

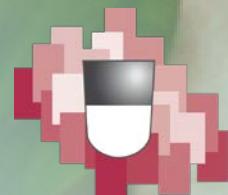


Développement durable

Portefeuille d'actions au service des communes fribourgeoises

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Association des
Communes
Fribourgeoises

Freiburger
Gemeinde-
Verband

Impressum

Développement durable : Portefeuille d'actions au service des communes fribourgeoises

Octobre 2014

Editeur

Etat de Fribourg et Association des Communes Fribourgeoises

Groupe de travail

Etat de Fribourg

Christel Berset

Manon Delisle

Benoît Gisler

Florent Michaud

Maxime Pasquier

Carine Vuitel

Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS)

Secrétariat général – Développement durable (DAEC)

Service du sport (DICS)

Secrétariat général – Développement durable (DAEC)

Service de l'enfance et de la jeunesse (DSAS)

Service de la santé publique (DSAS)

Association des Communes Fribourgeoises (ACF)

Thierry Flückiger

Micheline Guerry-Berchier

Conseiller communal de Chapelle (Glâne)

Secrétaire générale de l'ACF

Les exemples de réalisation cités dans les actions se basent sur les connaissances actuelles. Ainsi, les communes qui souhaiteraient partager leurs expériences et commenter des fiches sont priées de s'annoncer à l'adresse ci-dessous. Ce Portefeuille se veut comme un processus dynamique et sera actualisé périodiquement.

Adresse

Manon Delisle, daec-dd@fr.ch ou 026 305 45 67

Traduction

Alain Rosenmund, Secrétariat général (DAEC)

Téléchargement

Ce Portefeuille d'actions développement durable est disponible uniquement sur internet : www.fr.ch/daec-dd et www.acf-fgv.ch

Si vous souhaitez en imprimer des parties, pensez à la fonction recto-verso de votre imprimante.

Copyright

Etat de Fribourg

Page de titre

Source de l'image: www.evasionsante.com

Les rédacteurs et rédactrices du Portefeuille fribourgeois se sont inspiré-e-s de la structure et de diverses actions du [Guide d'actions pour la durabilité dans les communes du canton de Vaud](#) et du [Portefeuille d'actions développement durable pour les communes et les entreprises](#) du canton du Valais, qui sont parus en 2011.

Table des matières

0. Introduction	7
1. Démarches Agenda 21	
1.1 Agenda 21	
1.1.1 Agenda 21 local	9
1.1.2 Etat des lieux communal	11
1.1.3 Processus participatif	13
1.1.4 Evaluer la durabilité de projets	15
2. Aménagement et environnement	
2.1 Energie	
2.1.1 Cité de l'énergie	17
2.1.2 Eclairage public	19
2.2 Eau	
2.2.1 Arrosage économique des places publiques	21
2.2.2 Récupération des eaux de pluie	23
2.3 Biodiversité et nature	
2.3.1 Jardin de poche	25
2.3.2 Potager urbain partagé	27
2.3.3 Plantation de haies indigènes	29
2.3.4 Entretien naturel des espaces verts	31
2.4 Déchets	
2.4.1 Opération Coup de balai	33
2.4.2 Organisation durable d'événements festifs ou sportifs	35
2.5 Planification et construction	
2.5.1 Quartiers durables	37
2.5.2 Construction durable	39
3. Mobilité	
3.1 Mobilité autrement	
3.1.1 Zone de rencontre	41
3.1.2 Plan de mobilité	43
3.2 Mobilité douce	
3.2.1 Bike to Work	45
3.2.2 bike2school	47
3.2.3 Défi vélo	49
3.2.4 Pédibus	51

4. Santé

4.1 Prévention et promotion de la santé en général

4.1.1 Réseau fribourgeois des écoles en santé	53
4.1.2 Education familiale	55
4.1.3 Approches communautaires	57

4.2 Alimentation et activité physique

4.2.1 Label Fourchette verte	59
4.2.2 Carambole	61

4.3 Alcool, tabac, information sexuelle

4.3.1 Préven'sport	63
4.3.2 Blue Cocktail Bar	65
4.3.3 Be my angel tonight	67
4.3.4 Préven'scène	69
4.3.5 Préven'fête	71
4.3.6 CIPRET	73

5. Enfance et jeunesse

5.1 Action transversale

5.1.1 Carte Avantages Jeunes	75
------------------------------	----

5.2 Naissance et petite enfance

5.2.1 Bons de respiration	77
5.2.2 Messages aux parents de Pro Juventute	79
5.2.3 Bals d'oxygène éducatifs	81

5.3 Grandir / enfance

5.3.1 Open Sunday	83
5.3.2 Commune amie des enfants	85

5.4 S'épanouir / adolescence

5.4.1 jaiunprojet.ch	87
5.4.2 Jeunes pour la non-violence	89
5.4.3 Midnight Sports	91

5.5 Devenir adulte / dès 18 ans

5.5.1 Congé jeunesse	93
5.5.2 Dîner Quizz	95
5.5.3 Demain je vote	97
5.5.4 Nuit des promotions civiques	99

6. Seniors

6.1 Soutien

6.1.1 Inventaire de l'encadrement social pour les seniors	101
6.1.2 Table d'hôtes pour les seniors	103

7. Cohésion sociale

7.1 Renforcement des liens intergénérationnels

7.1.1 Histoire du lien intergénérationnel	105
7.1.2 Fête des voisins	107
7.1.3 Fenêtres de l'Avent	109

8. Sport

8.1 Développement d'infrastructures et manifestations sportives pour tous

8.1.1 Journées sportives	111
8.1.2 Zurich Parcoursvita	113
8.1.3 La Suisse bouge – Défi intercommunal	115
8.1.4 Activité physique urbaine	117
8.1.5 Communes en mouvement	119

8.2 Ouverture de salles de sport

8.2.1 FriTime	121
---------------	-----

8.3 Mise en réseau, coordination et information du sport communal et régional

8.3.1 Formation de coordinateur ou de coordinatrice du sport	123
--	-----

8.4 Activités sportives extrascolaires

8.4.1 Sport scolaire facultatif	125
8.4.2 L'école bouge	127

9. Economie

9.1 Achats durables

9.1.1 Achats publics durables	129
-------------------------------	-----

9.2 Economie autrement

9.2.1 Système d'échange local	131
9.2.2 Lieu d'échange pour objets usagés	133
9.2.3 Vélos pour l'Afrique	135

9.3 Emploi

9.3.1 Ados Job	137
----------------	-----

10. Communication

10.1 Information publique

10.1.1 CarteCulture	139
---------------------	-----

Concrétiser le développement durable



Le Conseil d'Etat s'engage pour que Fribourg soit un canton durable exemplaire, où la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et la solidarité sociale sont respectées de manière équilibrée. Ainsi, l'Etat de Fribourg a élaboré une stratégie Développement durable, qu'il met actuellement en œuvre. En vue de soutenir les communes et régions qui souhaiteraient elles aussi renforcer leur durabilité, l'Etat publie maintenant, avec l'Association des Communes Fribourgeoises, un Portefeuille d'actions durables. J'espère que ces fiches simples et ludiques éveilleront la curiosité des communes et des régions et leur donneront envie de concrétiser le développement durable au niveau local.

Maurice Ropraz

Conseiller d'Etat
Directeur de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions

Au service des communes



Développer une stratégie cantonale de développement durable ne peut s'accomplir sans y associer l'ensemble des collectivités publiques du canton, à savoir également les communes. L'Association des communes fribourgeoises s'est investie dans le cadre des travaux de l'Etat de Fribourg de manière à offrir aux communes un panel d'actions à leur libre disposition, respectant l'autonomie communale. Etre facile d'emploi, susciter l'intérêt, être plaisant et ludique à parcourir, tels ont été les critères d'élaboration du Portefeuille souhaités par l'ACF. Ces actions sont dynamiques, de par les liens internet auxquels elles se réfèrent; ce Portefeuille en lui-même se veut dynamique, grâce aux mots-clés de recherche. Il vise un caractère évolutif au travers des actions que vous développerez. Vous découvrirez aisément, au fil de votre lecture, que le développement durable est implicite à de nombreuses démarches que vous accomplissez dans vos communes et qu'il existe certainement encore de belles idées à exploiter pour promouvoir la durabilité.

Albert Bachmann

Président de l'Association
des Communes Fribourgeoises

0. Introduction

Un ouvrage commun

Le Portefeuille d'actions durables est le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF). Après avoir validé sa stratégie cantonale Développement durable en 2011, l'Etat de Fribourg a proposé son soutien à l'ACF, afin de mettre à disposition des communes et régions qui le souhaitent des exemples très concrets d'actions durables. Ce document a pour but de les inspirer avec une multitude de projets.

Des représentant-e-s de la Direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions (DAEC), de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ont collecté de nombreuses informations, puis les ont synthétisées dans des fiches d'action. L'ACF a, pour sa part, veillé à ce que le Portefeuille corresponde aux attentes des responsables communaux : un document ludique, concis et facile d'utilisation. L'ACF a également complété les exemples de réalisations durables avec ceux qui lui étaient connus sur le territoire fribourgeois.

A quoi sert ce Portefeuille d'actions ?

Les communes et régions trouveront dans le Portefeuille tout un choix de projets qui leur permet de renforcer leur durabilité dans ses trois dimensions de responsabilité environnementale, d'efficacité économique et de solidarité sociale. L'objectif est un équilibre entre ces trois dimensions au niveau de la commune. En fonction de la situation et de la volonté de chaque commune, les actions choisies permettront de renforcer plus particulièrement l'une ou l'autre des trois dimensions. Les communes qui le souhaitent peuvent faire un état des lieux de leur durabilité à l'aide de Facteur21 ou du Profilographe communal (action 1.1.2) et décider sur cette base dans quelles dimensions du développement durable elles vont être plus actives. Ce recueil à multiples facettes défend une vision du développement durable au sens large : il touche à la promotion de la santé, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi à la protection de l'environnement, au renforcement de la mobilité douce, à une meilleure intégration des seniors et montre des pistes pour une économie socialement responsable. Les domaines de l'intégration des migrant-e-s et de l'égalité des chances ayant fait l'objet de publications récemment, ils ne sont pas traités ici.

Beaucoup de communes font déjà du développement durable. Le Portefeuille d'actions leur permet de reconnaître et de renforcer leur action dans ce domaine. Chaque commune, quelle que soit sa taille ou la communauté linguistique à laquelle elle appartient, y trouvera des actions qui correspondent à ses besoins (chap. 2 à 10). Comme pour un livre de cuisine, il est bien clair que les communes ne pourront pas préparer toutes les recettes, mais l'objectif est de prendre goût au développement durable et d'en multiplier la mise en œuvre. Pour les communes qui veulent aller plus loin, il leur est possible d'entreprendre une démarche globale et participative d'Agenda21 local, avec un état des lieux, la fixation d'objectifs et un plan d'action dont la mise en œuvre s'accompagne d'un processus d'évaluation (chap.1).

Les communes sont en général les actrices principales de la mise en œuvre de ces actions. Toutefois, la commune a parfois un rôle uniquement incitatif : sa fonction est alors d'éveiller l'intérêt de ses citoyens et citoyennes et de leur transmettre des informations qui leur permettront d'agir par eux-mêmes et elles-mêmes.

Comment l'utiliser et l'améliorer ?

Le Portefeuille est publié sur internet uniquement. Cela permet d'une part d'économiser du papier et d'autre part d'atteindre rapidement diverses informations via des liens hypertextes. Chaque fiche est également publiée séparément, afin de faciliter la recherche d'actions par domaine et d'inciter à n'imprimer que les actions retenues.

Les fiches d'actions du Portefeuille sont classifiées et numérotées par domaine dans la table des matières. Cependant, la grande majorité d'entre elles touche à plusieurs domaines, le développement durable étant par essence transversal. C'est pourquoi il est possible de rechercher les fiches par domaine sur le site internet qui y est dédié. Les exemples de réalisation cités dans les actions se basent sur les connaissances actuelles des rédacteurs et des rédactrices. Le Portefeuille est un processus dynamique et sera actualisé périodiquement. Les communes qui souhaiteraient partager leurs expériences et commenter des fiches sont donc priées de contacter Madame Manon Delisle, Responsable développement durable de l'Etat de Fribourg (manon.delisle@fr.ch ou 026 305 45 67).

La communication, un élément essentiel

Dans le domaine du développement durable, la communication joue un rôle considérable : elle permet de sensibiliser la population aux enjeux durables, d'augmenter son acceptation envers des projets communaux, de l'inciter à agir elle-même et de valoriser les actions durables mises en œuvre par la commune. C'est pourquoi il est vivement conseillé de consacrer de manière régulière une rubrique du bulletin et du site internet communal au développement durable.

Afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre communes, l'Etat de Fribourg prévoit d'organiser au minimum une fois par an un séminaire de deux heures, qui sera en lien avec le Portefeuille d'actions durables. Le premier séminaire, prévu en automne 2013, sera dédié à la présentation du Portefeuille. Par la suite, les différents domaines d'action seront approfondis.

1.1.1 Agenda 21 local

Domaines : démarche Agenda 21, aménagement et environnement, mobilité, santé, enfance et jeunesse, senior, cohésion sociale, économie, sport, communication

Mise en œuvre : facile **moyenne** **complexe** indéterminée

Coûts : bas moyens élevés **indéterminés**

Descriptif

Le concept d' « Agenda 21 », programme de durabilité pour le 21ème siècle, a été lancé en 1992 dans le cadre du Sommet de la Terre à Rio. En Suisse, les communes jouent un rôle central pour sa mise en œuvre. L'objectif d'un «Agenda 21 local» est de s'engager, par le partenariat, sur le chemin d'un avenir conciliant développement économique durable, responsabilité environnementale et solidarité sociale. Une telle démarche constitue un processus d'optimisation permanente. Elle comprend les étapes suivantes: état des lieux, fixation d'objectifs, programme d'action, mise en œuvre et évaluation. Le développement durable s'intègre dans tous les domaines d'activité publique.



<http://m.cg47.fr/fr>

Public-cible

Autorités, administration, habitant-e-s, associations et entreprises.

Avantages

- > Écologiques : diminution des charges environnementales dans les domaines d'activité choisis.
- > Économiques : fonctionnement et allocation de ressources plus efficace, amélioration de la réputation de la commune. Selon les domaines choisis, investissements dans des infrastructures, mais baisse des coûts à long terme grâce aux améliorations environnementales et sociales.
- > Sociaux : amélioration de la cohésion sociale dans les domaines d'activité choisis, promotion de la santé, participation plus active de la population et renforcement de la communication.

Coûts

- > Evt. accompagnement externe pour l'état des lieux avec Facteur 21 ou le Profilographie communal.
- > Evt. accompagnement externe pour le processus d'Agenda 21.
- > Mise en œuvre des actions : selon les priorités de la commune.

Possibilités de soutien

L'ARE :

- > [Répertorier sur son site](#) les communes avec démarche officielle de durabilité.
- > Soutient financièrement la réalisation d'actions durables et de processus d'Agenda21 via son [Programme d'encouragement](#) (max. Fr. 25 000 à 50% du budget).

Démarche

L'élaboration d'un Agenda 21 local est une démarche stratégique et participative, constituée de plusieurs étapes. L'ARE l'a définie de la manière suivante :

- > Prendre en compte activement les trois dimensions du développement durable (DD) société, environnement et économie au niveau communal. La démarche doit être globale, et non pas uniquement sectorielle ;
- > Comprendre un engagement politique des autorités, annoncé officiellement à la population ;
- > Intégrer les objectifs et les stratégies à long terme dans la planification politique ainsi que dans la gestion de la commune ;
- > Suivre un déroulement planifié et structuré. Il peut s'agir entre autres :
 - > De faire un état des lieux ;
 - > De définir les besoins d'action, d'élaborer une stratégie à long terme avec des objectifs mesurables et de décrire les personnes responsables de la mise en œuvre.

L'état des lieux avec des instruments de type Facteur 21 ou Profilographe communal (voir action 1.1.2) permet d'évaluer les forces et les faiblesses des activités communales du point de vue de la durabilité.

Échéance

Pour le [Programme d'encouragement](#) de l'ARE : 1^{er} mai et 1^{er} octobre de l'année en cours.

Durée

Processus d'amélioration continue s'inscrivant dans le long terme.

Suivi

L'évaluation de la mise en œuvre fait partie intégrante d'un Agenda 21.

Exemples de réalisation

Dans le canton de Fribourg, six communes ont joué un rôle de pionnier et élaboré avec succès un Agenda 21 local [reconnu par l'ARE](#): [Chapelle](#), [Charmey](#), [Dompierre](#), [Fribourg](#), [Gletterens](#) et [Villars-sur-Glâne](#). Sur la base de son Agenda 21, [Villars-sur-Glâne](#) a par exemple réalisé des travaux d'entretien aux Berges de la Glâne, installé un chauffage à distance à Moncor et créé une liaison pour mobilité douce à Cormanon.

Contacts

- > Office du développement territorial (ARE)
Stefanie Pfändler
infone-dd@are.admin.ch
058 462 40 60
- > Développement durable (DAEC)
Manon Delisle
daec-dd@fr.ch
026 305 36 04

Liens utiles

- > [Agenda 21 de l'Organisation des Nations Unies](#)
- > [ARE](#) : offre pour les communes
- > [Etat de Fribourg](#) : Espace Communes et développement durable
- > Espaces communes des cantons de [Berne](#), de [Vaud](#), de [Genève](#) et du [Valais](#)

1.1.2 Etat des lieux communal

Domaines : démarche Agenda 21, aménagement et environnement, mobilité, santé, enfance et jeunesse, senior, cohésion sociale, sport, économie, communication

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Avant de se lancer dans la mise en œuvre d'actions durables, il peut être utile à une commune de faire un état des lieux. En effet, celui-ci lui permettra de déterminer ses forces et ses faiblesses sur le plan du développement durable et lui indiquera les domaines d'activité où il est le plus utile d'agir. Le choix parmi les actions du Portefeuille en sera facilité pour la commune, ses habitant-e-s ou les groupes d'intérêts qui seraient intégrés dans un processus participatif.

Les outils permettant un état des lieux communal, tels le Profilographie communal ou Facteur21 (uniquement pour les communes romandes), établissent un profil des forces et des faiblesses de tous les domaines de la politique communale, de la planification aux travaux publics, en passant par les finances, la formation et la prospérité sociale.

Public-cible

Commune (élu-e-s et administration), habitant-e-s de la commune et groupes d'intérêt.

Avantages

- > Écologiques : intégration efficace des aspects écologiques.
- > Économiques : intégration efficace des aspects économiques, amélioration de la gestion du processus Agenda21.
- > Sociaux : intégration efficace des aspects sociaux, meilleure transparence des processus, influençant positivement la communication et l'acceptation publique.

www.citedelenergie.ch

Coûts

- > L'engagement d'un conseiller ou d'une conseillère externe est nécessaire avec Facteur21 et facultatif avec le Profilographie communal.

Possibilités de soutien

- > L'Office du développement territorial (ARE) soutient financièrement la réalisation d'actions durables via son [Programme d'encouragement](#) (max. Fr. 25 000 à 50% du budget).

Démarche

Etapes principales pour le [Profilographe communal](#), outil élaboré par le canton de Berne :

- > Evaluer 111 indicateurs répartis dans 32 champs thématiques à l'aide d'un fichier Excel ;
- > Le Profilographe livre un profil des forces et des faiblesses de la commune de manière automatisée ;
- > Ces résultats sont à discuter et à prioriser, puis à intégrer dans le programme de législature et dans un plan d'action de la commune.

Un collaborateur ou une collaboratrice du canton de Berne accompagne ce processus dans les communes bernoises.

Etapes principales pour [Facteur21](#), outil élaboré par SuisseEnergie et l'ARE (uniquement Suisse romande) :

- > Etat des lieux de la politique communale dans 10 domaines représentatifs des trois orientations du développement durable ;
- > Analyse et visualisation graphique des points forts et faibles de la commune. Actions actuelles et futures ;
- > Rapport Facteur 21 ;
- > Déclaration communale pour le développement durable.

Échéance

-

Durée

-

Suivi

-

Exemples de réalisation

Le Profilographe a été utilisé par plus de 50 communes du canton de Berne. Facteur21 a été lancé dans une vingtaine de communes suisses.

Contacts

- > Office Fédéral du développement territorial (ARE)
Stefanie Pfändler
infone-dd@are.admin.ch
058 462 40 60
- > Développement durable (DAEC)
Manon Delisle
daec-dd@fr.ch
026 305 36 04

Liens utiles

- > Pour les outils, voir sous démarche.

1.1.3 Processus participatif

Domaines : démarche Agenda 21, aménagement et environnement, mobilité, santé, enfance et jeunesse, senior, cohésion sociale, sport, économie, communication

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Les démarches développement durable intègrent en général des processus participatifs. La Confédération considère ainsi que la participation des acteurs publics, privés et de la population est un des facteurs de succès d'une telle démarche. En effet, un processus participatif permet d'accroître l'engagement citoyen et d'obtenir l'adhésion des différent-e-s partenaires. Le résultat visé est une convergence des intérêts afin de prendre en compte de manière équilibrée les dimensions écologique, économique et sociale.

De nombreuses activités dans les communes peuvent faire l'objet d'un processus participatif, qu'il s'agisse de projets d'infrastructure, d'aménagement ou de projets visant un renforcement de la cohésion sociale ou la promotion de la santé.

Public-cible

Habitant-e-s de la commune, groupes d'intérêt et administration communale.



Avantages

- > Écologiques : meilleure intégration des aspects écologiques.
- > Économiques : meilleure intégration des aspects économiques, amélioration de l'efficacité du processus en termes de durée et de coûts.
- > Sociaux : meilleure intégration des aspects sociaux, renforcement de l'acceptation publique, meilleure communication et meilleure gestion des conflits entre les habitants-e-s, les groupes d'intérêt et l'administration, plus grande implication des citoyen-ne-s dans la vie publique.

blog.ecohabiter-via.fr

Coûts

- > Dépend de la taille de la commune et des partenaires concerné-e-s.
- > L'engagement d'un modérateur ou d'une modératrice s'avère en général nécessaire.

Possibilités de soutien

- > Le [programme d'encouragement pour le développement durable de l'ARE](#) encourage financièrement les communes à entreprendre des actions durables innovatrices et ayant valeur d'exemple.

Démarche

Parmi les différentes méthodes de processus participatifs les plus connues, on peut nommer :

- > World Café : les participant-e-s débattent d'un sujet en petits groupes autour d'une table et changent de table à intervalles réguliers. Les résultats sont présentés et discutés en assemblée plénière ;
- > Focus Groups : discussion planifiée au sein d'une assemblée de 4 à 12 intervenant-e.s. Il permet d'obtenir des informations sur les valeurs de ces personnes ;
- > Conférences de consensus : un groupe de 10 à 30 citoyen-ne-s sélectionné-e-s au hasard débat d'un thème socialement controversé. Un panel d'expert-e-s évalue leurs discussions et publie une déclaration de consensus.

Les étapes générales d'un processus participatif sont les suivantes :

- > Recruter une équipe pour le projet ;
- > Définir les objectifs, les personnes à impliquer, la durée, le calendrier et le processus de décision ;
- > Réunir le financement et recruter les participant-e-s ;
- > Promouvoir l'événement et le mettre en œuvre ;
- > Évaluer le processus ainsi que les résultats et diffuser le rapport final.

Échéance

-

Durée

-

Suivi

-

Exemples de réalisation

En Ville de Fribourg, marche participative et blog lors de la [planification des Grand-Places](#) ainsi que capsule avec film placée dans différents endroits et organisation de forums avec la population lors de la révision du PAL.

Processus participatifs dans le cadre du projet d'écoquartier [Métamorphose à Lausanne](#), de l'[Agenda21 de Spiez](#) ou des réflexions portant sur la vieille ville de [Delémont](#).

Contacts

- > Office fédéral du développement territorial (ARE)
Stefanie Pfändler
infone-dd@are.admin.ch
058 4622 40 60
- > Développement durable (DAEC)
Manon Delisle
daec-dd@fr.ch
026 305 36 04

Liens utiles

- > Guide pour méthodes participatives :www.refere.uqam.ca

1.1.4 Evaluer la durabilité de projets

Domaines : démarche Agenda 21, aménagement et environnement, mobilité, santé, enfance et jeunesse, senior, cohésion sociale, économie, sport, communication

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Une évaluation de la durabilité (EDD) permet d'estimer si un projet participe au développement durable dans ses trois dimensions environnement, économie et société. Elle offre une vue d'ensemble des effets du projet analysé et donne ainsi une base de décision transparente, qui facilite la pesée des intérêts et permet des améliorations.



Public-cible

Administration communale, membres de l'exécutif et du législatif communal, population.

Avantages

- > Écologiques : améliore la dimension environnementale des projets évalués.
- > Économiques : fonctionnement et allocations de ressources plus efficaces pour les projets évalués, économies à long terme.
- > Sociaux : amélioration de la cohésion sociale et de la santé pour les projets évalués. Aide à la décision pour l'exécutif et le législatif. Meilleure transparence des processus décisionnels et communication améliorée pour le législatif et la population.

www.boussole21.ch

Coûts

- > Formation des personnes effectuant l'évaluation.
- > Evt. accompagnement externe si l'outil d'évaluation choisi est complexe.

Possibilités de soutien

-

Démarche

La mise en place d'une procédure d'évaluation de projets se fait en plusieurs étapes :

- > Formuler un mandat d'évaluation de la durabilité (politique ou administratif) ;
- > Définir le fonctionnement (choix d'un outil, délimitation des projets à évaluer, rôle des acteurs et actrices, organisation du processus) ;
- > Evaluer les projets ;
- > Prendre des décisions sur les projets en s'appuyant sur les évaluations ;
- > Communiquer les évaluations et les décisions.

Le Guide pratique de l'ARE [Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes](#) présente ces différentes étapes plus en détail. Une quinzaine d'outils d'évaluation généralistes ou sectoriels y sont recensés.

Échéance

-

Durée

La durée de l'évaluation varie selon l'outil choisi : la check-list de Vevey prend de 30 minutes à 2 heures, la Boussole21 de 2 à 3 heures et WinWin2 de 3 à 5 heures ou plus.

Suivi

Il est conseillé de commencer par une phase-pilote d'une année puis d'ajuster la procédure si nécessaire.

Exemples de réalisation

L'[Etat de Fribourg](#) a décidé d'évaluer la durabilité des projets de lois et de décrets soumis au Grand Conseil avec la [Boussole21](#) vaudoise. Une phase-pilote d'une année est en cours. Les premiers rapports d'évaluation sont disponibles sur le site de la Chancellerie, sous [Messages et rapports](#).

Contacts

- > Office du développement territorial (ARE)
Anne DuPasquier
infone-dd@are.admin.ch
058 462 40 60
- > Développement durable (DAEC)
Manon Delisle
daec-dd@fr.ch
026 305 36 04

Liens utiles

- > ARE:
[Guide pratique. Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes](#)
- > Etat de Fribourg :
[Evaluation du développement durable à Fribourg](#)

2.1.1 Cité de l'énergie

Domaines : aménagement et environnement, mobilité, santé, communication

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Le label « Cité de l'énergie » de « SuisseEnergie pour les communes » vise un renforcement de l'efficacité énergétique et promeut les énergies renouvelables. À ce jour, environ 4 million de personnes vivent aujourd'hui dans une Cité de l'énergie. Une analyse et des actions sont proposées dans les domaines de l'aménagement, des bâtiments, de l'approvisionnement énergétique, de la mobilité, de l'organisation et de la communication. En Suisse, plus de 350 communes sont labellisées « Cité de l'énergie », dont 24 avec le statut Gold.



www.citedelenergie.ch

Public-cible

Administration, entreprises et habitant-e-s de la commune ou de la région.

Avantages

- > Écologiques : diminution des émissions de CO₂ et de polluants, renforcement des énergies renouvelables, utilisation plus rationnelle de l'énergie, du sol et de l'eau, diminution du bruit et des déchets.
- > Économiques : diminution des coûts grâce aux améliorations environnementales et sociales. Cependant, selon les domaines choisis, investissements dans des infrastructures.
- > Sociaux : amélioration de la santé publique par la mobilité douce, meilleure communication et coordination entre l'administration, les entreprises et les habitants-e-s.

Coûts

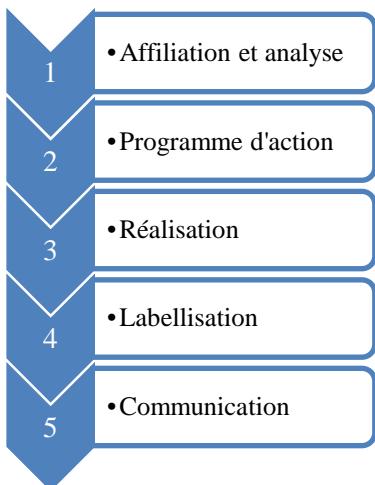
- > Cotisation à l'Association Cité de l'énergie : pour les personnes morales de droit public
Jusqu'à 1000 habitant-e-s : Fr. 600.-
De 1000 à 5000 habitant-e-s : Fr. 1300.-
- > Plus de 5000 habitant-e-s : Fr. 2600.-
- > Mise en œuvre des actions : indéterminés.

Possibilités de soutien

- > Confédération: participation financière dans le cadre des étapes relatives à la labellisation « Cité de l'énergie ».
- > Canton : participation financière dans le cadre des étapes relatives à la labellisation « Cité de l'énergie » ([directive janvier 2012](#)).

Démarche

Une commune ou une région qui souhaite obtenir le label entreprend les démarches suivantes :



- > Devenir membre de l'Association Cité de l'énergie;
- > Définir un catalogue des mesures possibles avec un conseiller / une conseillère Cité de l'énergie accrédité-e ;
- > Développer un programme d'action concret et recevoir l'engagement de l'exécutif ;
- > Réaliser plus de 50% des mesures du programme d'action communal ;
- > Déposer une demande officielle auprès de la commission du label ;
- > Communiquer les objectifs et les résultats auprès de l'administration, de la population et des entreprises.

Les communes atteignant un degré de mise en oeuvre d'au moins 75% peuvent obtenir le label European Energy Award®GOLD.

Échéance

Aucune, mais dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton, le Conseil d'Etat a fait part de son objectif de faire labelliser l'ensemble des communes fribourgeoises à moyen terme. La participation financière du canton prend fin au 31 décembre 2015. Par ailleurs, il se pourrait que la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération demande un effort aux communes.

Durée

Le label est décerné pour une durée de 4 ans, puis un ré-audit est nécessaire.

Suivi

Contrôle annuel par le conseiller ou la conseillère Cité de l'énergie de la commune.

Exemples de réalisation

Douze communes ou régions fribourgeoises portaient le label « Cité de l'énergie » en 2013. Il s'agit d'[Attalens](#), [Bulle](#), [Charmey](#), [Châtel-St-Denis](#), [Farvagny](#), [Fribourg](#), [Marly](#), [Romont](#), [Rossens](#), [Sensebezirk](#), [Siviriez](#) et [Villars-sur-Glâne](#). Certaines communes sont actuellement en processus, notamment [Le Flon](#), [Le Pâquier](#) et [Neyruz](#). L'European Energy Award® GOLD n'a pas encore été décerné dans le canton de Fribourg.

Contacts

- > Service de l'énergie (DEE)
Serge Boschung
sde@fr.ch
026 305 28 41
- > Cité de l'énergie
Brigitte Dufour-Fallot
brigitte.dufour@bio-eco.ch
021 861 00 96

Liens utiles

- > Site internet Cité de l'énergie :
www.citedelenergie.ch
- > [Pour les communes](#) : actions énergétiques soutenues par le canton de Fribourg de 2012 à 2015
- > [Instruments et mesures](#)

2.1.2 Eclairage public

Domaines : aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Le but de cette action est de rendre l'éclairage public plus efficace et parallèlement de réduire le montant des factures liées au fonctionnement électrique des lampadaires. Le remplacement des ampoules à mercure par des solutions plus efficientes (LED) et la mise en place d'un programme de régulation de l'éclairage (réduction de l'intensité durant la nuit, orientation des luminaires, densité lumineuse) permettent de diminuer les coûts énergétiques de la commune de 30% en moyenne.



www.heliosolaire.com

Public-cible

Autorités communales et population.

Avantages

- > Écologiques : économie d'énergie, longue durée de vie des LED, absence d'UVs et de rayons infrarouges, absence de métaux lourds (LED), diminution de la pollution lumineuse pour la faune nocturne si luminaires bien orientés.
 - > Économiques : investissement initial, mais importantes économies d'énergie, baisse des coûts de maintenance, allumage instantané, amélioration de la durée de vie des luminaires.
 - > Sociaux : meilleure sensation de sécurité grâce à une bonne régularité de la luminosité, meilleure résistance au vandalisme.

Coûts

- > Les coûts dépendent de l'envergure des travaux, ainsi que du choix des luminaires.

Possibilités de soutien

- > Programme d'encouragement de l'Etat de Fribourg par l'entremise de Groupe E sur la période 2010-2018.
 - > Programme de soutien de Gruyère Energie SA.
 - > IB-Murten ne propose pas ce service.

Démarche

- > Commande d'une analyse de l'éclairage, établissement des futures démarches et du budget.
- > Définition du niveau de l'éclairage adapté aux différents types de routes.
- > Contrôle approfondi des passages piétons en collaboration avec le ou la chargé-e de sécurité de la commune.
- > Demande d'un concept « Eclairage public efficace », une estimation du coût de rénovation et des économies énergétiques et financières.
- > Établissement du projet de rénovation détaillé avec description des prestations.
- > Communication ciblée auprès des citoyen-ne-s pour renforcer l'acceptation des mesures.
- > Appels d'offres et réalisation des travaux.

Échéance

Les luminaires avec source aux vapeurs de mercure doivent être échangés d'ici 2015, date de l'entrée en vigueur de leur interdiction.

Durée

La mise en place dépend de la taille de la commune et de l'envergure des travaux. Ce processus s'inscrit dans le long terme.

Suivi

Exemples de réalisation

De nombreuses communes ont décidé d'agir de manière très conséquente. La commune de [Siviriez](#) a mis en place un programme précurseur de régulation de son éclairage public : la réduction de 30% de la densité d'éclairage entre 20h30 et 06h00 du matin en semaine, combiné à la coupure de 80% des points lumineux non-stratégiques de 23h30 à 06h00 en week-end ont permis de réaliser une économie totale d'électricité de 50%. Attalens, Le Pâquier, Vaulruz, Echarlens, Crésuz, Courtepin, Morat et Gruyères ont mis en pratique des mesures analogues. Les communes de Riaz et de Bulle ont opté pour une alternative qui consiste à ne faire fonctionner qu'un lampadaire sur deux. Quant à la Ville de Fribourg, elle économise 45% de courant en remplaçant les anciennes ampoules avec les ampoules LED de 2011-2015. La commune de Châtel-St-Denis remplace elle aussi les ampoules à mercure par des LED. Et Marly, qui va passer tout son éclairage public en LED de 2013 à 2017, a décidé de réduire la puissance de 75 % entre 00h00 et 06h00.

Contacts

- > Groupe E SA
contact@groupe-e.ch
26 352 52 52
- > IB-Murten
info@ibmurten.ch
026 672 92 20
- > Gruyère Energie SA
office@gruyere-energie.ch
026 919 23 23

Liens utiles

- > Éclairage public, PDF de Groupe E SA :
[Les nouvelles technologies au service des économies d'énergie](#)
- > Recommandation aux communes :
[Pilotage des installations](#)
- > [Recommandation pour la prévention des émissions lumineuses](#), OFEV

2.2.1 Arrosage économique des places publiques

Domaines : aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe **indéterminée**

Coûts : bas **moyens** élevés **indéterminés**

Descriptif

Même si l'eau est une ressource abondante en Suisse, elle n'est pas inépuisable. Le but de cette action est de l'économiser et d'améliorer l'arrosage des espaces publics. Cela concerne l'utilisation optimale de l'eau, depuis le choix de l'heure d'arrosage et les dosages des volumes d'eau jusqu'à la mise en place de systèmes plus économiques. Ainsi, cela permet de garder tous les avantages d'un espace vert bien arrosé, tout en consommant moins d'eau.

Communiquer sur l'exemplarité de la commune permet d'inciter les ménages privés et les entreprises à économiser également l'eau.



Public-cible

Le service édilitaire des communes, ménages privés et entreprises.

Avantages

- > Écologiques : économie d'eau potable, préservation du niveau des nappes phréatiques.
- > Économiques : investissement initial, mais diminution des coûts liés à l'arrosage et à la consommation d'eau potable, solution pour éviter la construction de nouveaux ouvrages de captage et de distribution.
- > Sociaux : communiquer sur l'arrosage économique dans la commune, permet d'y sensibiliser les ménages privés et les entreprises.

www.saint-cyr-sur-loire.com

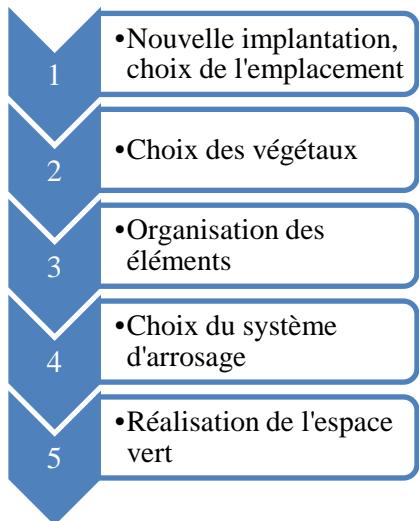
Coûts

- > Les coûts dépendent de la décision de la commune d'installer des aménagements enterrés ou en surface, du type de système à planter et de l'organisation de l'espace vert.

Possibilités de soutien

-

Démarche



Une commune qui souhaite améliorer ses performances en termes d’arrosage doit tout d’abord avoir une réflexion sur l’aménagement global de l’espace vert.

- > Le potentiel d’économie d’eau réside dans l’aménagement de l’espace vert (taille, forme, exposition) et dans l’organisation des espèces végétales.
 - > Globalement, un enracinement des plants en profondeur, le choix de plantes à faible consommation d’eau et une diminution des surfaces gazonnées permettent de grandes économies.
 - > Choisir les éléments de végétation d’un espace vert (pelouse, massifs, arbres ou parterres de fleurs) selon leur besoin en eau. Chacun des types de végétation a des besoins précis. Ceux-ci dépendent essentiellement d’une plantation adaptée au substrat et au climat.
- > Tenir compte des caractéristiques naturelles des terrains (relief, nature du sol, perméabilité), du vent, des zones d’ombres et de l’heure d’arrosage.
- > Choisir le système d’arrosage adéquat: l’irrigation par aspersion (microjets, tuyères et turbines escamotables, enrouleurs) ou l’irrigation localisée.
- > L’arrosage ne doit pas être maintenu lors des périodes chaudes de la journée mais se faire de préférence le matin, le soir, voire durant la nuit. Cela limite les pertes d’eau provoquées par évaporation.
- > Un gazon qui n’a jamais eu soif n’aura que des racines traçantes et ne supportera par la moindre période de sécheresse. Il convient donc de se poser la question de la nécessité d’arroser certaines surfaces ou de les laisser jaunir et reverdir dès qu’il y a à nouveau assez d’humidité naturelle.

Échéance

Durée

Suivi

Le nombre de litres d’eau consommés par mois est un indicateur de suivi des performances.

Exemples de réalisation

Contacts

Liens utiles

- > Les économies et l’optimisation de l’eau
[Comment réduire les arrosages](#)
- > Dispositifs d’arrosage appropriés aux types de plantes en page 14
[Guide des économies d’eau dans les bâtiments et espaces publics](#)

2.2.2 Récupération des eaux de pluie

Domaines : aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Même si la Suisse, considérée comme le château d'eau de l'Europe, ne souffre pas actuellement d'un déficit d'eau, l'économiser contribue à ménager les ressources en eau potable et à préserver l'environnement.

Le but de cette action est de développer des systèmes de récupération d'eau de pluie. Utilisée dans le cadre du nettoyage industriel, des toilettes, du jardin, et parfois des machines à laver le linge, l'eau de pluie convient à de multiples usages. Un récupérateur permet de disposer d'une eau gratuite et ainsi de faire des économies sur ses factures. Il existe des citernes destinées uniquement à l'arrosage des espaces verts et d'autres employées pour les usages internes des ménages privés ou industriels.



arrosage.comprendrechoisir.com

Public-cible

Le service édilitaire, les citoyen-ne-s et les entreprises dans la commune.

Avantages

- > Écologiques : maintien des nappes phréatiques, économie d'eau potable, eau de meilleure qualité pour l'arrosage, baisse de la consommation d'énergie nécessitée par l'approvisionnement en eau, limitation des pics de déversement d'eaux pluviales dans les cours d'eau et les canalisations.
- > Économiques : investissement initial, mais diminution des coûts liés au traitement et à la consommation d'eau, indépendance partielle vis-à-vis du réseau de distribution officiel, solution pour éviter la construction de nouveaux ouvrages de captage et de distribution d'eau potable ainsi que de rétention des eaux pluviales.
- > Sociaux : communiquer sur l'utilisation de l'eau de pluie dans la commune permet d'y sensibiliser les ménages privés et les entreprises.

Coûts

- > Le coût d'installation varie en fonction du système de récupération de l'eau, de la quantité à récupérer et de l'usage souhaité. Le montant se compte à environ Fr. 10 000.- pour des maisons individuelles avec usages multiples auquel il faut rajouter Fr. 300.- pour l'entretien annuel.
- > Il est possible de confectionner un récupérateur d'eau si le but est d'arroser uniquement son jardin.

Possibilités de soutien

-

Démarche

Eau précieuse



La consommation totale en 2009 peut être décomposée comme suit, en litres par habitant et par jour

Ménages	160
Artisanat et industrie	108
Pertes des réseaux	44
Services publics et fontaines	19
Services des eaux	7
TOTAL	338

www.lausanne.ch

- > Il est d'abord nécessaire d'évaluer les besoins et de déterminer le budget à disposition ainsi que le type de citerne adapté au terrain (type de sol, place disponible, cuves hors-sol ou enterrées).
- > Pour ne pas exposer la population à des risques sanitaires, ce système ne peut pas être utilisé pour tous les besoins domestiques. La coexistence d'un réseau d'eau de pluie avec le réseau public de distribution d'eau potable est obligatoire. Les deux réseaux ne doivent toutefois pas être interconnectés.
- > L'eau de pluie n'est pas potable. Mais elle contient moins de chlore et de calcaire.

Échéance

Durée

Suivi

Une statistique des économies d'eau potable réalisées peut être tenue chaque année.

Exemples de réalisation

La Journée mondiale de l'eau a été instituée par l'Organisation des Nations unies après le sommet de Rio en 1992. À cette occasion, les Nations Unies invitent tous les pays à sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'eau chaque année en date du 22 mars.

Il existe d'autres moyens que les systèmes de récupération d'eau de pluie pour économiser l'eau : moderniser les installations avec des appareils à faible consommation, éviter les pertes dans les anciennes conduites et aux robinets ainsi qu'améliorer le comportement individuel (la douche à la place des bains, remplir complètement le lave-linge, éviter de nettoyer fréquemment sa voiture).

Contacts

- > Service de l'environnement (DAEC)
Eric Mennel
sen@fr.ch
026 305 37 60

Liens utiles

- > Office fédéral de l'environnement OFEV (2003)
[Utilisation judicieuse de l'eau de pluie](#)
- > Notice technique TPW 2011/1
[Récupération d'eau de pluie](#)
- > Site internet eau potable suisse
www.trinkwasser.ch

2.3.1 Jardin de poche

Domaines : aménagement et environnement, cohésion sociale, santé

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

L'objectif principal de cette action est d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s d'un quartier. Le jardin de poche, petit espace public vert réalisé dans une aire résiduelle urbaine, permet de redonner vie aux espaces non-utilisés comme lieux de rencontre, de donner lieu à la reconquête du végétal sur le minéral urbain ainsi que de favoriser le lien social et la mixité sociale. Il est aussi un moyen d'améliorer l'image d'un quartier et de l'embellir.



www.flickr.com

Public-cible

Les habitant-e-s et usager-ère-s des quartiers où se trouve le jardin de poche.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores, apport d'ombre régulatrice de température, augmentation de la biodiversité et de l'infiltration des eaux de pluies.
- > Économiques : optimisation des espaces non-utilisés, amélioration de la qualité visuelle et fonctionnelle d'un territoire.
- > Sociaux : contribution au bien-être des utilisateurs et utilisatrices, favorise la relaxation, la cohésion et la mixité sociale, encourage la convivialité, accroît le sentiment de sécurité, amélioration de l'accessibilité de l'espace public pour tous, démarche participative.

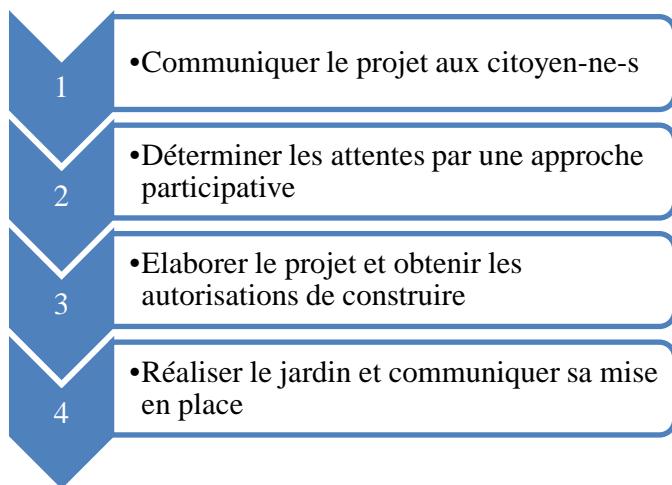
Coûts

- > Le coût global dépend des aménagements choisis, soit entre Fr. 30 000 et 80 000.- selon équiterre. Toutefois, il est possible de créer des jardins de poche à des coûts nettement plus faibles.
- > Des aménagements en matériaux recyclés, certifiés et locaux, via des programmes d'emploi temporaires, de réinsertion ou de chantiers écologiques, sont également envisageables.

Possibilités de soutien

-

Démarche



Pour inscrire au mieux un projet de ce type dans le long terme, une charte de la durabilité, élaborée par equiterre, est proposée aux communes. Ces dernières participent activement au projet et, habituellement, ce sont leurs services compétents qui concevront le plan du jardin de poche.

Les écoles, les associations diverses et les habitants-e-s du quartier participent à la conception et à la réalisation du jardin de poche. L'aspect participatif du projet est central et non facultatif. Les mises à l'enquête et les autorisations suivent les procédures habituelles.

Les cantons romands ont développé le projet de « [Charte des jardins](#) ». Les privé-e-s et les collectivités qui signent cette charte s'engagent à adopter 10 bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et la biodiversité en général.

Échéance

Durée

L'ensemble du processus met un an et demi en moyenne, mais cela dépend des résultats de la mise à l'enquête. Le jardin de poche à Yverdon-les-Bains a été réalisé en 2 ans.

Suivi

Exemples de réalisation

L'association equiterre a réalisé un premier jardin de poche en 2006 à Genève dans le [quartier de Saint-Jean](#), puis un second à Théodore-de-Bèze en 2011. Le jardin de poche à [Pierre-de-Savoie](#) à Yverdon-les-Bains a été inauguré en 2012. Une partie des aménagements a été réalisée par les habitant-e-s du quartier et par des écolier-ère-s. Au total, plus de 150 personnes ont été impliquées dans le processus de conception et de réalisation. L'Organisation Pouce Nature a organisé en 2014 avec la Ville de Fribourg une journée « Nature », en vue de faire connaître la Charte de jardins, suivie de nombreuses inscriptions.

Contacts

> equiterre
info.ls@equiterre.ch
021 341 41 10

Liens utiles

- > Site internet Association equiterre
www.jardinsdepoche.ch
- > [Revue de presse](#) des jardins de poche

2.3.2 Potager urbain partagé

Domaines : aménagement et environnement, cohésion sociale, santé

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

L'objectif principal de cette action est d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s d'un quartier. Le potager urbain est une alternative aux espaces de jardinage situés en périphérie des villes. En prenant la place des parcelles inutilisées au pied des immeubles, des vastes pelouses ou des petits espaces en friche, le potager urbain est réalisé au cœur même des lieux d'habitation. Cette action est une manière moderne d'augmenter la biodiversité en milieu urbain, mais également de renforcer la mixité et la cohésion sociale du quartier où sera implanté le potager.



www.potagersurbains.ch

Public-cible

Les habitant-e-s des quartiers d'habitation denses vivant à proximité du site défini.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores, augmentation de la biodiversité grâce à la culture d'espèces indigènes et la mise en place de petites structures (pierriers, tas de branches, plan d'eau, etc.), régulation du micro-climat.
- > Économiques : optimisation des espaces peu utilisés, amélioration de la qualité visuelle et fonctionnelle d'un territoire. Investissement de base, mais réduction à terme des dépenses en légumes et fruits pour les habitant-e-s et des coûts d'entretien pour les propriétaires.
- > Sociaux : harmonisation du paysage urbain, contribution au bien-être des utilisateurs et utilisatrices, favorise la relaxation, la cohésion et la mixité sociale, encourage la convivialité, lieu d'apprentissage et d'éducation à l'écologie, intégration des migrant-e-s, changement de comportement alimentaire, car aliments plus sains, de saison et locaux, participatif.

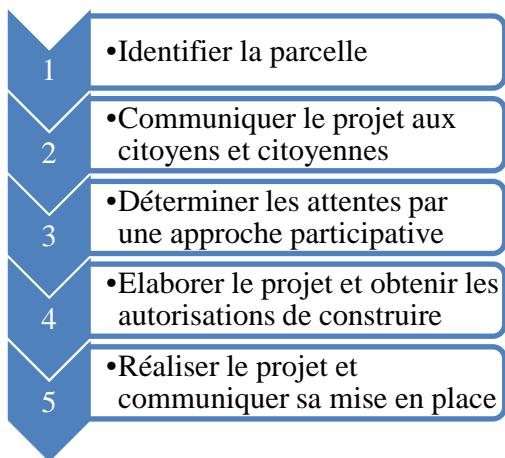
Coûts

- > Selon l'association equiterre, il faut compter environ Fr. 60.- / m², soit Fr. 30 000.- pour 500 m² d'aménagement de base (conduites d'eau, préparation du sol, séparation des parcelles, clôtures, etc.).
- > Toutefois, il est possible de réaliser de tels projets à des coûts nettement plus faibles, par le biais par exemple de programmes d'emploi temporaires ou de chantiers écologiques.

Possibilités de soutien

- > En zone urbaine, sous certaines conditions, le Service de l'environnement (SEn) peut contribuer au financement des analyses préalables du sol.
- > L'analyse des métaux lourds selon l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) coûte environ Fr. 500.-

Démarche



- > Une conférence de présentation et des ateliers participatifs permettent de répondre aux questionnements des futur-e-s utilisateurs et utilisatrices et d'identifier leurs besoins. Cette étape permet de déterminer les compétences et l'organisation du fonctionnement de la parcelle de jardinage.
- > Des groupes de travail et des cours de jardinage écologique sont dispensés par des professionnel-le-s, durant la réalisation du potager.
- > La commune partenaire participe au projet en s'assurant, notamment, de la conformité des aménagements avec la législation en vigueur. Ses services compétents conçoivent le plan du potager et donnent les autorisations de construire nécessaires.
- > Les écoles, les associations diverses et les habitant-e-s du quartier participent à la conception et à la vie du potager urbain.
- > Le projet peut être réalisé sur une parcelle communale ou avec des régies privées. L'aspect participatif du projet est central et non facultatif. Les mises à l'enquête et les autorisations suivent les procédures habituelles.

Échéance

Durée

L'ensemble du processus dépend de la taille du projet, de ses caractéristiques propres et du résultat de la mise à l'enquête. Il faut compter environ 1 an. Il est préférable de tenir compte des saisons propices au jardinage pour fixer la date de l'inauguration.

Suivi

La commune prend en charge le suivi du potager urbain, c'est-à-dire, la gestion des inscriptions aux parcelles et le contrôle du bon fonctionnement du projet.

Exemples de réalisation

L'association equiterre a réalisé divers [potagers urbains en Suisse romande](#). On trouve également [Les Nouveaux Jardins](#) d'EPER en lien avec l'intégration des migrantes dans toute la Suisse. Il existe en Ville de Fribourg le [Jardin aux Betteraves](#), situé sur la friche de l'ancienne Fonderie, ainsi qu'un projet espace-temps avec 50 « caisses » de jardin à l'ancien dépôt de gaz durant l'été 2014. Villars-sur-Glâne a lancé au printemps 2014 deux « [jardins partagés](#) » dans le cadre de VillarSympa (Bulletin communal 426, p. 18).

Contacts

- > Service de l'environnement (DAEC)
Barbara Gfeller
Barbara.gfeller@fr.ch
026 305 51 97
- > EPER
info@eper.ch
021 613 40 70
- > equiterre
info@equiterre.ch
021 341 41 10

Liens utiles

- > Site internet Potagers urbains suisses :
www.potagersurbains.ch
- > equiterre info, n°1/11 :
[Des potagers urbains, pour jardiner au pied de chez soi et colorer nos villes](#)

2.3.3 Plantation de haies indigènes

Domaines : aménagement et environnement, économie, enfance et jeunesse

Mise en œuvre : **facile** moyenne complexe indéterminée

Coûts : **bas** moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le but de cette action est d'améliorer la qualité écologique des espaces verts privés et communaux, spécifiquement par le biais de haies indigènes. Privilégier des essences locales et variées dans l'implantation d'une haie indigène est primordial pour la faune et la flore environnantes. Le troène, le prunellier ou le sureau noir sont des essences parfaitement adaptées aux conditions climatiques suisses. Ces structures paysagères favorisent la biodiversité, l'esthétique du paysage, le bilan hydrologique ainsi que la protection du sol.



www.fr.ch

Public-cible

L'administration communale, les habitant-e-s, les entreprises et les écoles sur territoire communal.

Avantages

- > Écologiques : augmentation de la biodiversité, réduction de l'érosion des sols, apport d'ombre régulatrice des températures, amélioration de l'infiltration hydrique, puits de carbone, consolidation des talus, coupe-vent.
- > Économiques : plantation et entretien moins coûteux qu'une haie de thuyas ou de laurier.
- > Sociaux : harmonie du paysage, protection contre le bruit et la poussière, espace d'observation de la faune et la flore.

Coûts

- > Les coûts dépendent des essences, du nombre de plants, ainsi que de leur entretien.

Possibilités de soutien

- > Le Service de la nature et du paysage (SNP) de l'État de Fribourg encourage les élèves des écoles primaires et leurs enseignant-e-s à planter une haie indigène dans le cadre de leur cursus scolaire.

Démarche

- > Afin de favoriser la plantation d'essences indigènes sur son territoire, la commune peut préciser dans les conditions des permis de construire que l'arborisation des parcelles doit se faire uniquement avec des essences indigènes.
- > La première étape d'une plantation consiste à identifier l'emplacement de la future haie. Par la suite, le choix des essences (uniquement indigènes) ainsi que le nombre de plants doivent être définis selon les caractéristiques du lieu d'implantation (altitude, ensoleillement, nature du sol, proximité de constructions, etc.).
- > La plantation doit se faire idéalement entre octobre et mars, hors période de gel au sol. Les haies se taillent de préférence en hiver.
- > Les cantons romands ont développé le projet de « Charte des jardins ». Les privé-e-s et les collectivités qui signent cette charte s'engagent à adopter 10 bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et la biodiversité en général.
- > Les articles 44 à 48 et 48 de la Loi d'application du code civil suisse (LACC) et l'art. 94 de Loi sur les routes (LR) donnent des indications utiles sur la hauteur, la taille des haies et la distance d'avec la chaussée.

Échéance

-

Durée

Dépend essentiellement de l'envergure des travaux. A titre d'exemple, une classe de 20 élèves peut planter 100m de haie buissonnante en un jour.

Suivi

-

Exemples de réalisation

Les élèves de l'[école des Rochettes à Villars-sur-Glâne](#) ont mené une action de ce type en 2010, suivie un mois plus tard par les élèves de Villars-Vert et de Cormano.

Contacts

- > Service de la nature et du paysage (DAEC)
nature@fr.ch
026 305 51 86

Liens utiles

- > Document PDF, Icogne.ch :
[Comment planter et entretenir une haie](#)
- > Plantation d'une haie :
[Dossier pour les enseignant-e-s](#)
- > Document PDF, État de Genève :
[Haie d'essences indigènes](#)
- > Site internet Charte des jardins :
www.charte-des-jardins.ch

2.3.4 Entretien naturel des espaces verts

Domaines : aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

La convention sur la biodiversité, définie à Rio en 1992, vise à atténuer les causes fondamentales de l'érosion et la perte de biodiversité. Un entretien naturel des espaces verts est un moyen parmi d'autres de répondre aux exigences de cette convention. Un tel entretien contribue à augmenter la diversité des milieux, à enrichir le paysage et à limiter les effets de certains risques environnementaux tels que l'érosion, la pollution des sols et des eaux ainsi que les invasions de parasites. Cela participe aussi à l'éducation et à la sensibilisation.



www.pronatura-fr.ch

Public-cible

La commune et ses citoyen-ne-s.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution des sols, de la contamination des eaux souterraines ou superficielles en réduisant l'utilisation d'engrais et d'autres produits d'entretien, diminution de la consommation d'eau et des nuisances sonores liées à l'entretien, augmentation de la biodiversité et des paysages diversifiés, promotion d'espèces indigènes plus résistantes, protection d'éventuelles espèces rares ou menacées, favorise la mise en réseau des milieux pour le déplacement des espèces.
- > Économiques : baisse des coûts et du temps de travail du service édilitaire liés à l'entretien.
- > Sociaux : espace d'observation de la faune et de la flore, bénéfice pour le paysage et effet d'exemplarité de la collectivité.

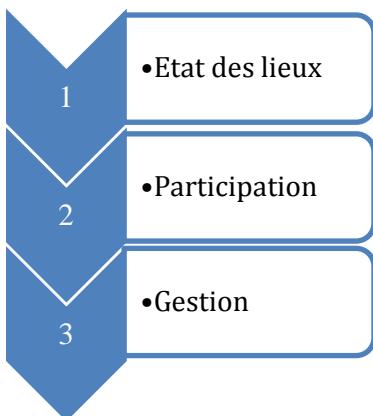
Coûts

- > Les coûts dépendent de l'étendue des mesures prises : formation du personnel, réorganisation des espaces verts ou du travail de la voirie, nouvelles plantations, ensemencement, etc.
- > À moyen terme, les économies devraient largement compenser les coûts de mise en œuvre.

Possibilités de soutien

- > [Parcours éducatif et conseils pratiques](#) par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- > [Programme communes à papillons](#) par Pro Natura Fribourg : état des lieux, conseils et fiches techniques avec une certification à la clé.

Démarche



- > L'abandon d'une gestion traditionnelle au profit d'une nature plus sauvage peut être perçu par les citoyen-ne-s comme un défaut d'entretien. Des petits panneaux explicatifs placés dans les espaces verts peuvent améliorer la compréhension.

Des gestes simples permettent de favoriser la diversité en plantes et en animaux :

- > Plantation d'espèces indigènes (arbres et haies), de gazon et de prairies fleuries ;
- > Limiter le nombre de fauches à une ou deux ou les effectuer une année sur deux pour les surfaces qui le permettent.

- > Privilégier les coupes tardives (après floraison) et hautes (8-10 cm) pour protéger la petite faune. Abandon des épaveuses et faucheuses rotatives, privilégier les barres de coupe et les faux ;
- > Limiter ou supprimer l'usage des biocides et de l'engrais ;
- > Installer des structures afin de ménager des abris pour la petite faune (tas de pierres, de branches, de feuilles ou d'herbe de fauche, gouilles ou petits étangs, nichoirs, hôtels à insectes) ;
- > Laisser au sol les feuilles mortes et les branches dans les espaces arborisés et diminuer ou supprimer l'arrosage.

Échéance

Aucune. Toutefois, certaines mesures peuvent se prendre tout de suite (supprimer les pesticides et les engrains) et d'autres peuvent s'échelonner et être mises en place lors d'un renouvellement (par exemple haie ou surface verte).

Durée

Mesures pérennes.

Suivi

Il est possible de tenir un bilan des heures de travail, d'effectuer une enquête de satisfaction auprès de la population, de mesurer les coûts d'entretien (quantité d'engrais, consommation d'eau, etc.) ou d'évaluer les transformations de la faune et de la flore (nombre d'espèces, présence d'espèces rares).

Exemples de réalisation

Après Bösingen, Guin, Wünnewil-Flamatt et Charmey, les communes de [Villars-sur-Glâne](#) et de [Bulle](#) ont reçu en 2013 un certificat « Communes à papillon » délivré par [Pro Natura Fribourg](#). Il atteste de la qualité des mesures d'entretien de leurs surfaces vertes, qui offrent ainsi des conditions favorables aux papillons, mais aussi à la faune et à la flore en général.

Contacts

- > Service de l'environnement (DAEC)
Eric Mennel
026 305 37 60
Dominique Folly
026 305 37 63
sen@fr.ch
- > Pro Natura Fribourg
026 422 22 06
pronatura-fr@pronatura.ch
- > Cours Sanu, Bienné:
www.sanu.ch/fr/Cours-de-A-à-Z/

Liens utiles

- > Fiche technique canton de Vaud :
[Entretien des espaces verts et bandes herbeuses](#)
- > Site internet biodiversité 2010 :
www.biodiversite2010.ch
- > Pro Natura Fribourg :
[Communes à papillons](#)
- > Brochure « Interdiction des herbicides sur les chemins et les places : que faire ? » :
www.jardinsuisse.ch

2.4.1 Opération Coup de balai

Domaines : aménagement et environnement, économie, enfance et jeunesse, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

L'abandon de déchets sur la voie publique ou dans la nature est un problème récurrent. L'opération Coup de balai est une action citoyenne de nettoyage et de mise en valeur des espaces publics ainsi que de sensibilisation à la problématique des déchets. Une fois par année, la commune invite la population à participer à une action de nettoyage au sein du territoire communal.

Public-cible

Les communes, les habitant-e-s, les écoles, les diverses associations, sociétés locales et entreprises sur territoire communal.



www.balai.ch

Avantages

- > Écologiques : réduction des déchets dans la nature, préservation de la biodiversité.
- > Économiques : amélioration de la propreté et de l'attractivité touristique, revalorisation du territoire, diminution du travail pour la voirie.
- > Sociaux : encourage les échanges conviviaux entre habitant-e-s (caractère festif de l'action avec musique, jeux et verrées), favorise la mixité sociale, la sensibilisation et l'éducation à la problématique des déchets, renforce l'harmonie du paysage et les liens communautaires.

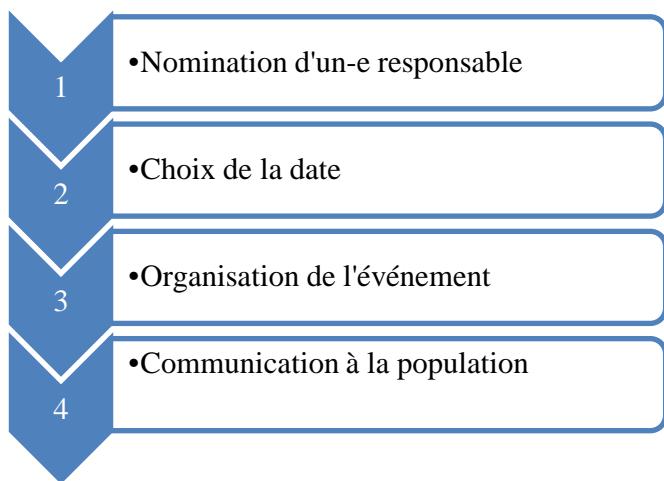
Coûts

- > La commune décide des moyens et des forces nécessaires pour le bon déroulement de l'événement.

Possibilités de soutien

- > Le Service de l'environnement (SEn) planifie et coordonne l'action en collaboration avec les autres cantons romands. Le SEn s'occupe de la communication et met à disposition des gants et des affiches.
- > SAIDEF prend gratuitement en charge les déchets incinérables des journées Coup de balai.

Démarche



Le planning s'effectue selon le calendrier annuel communal. Il convient de nommer un –e responsable de projet, de déterminer la date de l'événement, d'organiser l'action qui sera entreprise et de communiquer les informations aux citoyen-ne-s de la commune.

Échéance

L'action se déroule habituellement un week-end d'avril ou de mai. Toutefois, il est possible de l'agender à un autre moment de l'année.

Durée

Cette action se déroule fréquemment sur une demi-journée ou sur une journée entière.

Suivi

-

Exemples de réalisation

En 2014, 38 actions ont été organisées par les communes fribourgeoises.

Contacts

- > Informations
Service de l'environnement (DAEC)
sen@fr.ch
026 305 63 62
- > SAIDEF
info@saidef.ch
026 409 73 33

Liens utiles

- > Site internet fribourgeois Coup de balai :
www.fr.ch/sen/fr/pub/dechets/coup_balai.htm

2.4.2 Organisation durable d'événements festifs ou sportifs

Domaines : aménagement et environnement, sport, économie

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Les événements festifs ou sportifs animent la vie des communes, mais induisent aussi des pressions considérables sur l'environnement. Différents guides et sites internet offrent des recommandations pour diminuer les déchets (littering), gérer les eaux usées, acheter des produits durables, établir des plans de mobilité, gérer les infrastructures, informer le voisinage et planifier la logistique de l'événement. Il est aussi possible de faire certifier une manifestation avec la nouvelle norme ISO 20'121, publiée en 2012, dont l'objectif est l'amélioration continue des pratiques afin d'aboutir à la durabilité de la manifestation.



<http://woodstower.com/>

Public-cible

Autorités communales, organisateurs et organisatrices de manifestations, population.

Avantages

- > Écologiques : diminution des polluants atmosphériques, des déchets et de la consommation énergétique, protection des sols et des zones naturelles sensibles.
- > Économiques : augmentation de l'attrait de la manifestation, diminution des charges liées au ramassage des déchets, meilleure gestion de l'aspect financier, amélioration de l'accessibilité à la manifestation, vente de produits locaux, promotion du tourisme régional.
- > Sociaux : amélioration de l'image de la manifestation, renforcement de la sécurité routière et amélioration de l'accessibilité aux piéton-ne-s et aux handicapé-e-s, vente de produits équitables, meilleure gestion du son et donc amélioration des relations avec le voisinage.

Coûts

- > Les coûts dépendent de l'envergure de la manifestation et de l'étendue des mesures prises.

Possibilités de soutien

- > Le ProfilEVENT d'ecosport.ch simplifie l'organisation et la mise en œuvre durables d'événements. Avec ProfilEVENT, il est en plus possible de demander des contributions financières et d'acquérir du matériel de manifestation.

Démarche

Plusieurs éléments sont nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Outre l'autorisation légale de la commune, la désignation d'un-e responsable durabilité et l'élaboration d'un concept de durabilité permettront une mise en œuvre efficace des mesures. La communication est une étape importante, car les organisateurs ou les organisatrices, les bénévoles et les participant-e-s doivent être sensibilisé-e-s aux conséquences environnementales et sociales de ces manifestations.

La plateforme www.manifestation-verte.ch, soutenue par les cantons de Fribourg, Genève et Vaud, les villes de Lausanne, Neuchâtel et Nyon, ainsi que l'Office fédéral de l'environnement et Swiss Olympic, fournit une information concentrée et pratique, destinée à ancrer tout événement dans la durabilité et le respect de l'environnement. On y trouve des [Recommandations](#). L'Etat de Fribourg propose, avec 18 autres cantons, un aide-mémoire sur la protection des sols et des eaux lors de manifestations en plein-air. Les informations spécifiques au canton de Fribourg sont consultables dans un document annexe, qui contient des formulaires-types et des indications sur les mesures.

Échéance

Aucune, sauf si la commune a décidé de rendre obligatoire la gestion écologique des déchets dans les manifestations sur son territoire.

Durée

La réflexion sur la durabilité d'une manifestation doit être réalisée bien avant la mise en place de l'événement.

Suivi

Pas obligatoire, mais le Paléo Festival de Nyon, par exemple, effectue un suivi statistique de la manifestation chaque année et fixe des objectifs plus ambitieux pour l'année suivante.

Exemples de réalisation

La ville de Fribourg a rendu obligatoire la gestion écologique des déchets dans les manifestations sur son territoire et réalisé un petit [guide](#) à ce sujet.

Le [Paléo Festival de Nyon](#) se fixe chaque année des objectifs environnementaux. Ainsi, les organisateurs et organisatrices cherchent à atteindre entre autres un taux de 50% de festivalier-ère-s utilisant les transports publics, 30% de réduction de la consommation de carburant pour le transport interne à la manifestation (chantier, transport artistes, etc.), 80% des fruits, légumes et viandes via des filières courtes à la ferme, réduire à 800 grammes la production de déchets et à 20 litres la consommation d'eau par festivalier. Le [Festival Balélec](#) de l'EPFL est le premier événement suisse à se faire certifier ISO 20'121.

Contacts

- > Swiss Olympic :
ecosport@swissolympic.ch
- > Manifestation verte :
info@saubere-veranstaltung.ch

Liens utiles

- > ProfilEVENT, recommandations et soutien financier :
www.ecosport.ch/fr
- > Indications pratiques, conseils et exemples :
www.manifestation-verte.ch
- > [Guide des manifestations responsables de la ville de Nyon](#)

2.5.1 Quartiers durables

Domaines : aménagement et environnement, économie, santé, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le défi du 21ème siècle dans le domaine de l'habitat est de parvenir à une considérable diminution de la consommation des sols, des impacts environnementaux, des disparités socioculturelles et des coûts collectifs.

Un quartier durable est conçu de façon à limiter son impact sur l'environnement et à renforcer la cohésion sociale. Travailler à l'échelle du quartier se prête bien à une concrétisation des principes du développement durable, par exemple par l'aménagement d'espaces publics, par la construction de bâtiments écologiques et énergétiquement autonomes, par des actions pour la promotion de la mixité sociale et intergénérationnelle ou par l'accroissement de la mobilité douce et de l'auto-partage.



<http://sqyentransition.wordpress.com>

Public-cible

La commune et sa population.

Avantages

- > Écologiques : usage optimisé des ressources (eau, sol, matériaux de construction et énergie), meilleure infiltration des eaux, favorise la production des énergies renouvelables, la réutilisation de l'eau de pluie et la biodiversité ainsi que la récolte des déchets, réduit l'utilisation de pesticides et la formation d'îlots de chaleur.
- > Économiques : baisse des coûts liés à l'énergie, à l'eau et aux incivilités, favorise les commerces de proximité et indirectement l'agriculture locale, valorisation du quartier.
- > Sociaux : augmentation de la qualité de vie des habitant-e-s et de la sensation de sécurité grâce à la qualité des lieux, favorise la mixité sociale et intergénérationnelle, bienfaits physiques par la mobilité douce, participation de la population, accès facilité aux services publics et aux activités de proximités, aide à l'épanouissement culturel.

Coûts

- > Le coût dépend du projet et de son envergure.

Possibilités de soutien

- > L'office fédéral du développement territorial (ARE) soutient la création de quartiers durables.

Démarche

- > La participation de la population est importante. Elle permet d'améliorer le projet, d'accroître le soutien populaire et de mieux communiquer.
- > Une attention particulière doit être portée aux matériaux utilisés, ainsi qu'aux normes et exigences environnementales. La fiche « 2.5.2 Construction durable » de ce Portefeuille d'actions donne des pistes intéressantes.
- > « [Quartiers durables](#) » est un outil qui permet d'évaluer un projet sur la base de multiples critères de durabilité, couvrant les dimensions environnementales, socioculturelles et économiques de l'opération. Ce logiciel est utilisable gratuitement depuis le site Internet www.are.admin.ch et www.smeo.ch.

Échéance

-

Durée

La mise en place d'un projet d'envergure peut prendre plusieurs années entre son lancement et sa réalisation.

Suivi

Il est important de fixer des échéances régulières d'évaluation des programmes mis en route.

Exemples de réalisation

Des projets de [quartiers éco-industriels](#) se développent dans le canton de Fribourg parallèlement aux quartiers d'habitation durables. Les villes de Romont, de Fribourg ou de Düdingen mènent des projets dans ce sens. Il s'agit des projets [Carrédemeraude](#), du projet de quartier d'innovation de [Cardinal \(bluefactory\)](#), ainsi que de [Düdingenplus](#).

Sur le site de l'ARE, on trouve 18 projets de quartiers durables avec des informations détaillées. Ces projets ont été soutenus de 2011 à 2013 par l'les Offices fédéraux de l'énergie et du développement territorial.

Contacts

- > Office du développement territorial (ARE)
Anne DuPasquier
infone-dd@are.admin.ch
058 462 40 60

Liens utiles

- > Site internet quartiers durables:
www.nachhaltige-quartiere.ch/fr/outil/
- > Publications de l'ARE et de l'OFEN :
[Quartiers durables en bref](#)
www.quartiers-durables.ch/
- > [Les enjeux d'un écoquartier selon l'exemple de Métamorphose à Lausanne](#)

2.5.2 Construction durable

Domaines : aménagement et environnement, économie, santé

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Parvenir à diminuer l'empreinte écologique et les rejets de CO2 est un des objectifs du XXIème siècle. Selon l'OFEN, environ 50% de la consommation d'énergie en Suisse provient du parc immobilier et ce dernier est responsable de 40% des émissions de CO2. La construction de bâtiments économies en énergie, par exemple ceux labellisés Minergie, et l'utilisation d'éco-matériaux constituent donc une piste importante pour parvenir à réaliser ce défi. Bois, pierre naturelle, paille, chanvre, ouate de cellulose et tous les matériaux recyclés contribuent à diminuer les prélèvements de ressources naturelles et les rejets polluants.



www.eco-responsable.org

Public-cible

La commune en tant que commanditaire de constructions publiques et la population sur territoire communal.

Avantages

- > Écologiques : usage optimisé des ressources (eau, sol, matériaux de construction et énergie), diminution des rejets polluants et des nuisances sonores, réduction du volume de déchets lors de la construction, diminution de la formation d'îlots de chaleur, meilleure protection de la biodiversité, utilisation de matériaux recyclés ou renouvelables d'origine locale.
- > Économiques : baisse des coûts d'entretien liés au chauffage et à l'éclairage, renouvellement des équipements moins fréquent, réduction des coûts de transport si matériaux locaux, augmentation de la valeur patrimoniale et du prix de revente, facilité de commercialisation, baisse des dépenses liées à la santé.
- > Sociaux : un environnement intérieur amélioré et plus sain, conduisant à une plus grande satisfaction de l'usager-ère en termes de condition de vie ou de travail.

Coûts

- > Les coûts sont un peu plus élevés que pour une construction conventionnelle. Toutefois, les coûts d'exploitation sont plus faibles et permettent des économies à long terme.

Possibilités de soutien

- > Les banques favorisent les nouvelles constructions ou rénovations durables avec des hypothèques « vertes ».
- > Programme d'encouragement financier en matière d'énergie de l'État de Fribourg
- > Les constructions MINERGIE-P sont subventionnées par l'État de Fribourg sauf si c'est un bâtiment déjà subventionné par l'Etat.

Démarche

- > Les labels [Minergie](#), [Minergie-P](#) et [Minergie-A](#) répondent à la problématique de la consommation énergétique des bâtiments. Le standard [Minergie-Eco](#) prend également en compte l'énergie grise et met donc l'accent sur les qualités sanitaires et écologiques d'un projet depuis la fabrication des matériaux nécessaires à la construction du nouveau bâtiment jusqu'à sa réalisation.
- > Pour les communes souhaitant promouvoir le bois suisse, elles peuvent demander un bois avec « [Certificat d'origine bois Suisse](#) ».

S'il n'y a pas de démarche particulière, il convient d'appuyer certains points importants :

- > Les labels Minergie ne doivent pas constituer une fin en soi, mais une orientation sur les standards recherchés ;
- > Utiliser des matières renouvelables ou recyclées et réduire les impacts environnementaux ;
- > Utiliser des matériaux facilement séparables et planifier la construction en vue d'une récupération future ;
- > Réduire les besoins d'énergie pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude ou la consommation électrique et utiliser au maximum les énergies renouvelables ;
- > Réduire la consommation d'eau potable, le volume d'eaux usées et les besoins en sol ;
- > Veiller à une grande biodiversité des espaces verts, mettre en place une infrastructure adéquate pour le tri des déchets et une mobilité compatible avec l'environnement.

Échéance

-

Durée

-

Suivi

-

Exemples de réalisation

La première maison MINERGIE-P du canton de Fribourg a été réalisée à Guin en 2006. Achevé en 2007, le GreenOffices à Givisiez, un immeuble de bureaux exemplaire de type Minergie-P-Eco, a été récompensé du prix Lignum 2009 et du Watt d'or 2008 de par ses [caractéristiques durables](#). Enfin, la première transformation locative MINERGIE-P de Romandie s'est déroulée en 2011 à Pensier.

Contacts

- > Service de l'énergie (DEE)
Serge Boschung
sde@fr.ch
026 305 28 41
- > Service des bâtiments (DAEC)
Thierry Bruttin
sbat@fr.ch

Liens utiles

- > Construction durable – Bâtiment :
[Recommandation SIA 112/1](#)
- > [Sméo, fil rouge pour la construction durable](#).
Jalon 6 de l'Etat de Vaud.

3.1.1 Zone de rencontre

Domaines : mobilité, aménagement et environnement, santé, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Une zone de rencontre est un aménagement public dans un quartier résidentiel ou commercial dans lequel les piéton-ne-s et les véhicules motorisés cohabitent d'une manière apaisée. Les piéton-ne-s sont autorisé-e-s à circuler librement et bénéficient de la priorité sur tous les véhicules. La vitesse maximale est limitée à 20 km/h et le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation. Le but de cette action est d'accroître la sécurité des déplacements urbains et de soutenir la mixité ainsi que la bonne cohabitation des usager-ère-s de la voie publique..



Public-cible

Les communes et l'ensemble des usager-ère-s de la voie publique.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores liées à la circulation.
- > Économiques : augmentation de l'attrait de la commune.
- > Sociaux : renforcement de la sécurité urbaine, augmentation de la qualité de vie pour les riverain-e-s, réappropriation de la voie publique par les piéton-ne-s.

www.plan-les-ouates.ch

Coûts

- > Le montant de l'aménagement Square des places à Fribourg s'est élevé à Fr. 360 000.-
Toutefois, il varie selon [les projets](#).

Possibilités de soutien

-

Démarche

Plusieurs types de situations amènent à implanter une zone de rencontre :

- > Un lieu de concentration de commerces, de services publics et d'habitations entraînant une forte présence piétonne.
- > Un lieu où la rencontre entre piéton-ne-s et autres usagers ou usagères nécessite de donner la priorité aux piéton-ne-s.
- > Un lieu de conflits entre piéton-ne-s et autres usagers ou usagères lorsque la continuité d'une aire piétonne doit être interrompue pour laisser passer le transit de véhicules motorisés et que l'on souhaite que les piéton-ne-s gardent la priorité.
- > Une rue ou un ensemble de rues d'un centre où l'on souhaite maintenir une desserte automobile, tout en privilégiant les piéton-ne-s.

La planification d'une zone de rencontre est importante et nécessite l'appui d'un-e expert-e. Il faut avoir une approche globale des déplacements à l'échelle de la commune, évaluer le nombre de piéton-ne-s susceptibles de fréquenter la zone et déterminer les lieux naturellement propices à la mise en place d'une zone de ce type.

Effectuer une campagne de communication et de sensibilisation pour la création et le fonctionnement de ces aménagements est nécessaire.

Échéance

Durée

L'ensemble du processus dure environ 2 ans. Toutefois, la durée dépend de l'envergure des travaux et du résultat de la mise à l'enquête.

Suivi

Exemples de réalisation

De nombreuses zones de rencontre existent déjà dans le canton de Fribourg et d'autres sont en voie de réalisation. La zone de rencontre « [Square des Places](#) » à Fribourg existe depuis mai 2010. Après deux ans de planification et de réalisation, elle a reçu le « Prix Flâneur d'Or 2011 ». Bulle a également aménagé avec succès différentes zones de rencontres, ainsi que Düdingen sa place de la gare.

Contacts

- > Informations générales
Service de la mobilité (DAEC)
Micaël Tille
smo@fr.ch
026 304 14 33
- > Signalisation et validation des aménagements sur routes communales
Service des ponts et chaussées (DAEC)
[formulaire de contact](#)
026 305 36 44

Liens utiles

- > Site zone de rencontre :
www.zonederencontre.ch
- > Brochure de l'OFROU :
[Modérer le trafic à l'intérieur des localités](#)

3.1.2 Plan de mobilité

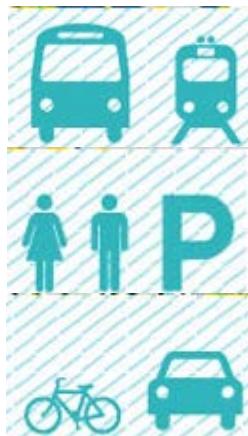
Domaines : mobilité, aménagement et environnement, santé, sport

Mise en œuvre : facile **moyenne** **complexe** indéterminée

Coûts : bas **moyens** élevés indéterminés

Descriptif

Dans le canton de Fribourg, les déplacements liés au travail s'effectuent majoritairement en voiture : en 2010, 74% des distances ont été parcourues en voiture, alors que la moyenne suisse se situe à 66%. Un plan de mobilité pour les employé-e-s de la commune renforce l'utilisation de moyens de transports autres que la voiture : transports publics, deux-roues ou marche à pied. Il permet également un meilleur taux de remplissage des véhicules grâce à l'auto-partage et au co-voiturage ainsi qu'une gestion plus efficace des places de parc.



www.google.ch/images

Public-cible

Administration communale, population.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air, des émissions de CO₂ et des nuisances sonores.
- > Économiques : coûts moindres pour la commune grâce à une utilisation optimale des places de parc et à une réduction des besoins en stationnement. Par contre nouveaux coûts pour les mesures d'incitation au transfert modal. Diminution des embouteillages pour la population.
- > Sociaux : effet positif sur la santé des employé-e-s et de la population en général grâce à la promotion de la mobilité douce et à une réduction des nuisances du trafic motorisé.

Coûts

- > Coûts supplémentaires pour les mesures d'incitation au transfert modal et les infrastructures locales.
- > Par contre baisse des coûts pour la location ou l'entretien de places de parc.

Possibilités de soutien

-

Démarche

L'élaboration d'un plan de mobilité se réalise en général en 4 étapes :

- > Stratégie : décision des autorités, nomination d'un coordinateur ou d'une coordinatrice, définition d'objectifs chiffrés et du montant dédié à la mise en œuvre ;
- > Diagnostic : évaluation de l'accessibilité actuelle, des déplacements pendulaires et professionnels effectués par les employé-e-s ainsi que du coût actuel du stationnement et des voitures de service ;
- > Plan de mesures : sélection d'un choix de mesures, négociation avec les partenaires, décision ;
- > Mise en œuvre et suivi : communication aux employé-e-s, mise en œuvre et suivi.

Les mesures fréquemment choisies pour un plan de mobilité sont les suivantes :

- > Places de parc : réduction de l'offre, tarification et attribution de vignettes selon des priorités claires (par exemple accessibilité en transports publics, charges familiales, covoiturage) ;
- > Promotion du transfert modal : participation de la commune à l'abonnement de transports publics régional, bon pour un service vélo annuel, mise à disposition de véhicules d'auto-partage, amélioration de la desserte en transports publics ;
- > Infrastructures : mise à disposition de places de parc deux-roues sécurisées et de douches.

Échéance

Durée

Cette action s'inscrit dans du long terme.

Suivi

Un suivi des kilomètres parcourus selon le mode de transports permet d'évaluer la réussite du plan de mobilité et de l'adapter après une période de rodage.

Exemples de réalisation

La stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg prévoit de réaliser [1 à 3 plans de mobilité pilotes](#). Le premier, en vue d'un déménagement à Givisiez en 2014, est en cours d'élaboration. L'expérience réalisée par le Département des infrastructures du Canton de Vaud est très positive : introduit en 2005, le plan de mobilité a réduit de 42% la part des kilomètres parcourus avec des véhicules privés et engendre des économies de Fr. 200 000.- par an, essentiellement dues à la réduction des frais de location de places de parc. La Ville de Fribourg a mis en place un plan de mobilité ambitieux en 2011.

Contacts

Liens utiles

- > [Stratégie Développement durable](#) de l'Etat de Fribourg
- > [Plan cantonal des transports](#) de l'Etat de Fribourg
- > Brochure [Plan de mobilité d'entreprise](#) des cantons de Vaud et de Genève

3.2.1 Bike to Work

Domaines : mobilité, aménagement et environnement, économie, santé, sport, communication

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Initiée en 2005, l'action Bike to Work promeut l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien pour se rendre au travail. Sous la forme d'un concours, les personnes qui se rendent au moins un jour sur deux au travail à vélo durant le mois de juin ont la possibilité de gagner des prix attractifs. En 2013 dans le canton de Fribourg, plus de 720 personnes ont participé à cette action et ont effectué environ 99 000 km à vélo.



www.biketowork.ch

Public-cible

Les employé-e-s de la commune et des entreprises sur le territoire communal.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores liées à la circulation motorisée.
- > Économiques : décongestion du trafic, promotion de la mobilité à faibles coûts, facilité de stationnement.
- > Sociaux : bienfaits en matière de santé publique, renforcement de l'esprit d'équipe.

Coûts

- > 2 à 25 personnes : Fr. 100.-
- > 26 à 200 personnes : Fr. 200.-
- > Plus de 200 personnes : Fr. 200.-
- > Plus Fr. -.50 par participant-e-s supplémentaires
- > Dès 5000 personnes : Fr. 2600.-
- > Plus Fr. -.10 par participant-e-s supplémentaires

Possibilités de soutien

-

Démarche

Chaque entreprise ou commune désigne une personne qui assure la coordination de l'événement. Le coordinateur ou la coordinatrice inscrit la commune ou l'entreprise sur le site [Bike to Work](#) et devient responsable de la promotion de l'événement auprès de ses collègues. Puis il s'agit de créer des équipes de 3-4 personnes et de nommer un-e chef -fe d'équipe qui aura pour tâche d'inscrire son groupe sur le site Bike to Work. Enfin, il suffit de pédaler, de remplir quotidiennement un calendrier d'action en ligne ou sur papier et de le retourner avant mi-juillet.

Échéance

Le délai d'inscription de la commune ou de l'entreprise est en mars, celui des équipes est fixé au 31 mai.

Durée

Bike to Work s'effectue une fois par année pendant le mois de juin. Cette action doit cependant inciter les participant-e-s à utiliser ce moyen de locomotion le plus souvent possible durant le reste de l'année.

Suivi

Exemples de réalisation

Le nombre de participant-e-s à l'échelle suisse est passé de 1600 à environ 50 000 personnes entre 2005 et 2013. En 2013, [51 communes ou entreprises](#) ont participé à Bike to Work dans le canton de Fribourg, dont la Ville de Fribourg, Bulle, Marly, Villars-sur-Glâne, l'Hôpital fribourgeois HFR, la Sensler Stiftung für Behinderte, la Stiftung applico, l'Union Fribourgeoise du Tourisme ainsi que la majorité des Directions de l'Etat de Fribourg.

Contacts

- > Bike to Work suisse :
info@biketowork.ch
- > PRO VELO Fribourg :
info@pro-velo-fr.ch

Liens utiles

- > Bike to Work Suisse:
www.biketowork.ch/fr/
- > PRO VELO Fribourg :
<http://pro-velo-fr.ch/>
- > Brochure Bike to Work :
[Guide promotionnel pour coordinateur](#)

3.2.2 bike2school

Domaines : mobilité, enfance et jeunesse, santé, aménagement et environnement, sport, communication

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le but est de promouvoir l'utilisation du vélo auprès des jeunes. Initiée en 2008, l'action bike2chool se déroule deux fois par année sur quatre semaines. Les classes se rendent à l'école à vélo aussi souvent que possible pendant la durée de l'action. Elles collectent ainsi des points et des kilomètres, avec à la clé des prix individuels et collectifs attrayants. Il suffit aux élèves de sélectionner les quatre semaines d'action de leur choix, en automne ou au printemps. L'organisation d'actions parallèles autour du vélo donne un élan supplémentaire et augmente les chances de gagner un prix. Une participation aux deux sessions est possible et même recommandée.



Public-cible

Ecoles, cycles d'orientation et collèges. Enfants et adolescent-e-s à partir de la 4e année jusqu'au secondaire supérieur.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores liées à la circulation motorisée.
- > Économiques : décongestion du trafic, promotion de la mobilité à faibles coûts.
- > Sociaux : bienfaits en matière de santé publique, sensibilisation aux dangers de la route, augmentation de la sécurité aux abords de l'école, renforcement de la camaraderie et de l'autonomie.

www.bike2school.ch

Coûts

- > Action de printemps : Fr. 80.- par classe
- > Action d'automne : Fr. 80.- par classe
- > Printemps et automne : Fr. 160.- par classe

Possibilités de soutien

L'Etat de Fribourg prend en charge les frais de participation des écoles.

Démarche

L'enseignant-e inscrit les élèves à l'aide d'un formulaire en ligne. Il commande également un set de classe contenant un plan de mobilité pour chaque élève, des propositions d'activités parallèles, ainsi qu'un poster pour inscrire les points. Les équipes doivent être composées d'au moins 8 personnes.

Échéance

L'action suit le rythme des écoles et débute en septembre, dès la rentrée des classes. Les délais d'envoi des documents relatifs aux activités parallèles sont le 31 décembre pour la session d'automne et le 31 mai pour celle de printemps. Le tirage au sort et la remise des prix s'effectuent en général durant le mois de juin, avant la fin de l'année scolaire. Attention : le délai d'inscription est fixé au plus tard une semaine avant la réalisation de l'action.

Durée

Bike2school s'effectue deux fois par année pendant quatre semaines consécutives au choix de l'enseignant-e. Il est possible de ne faire qu'une session par année. Cette action doit inciter les participant-e-s à utiliser ce moyen de locomotion le plus souvent possible durant le reste de l'année. Ainsi, des aménagements routiers ou un marquage routier sont des éléments susceptibles de pérenniser l'action dans le temps.

Suivi

Exemples de réalisation

En 2013, les écoliers et écolières du canton de Fribourg ont parcouru au total 47'000 km en 8 semaines. En 2009, [l'école primaire de Vuisternens-devant-Romont](#) a gagné le premier prix de l'école la plus cyclophile. Bulle et Plaffeien ont également participé en 2013-2014.

Dans un autre contexte, la commune de Châtel-St-Denis met à disposition des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année 50 vélos pour leur permettre de faire les déplacements entre les salles de cours et la salle de gymnastique. Par ailleurs, la Haute Ecole de Glion (GIHE) a reçu le prix Rayon d'Or de PRO VELO Fribourg pour son engagement en faveur d'une mobilité durable. Le système mis en place permet aux étudiant-e-s de bénéficier de 180 vélos pour leurs déplacements au sein du campus.

Contacts

- > Service du Sport (DICS)
Benoît Gisler
Benoit.Gisler@fr.ch
026 305 12 60
- > Information:
Bike2school / PRO VELO Suisse
info@bike2school.ch

Liens utiles

- > Site internet Bike2school :
www.bike2school.ch/fr
- > Site internet PRO VELO Fribourg :
<http://pro-velo-fr.ch>

3.2.3 Défi vélo

Domaines : Mobilité, aménagement et environnement, enfance et jeunesse, santé, sport

Mise en œuvre : **facile** moyenne complexe indéterminée

Coûts : **bas** moyens élevés indéterminés

Descriptif

DEFI VELO a pour but d'inciter les jeunes à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens, d'améliorer la sécurité et les comportements dans la circulation routière et de promouvoir le vélo comme moyen de transport convivial, pratique et sain. Sous la forme d'un concours, DEFI VELO est une compétition ludique qui allie les déplacements dans le trafic, la mécanique, l'agilité ou encore la culture et les métiers liés au vélo.



www.defi-velo.ch

Public-cible

Généralement des jeunes entre 15 et 18 ans : classes de collège ou de formation professionnelle, associations sportives ou de loisirs (gymnastique, scout, football, etc.), centres d'animations.

Les inscriptions se font par classes (Catégorie Formation) ou par équipes (Catégorie Open).

Avantages

- > Écologiques : diminution des polluants atmosphériques et des nuisances sonores liés à la circulation motorisée.
- > Économiques : décongestion du trafic, promotion de la mobilité à faibles coûts.
- > Sociaux : bienfaits en matière de santé publique, sensibilisation aux dangers de la route, renforcement de la camaraderie et de l'esprit d'équipe.

Coûts

- > Inscription des classes : Fr. 5.-/personne
- > Inscription des équipes : Fr. 5.-/personne
- > Prêt du matériel (vélo) : Fr. 5.-
- > Prêt du casque : gratuit

Possibilités de soutien

-

Démarche

- > Catégorie Formation : inscription des classes (15-25 participant-e-s) par le biais de formulaires en ligne sur le site officiel DEFI VELO. L'enseignant-e inscrit ses élèves et devra être présent-e le jour des défis, mais sans devoir y participer.
- > Catégorie Open : inscription des équipes (5-8 participant-e-s) par le biais de formulaires en ligne sur le site officiel DEFI VELO. Un-e membre de l'équipe doit être désigné-e comme personne de contact. Cette personne gère l'inscription et la transmission des informations relatives au concours à ses participant-e-s.

Échéance

- > Catégorie Formation : chaque classe fournit deux dates possibles entre le 1er septembre et le 7 juin (à vérifier pour chaque nouvelle édition) pour les défis qualificatifs. Les dates retenues sont communiquées un mois après l'inscription. La finale se déroule durant un week-end du mois de juin.
- > Catégorie Open : chaque équipe doit être disponible pour deux dates fixes, généralement des samedis pour les défis qualificatifs. La finale se déroule durant un week-end du mois de juin.

Les défis qualificatifs permettent d'atteindre la finale. Toutefois, il faut totaliser au moins 273 des points mis en jeu pour y parvenir.

Durée

DEFI VELO se déroule globalement sur une année entière, mais seules 3-4 dates sont à retenir. Le but parallèle de cette action est d'inciter les participant-e-s à utiliser quotidiennement leur vélo dans leurs déplacements quotidiens.

Suivi

-

Exemples de réalisation

La première édition de DEFI VELO s'est déroulée en 2011 à Lausanne sous l'impulsion de PRO VELO Région Lausanne. Genève a participé à l'édition 2012, ce qui a donné une finale inter-cantonale. En 2013, Neuchâtel et Fribourg ont rejoint le mouvement. Trois classes du collège de Gambach ont participé le 24 mai 2013 au premier DEFI VELO du canton de Fribourg.

Contacts

- > Responsable PRO VELO Fribourg
Didier Grandjean
didier.grandjean@pro-velo-fr.ch
079 632 58 92

Liens utiles

- > Site internet Défi vélo :
www.defi-velo.ch
- > Site internet PRO VELO Fribourg :
<http://pro-velo-fr.ch>

3.2.4 Pédibus

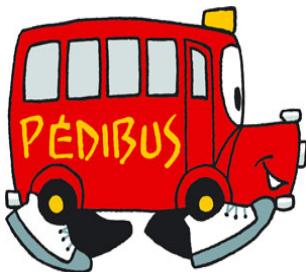
Domaines : mobilité, enfance et jeunesse, santé, aménagement et environnement, cohésion sociale, sport

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite de parents. Les parents conduisent ainsi 3 à 8 enfants sur un itinéraire entre la maison et l'école (en moyenne 700 m à 1.5 km). Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus, mais à pied, avec des horaires définis et des panneaux pour indiquer les arrêts.



Public-cible

La commune, les parents et les enfants de l'école enfantine à la deuxième année primaire. Il n'y a pas de limite d'âge.

Avantages

- > Écologiques : promotion d'une mobilité douce qui vise à changer les comportements, car les petites distances se font à pied. Diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores liées à la circulation motorisée.
- > Économiques : système de « transport » gratuit et qui ne demande pas de ressources puisque c'est une autogestion par les parents-conducteurs.
- > Sociaux : favorise l'activité physique des enfants et l'intégration des règles de sécurité routière, encourage la convivialité entre parents et enfants.

www.pedibus.ch

Coûts

- > Il n'y a aucun coût pour les participant-e-s.
- > Pour la commune: l'incitation à mettre en place une ligne Pédibus comprend les frais liés à l'organisation, à l'achat et à l'installation des panneaux ainsi qu'à une séance d'information pour les parents.

Possibilités de soutien

Un soutien est offert par la coordination Pédibus Fribourg/ATE pour le matériel et l'organisation des lignes (séances d'information pour les parents, aide aux parents, etc.).

Démarche

Pédibus repose sur l'engagement volontaire des parents. La commune peut néanmoins prendre l'initiative d'organiser une séance d'information pour les parents en collaboration avec la coordination cantonale du Pédibus. Suite à cette rencontre, le coordinateur ou la coordinatrice soutient les parents pour organiser une ligne de Pédibus, déterminer l'itinéraire, les arrêts et les horaires et se répartir les trajets. Cette démarche peut s'effectuer avec l'aide du coordinateur ou de la coordinatrice cantonal-e.

Il est également possible de créer des lignes Pédibus allant d'un accueil extrascolaire à l'école ou pour se rendre en groupe à une activité.

Le matériel (triangles de sécurité, gilets pour les conducteurs, panneaux provisoires, etc.) est fourni gratuitement par l'ATE, avec le soutien du Fonds de sécurité routière et de Promotion santé suisse.

Échéance

Une ligne Pédibus peut être créée tout au long de l'année scolaire.

Durée

En continu pendant l'année scolaire. Une information est faite avant les vacances d'été afin que les parents puissent s'organiser pour la rentrée scolaire.

Suivi

Le coordinateur ou la coordinatrice Pédibus est à disposition tout au long de l'année.

Exemples de réalisation

Une quarantaine de lignes sont actives dans le canton de Fribourg (état année scolaire 2013-2014).

Contacts

> Coordination Pédibus Fribourg / ATE
Séverine Emery-Jaquier
pedibus.fribourg@ate.ch
076 430 05 58

Liens utiles

> Site Internet Pédibus :
www.pedibus.ch
www.pedibus-romandie.ch

4.1.1 Réseau fribourgeois des écoles en santé

Domaines : santé, enfance et jeunesse

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés **indéterminés**

Descriptif

Un établissement scolaire qui souhaite entrer dans le Réseau fribourgeois des écoles en santé (RfES) s'engage à mettre en œuvre, sur une période de trois ans, un projet de promotion de la santé basé sur ses besoins particuliers. Un état des lieux préalable permet d'analyser la situation et les besoins, puis un programme d'action est élaboré pour une durée de trois ans. Le Réseau fribourgeois offre conseils et accompagnement pour la mise en œuvre de projets ainsi qu'une demi-journée annuelle du réseau pour permettre l'échange de bonnes pratiques entre les écoles membres et non membres.



www.radix.ch

Public-cible

Le personnel et les élèves des établissements scolaires du canton de Fribourg.

Avantages

- > Écologiques : un projet mené par une école du Réseau fribourgeois des écoles en santé peut contenir des éléments en lien avec l'écologie et permettre une sensibilisation des élèves à différents facteurs d'influence de la santé, un lien avec une démarche développement durable Ecole21 peut également être fait pour renforcer certaines actions.
- > Économiques : réduction à long terme des dépenses en matière de santé par la promotion de la santé des enfants et de la population.
- > Sociaux : bienfaits en termes de santé publique, renforcement des compétences en matière de santé, amélioration du climat scolaire.

Coûts

- > Dépendants du projet mené.

Possibilités de soutien

- > Aucunes en termes financiers.
- > Soutien de la part des responsables cantonaux du réseau en termes de mise en œuvre, de conseils, d'accompagnement et de suivi des projets.

Démarche

La commune peut inciter son ou ses établissements scolaires à devenir membres-s du Réseau et soutenir les projets de promotion de la santé.

Échéance

-

Durée

Trois ans, puis inscription dans le réseau en tant que membre alumni.

Suivi

Selon les besoins par le « Bureau santé à l'école » et en collaboration avec Radix.

Exemples de réalisation

Actuellement, [21 écoles](#) sont membres du réseau fribourgeois des écoles en santé et ont réalisé des projets dans ce cadre. Toutes les écoles professionnelles du canton se sont inscrites au Réseau suisse et entreront automatiquement dans le Réseau fribourgeois après trois ans.

Contacts

- > Bureau Santé à l'école
francois.bourqui@fr.ch
026 305 40 94
carine.vuitel@fr.ch
026 305 29 33
lisbeth.spring@fr.ch
026 305 40 86

Liens utiles

- > Site internet Radix : www.radix.ch
- > [Présentation du Réseau suisse des écoles en santé](#)
- > [Projets menés par les écoles](#)

4.1.2 Education familiale

Domaines : santé, enfance et jeunesse, communication, économie, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

L'Education familiale (EF) est une association qui a pour objectif de renforcer les capacités des familles dans l'éducation de leurs jeunes enfants (0-7 ans), en activant leurs propres ressources.

Elle propose différentes prestations en groupe : rencontres organisées dans des locaux communaux, maternités, supermarchés, salles d'attentes de pédiatres, crèches, etc. EF offre également des prestations individuelles : permanences téléphoniques et visites à domicile et propose de plus un soutien à l'entrée à l'école pour les communes qui le souhaitent, en collaboration avec les enseignant-e-s et les parents des futur-e-s élèves.

Public-cible

Enfants de 0-7 ans et leurs parents, professionnel-le-s de la petite enfance (enseignant-e-s enfantine, éducateur-trice-s, assistant-e-s parentales, pédiatres, puéricultrices, etc.).

Avantages

- > Écologiques : éducation au développement durable (quels enfants laisserons-nous à la terre ?)
- > Économiques : une bonne préparation à l'entrée à l'école peut éviter de mettre en place des mesures ultérieures plus lourdes financièrement, de même que les suivis personnalisés peuvent désamorcer des problématiques futures qui pourraient prendre une ampleur plus coûteuse.
- > Sociaux : éducation au vivre-ensemble et à la citoyenneté, appropriation de thématiques de santé par les familles, renforcement des compétences, égalité des chances lors de l'entrée à l'école, égalité des opportunités au début de la formation.



www.educationfamiliale.ch

Coûts

- > Une participation est demandée aux communes qui souhaitent organiser des rencontres avec EF.

Possibilités de soutien

- > EF organise les rencontres, en collaboration avec les communes.

Démarche

Une commune qui souhaite soutenir les parents d'enfants de 0 à 7 ans peut par exemple mettre en place un projet de soutien à l'entrée et aux débuts à l'école, en collaboration avec l'EF, les enseignant-e-s du cycle I et les parents.

Pour les familles issues de la migration, il est possible de mettre en place deux projets dans la commune : Ecole + (en collaboration avec Caritas), qui est un cycle de 4 à 8 ateliers (sur 2-5 mois) avec la présence d'un-e interprète communautaire et Français + « J'apprends le français avec mon enfant » (en collaboration avec OSEO) qui est un cours de langue hebdomadaire incluant des thèmes éducatifs pour les parents et leurs enfants.

Une commune peut également encourager les parents à participer aux rencontres d'EF en mettant à disposition des locaux pour organiser des cafés parents-enfants ou des ateliers. En promouvant le travail d'Education Familiale (tableau d'affichage communal, bulletin communal, lien sur le site communal), la commune offre aux parents de jeunes enfants une ressource importante pour toutes leurs questions d'éducation. Une commune peut, si elle le souhaite, également offrir le coffret [« Tiroirs à idées »](#) à chaque naissance. Ce coffret est un outil pédagogique qui contient 30 situations éducatives fréquentes dans la petite enfance.

Échéance

Chaque semestre, un agenda est établi avec les dates des rencontres et formations.

Durée

Selon les besoins des acteur-trice-s concerné-e-s.

Suivi

Avec les parents et les professionnel-le-s, selon besoin.

Exemples de réalisation

Préparation à l'entrée à l'école organisés avec les communes de Corminboeuf, Belfaux, Givizez, Gletterens, Grolley, Fétigny, Flamatt, Morat, Düdingen, Bulle, Estavayer-le-Lac et Villars-sur-Glâne ; cafés parents-enfants dans des centres commerciaux (p.ex. Fribourg Centre), permanences éducatives mensuelles en pédiatrie chez 25 pédiatres du canton.

Contacts

- > Education familiale
- > Cristina Tattarletti
contact@educationfamiliale.ch
- 026 321 48 70

Liens utiles

- > Site internet Education familiale :
www.educationfamiliale.ch
- > [Tiroirs à idées](#)
- > Site internet Par ici les enfants :
www.par-ici-les-enfants.ch

4.1.3 Approches communautaires

Domaines : santé, cohésion sociale, enfance et jeunesse, économie

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Démarche participative de promotion de la santé et de prévention auprès de quartiers, communes, institutions publiques et privées où le projet est au centre de l'action.

Le but est de redonner le pouvoir d'agir aux personnes concernées en partant des droits et devoirs de tout citoyen et en mettant en place un objectif commun, en lien avec une problématique révélée ou des besoins, pour aboutir à un projet partagé.



www.reper-fr.ch

Public-cible

Texte Autorités cantonales et communales, adultes, jeunes, institutions publiques et privées.

Avantages

- > Écologiques : une sensibilisation à la prise en compte des aspects écologiques lors de la mise en œuvre d'un projet peut être amenée au travers d'une démarche participative
- > Économiques : à moyen-long terme, baisse des coûts de la santé, diminution des incivilités.
- > Sociaux : l'implication de la population et des personnes visées par un projet permet qu'elles soient plus actives au sein de la commune et induit également une meilleure attractivité des actions menées, donc une plus grande participation. La démarche participative permet de renforcer la cohérence des actions et de répondre de manière conjointe aux besoins de la commune, de sa population et de ses institutions.

Coûts

- > Les coûts dépendent du projet mené.
- > REPER est soutenu par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), la Ville de Fribourg et des fonds privés.

Possibilités de soutien

- > Soutien dans la réalisation du projet par REPER.

Démarche

Une commune qui souhaite développer et mener un projet à partir d'une problématique vécue peut prendre contact avec REPER afin de définir les possibilités de travailler ensemble à l'élaboration d'une approche participative.

REPER soutient la commune pour identifier la problématique et les besoins, dégager des hypothèses d'action, favoriser la responsabilité des partenaires et mettre en oeuvre des décisions au travers d'une démarche participative.

Échéance

Durée

Dépendante du projet mené.

Suivi

Exemples de réalisation

Des photographies sociales à Romont et Bossonnens ont abouti à l'engagement de travailleurs sociaux hors murs dans ces communes. Les groupes de réflexion « qualité de vie » de la Ville de Fribourg et de Romont. Les formations sur mesure en lien avec les jeunes de 14-25 ans (p.ex. prévention par les pairs auprès de l'association ADO pour leur prestation Preventeam dans le cadre de manifestations festives). La sensibilisation des agents sympas de Marly et Bulle ou la sensibilisation à la promotion de la santé des animateur-trices de l'association Le Square à Marly. L'expertise et participation à des groupes de travail au sein du quartier d'Alt à Fribourg. La conduite d'une étude de faisabilité d'un centre d'animation socioculturel à Estavayer-le-Lac.

Contacts

Liens utiles

- > Site internet REPER :
www.reper-fr.ch

4.2.1 Label Fourchette verte

Domaines : santé, enfance et jeunesse, senior, aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Fourchette verte est un label de restauration de qualité, qui cherche à concilier plaisir et santé, dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention de certaines maladies.

Le label est accessible à tous et toutes les tenancier-ère-s d'établissements de restauration servant des assiettes ou des plats du jour équilibrés (beaucoup de légumes, farineux à satiété et protéines en quantité adaptée). Ainsi, il peut s'appliquer aux crèches, cantines scolaires, cafés-restaurants, restaurants de collectivité, self-services, institutions et EMS.



www.fourchetteverte.ch

Public-cible

Fourchette verte a établi différentes déclinaisons pour son label. Cela en fonction des besoins des divers publics concernés (voir sous démarche).

Avantages

- > Écologiques : le tri des déchets fait partie des critères de labellisation Fourchette verte. Les cuisiniers et cuisinières sont aussi encouragé-e-s à privilégier les fruits et les légumes de saison et les aliments provenant de production durable.
- > Économiques : réduction à long terme des dépenses en matière de santé par la promotion de la santé au travers d'une alimentation équilibrée.
- > Sociaux : bienfaits en termes de santé publique et renforcement des compétences en matière de santé par l'amélioration des connaissances et des comportements de la population dans le domaine de l'alimentation.

Coûts

- > Le label, hébergé par la Croix-Rouge fribourgeoise, soutenu financièrement par la DSAS et la LoRo, est gratuit pour les tenancier-ère-s d'établissements. En contrepartie, ils ou elles s'engagent à respecter les critères mis en place par Fourchette verte. La démarche n'implique pas de coûts pour la commune.

Possibilités de soutien

- > Rencontre annuelle de suivi avec la diététicienne de l'équipe.
- > Conseils, informations et suivis supplémentaires (en tout temps).
- > Animations promotionnelles et/ou d'information (sur demande).
- > Matériel promotionnel gratuit.

Démarche

Toute commune qui souhaite inciter les cuisinier-ère-s ou responsables de ses restaurants scolaires, crèches et accueils extrascolaires à obtenir le label, peut les inviter à prendre contact avec Fourchette verte Fribourg.

Voici la liste des différents publics cible :

> Fourchette verte des tout-petits	moins de 4 ans
> Fourchette verte junior	4-15 ans
> Affiliation Fourchette verte junior	4-15 ans en institution
> Fourchette verte	adultes
> Affiliation Fourchette verte	adultes en institution
> Affiliation Fourchette verte senior	résidents EMS
> D-li vert	restauration rapide / stands

A noter qu'un fournisseur de repas ne peut pas obtenir le label, mais livrer des repas respectant les critères du label à un établissement qui lui est labellisé (p.ex. crèches, AES).

Échéance

-

Durée

En continu, avec un contrôle annuel pour le maintien du label.

Suivi

La diététicienne de l'équipe rencontre les cuisiniers et cuisinières des établissements labellisés une fois par année. Les cuisiniers ou cuisinières peuvent en tout temps contacter l'équipe Fourchette verte Fribourg, en cas de question, pour obtenir des informations, du matériel promotionnel ou demander une intervention spécifique en vue d'informer la clientèle et les parents d'élèves. Des tests sont réalisés par des testeurs Fourchette Verte et de la Fédération romande des consommateurs 3 à 4 fois par année. En cas de non-respect prolongé ou régulier des critères du label, l'équipe Fourchette verte Fribourg peut, après discussion avec les personnes concernées, décider de retirer son label à un établissement

Exemples de réalisation

Texte En mars 2014, 55 établissements étaient labellisés dans le canton de Fribourg. La liste est disponible sur le site de Fourchette Verte.

Contacts

> Fourchette verte Fribourg
Croix-Rouge fribourgeoise
fr@fourchetteverte.ch
026 347 39 65

Liens utiles

> Site internet Fourchette Verte :
www.fourchetteverte.ch

4.2.2 Carambole

Domaines : santé, enfance et jeunesse, sport

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Ce projet de la Croix-Rouge fribourgeoise est une offre « à tiroirs » qui propose aux crèches et accueils extrascolaires (AES) diverses options possibles à choix, selon leurs intérêts et besoins sur les thématiques « alimentation et mouvement » : activité famille (rallye), conte « Charlotte l'aventurière colorée », assiette colorée, séances info-échange avec le personnel de la crèche et/ou les parents sur les thèmes de l'alimentation ou du mouvement, analyse et conseils pour favoriser le mouvement dans l'institution, ateliers de dégustation « 5 sens », création d'un jardin hors sol, jeu de l'alimentation équilibrée.



Public-cible

Personnel des crèches, enfants de 0 à 6 ans et leurs parents

Personnel des accueils extrascolaires, enfants de 0 à 12 ans et leurs parents.

Avantages

- > Écologiques : les aliments de saison peuvent être abordés dans la thématique « alimentation ».
- > Économiques : le projet est gratuit pour les crèches, les AES et pour la commune.
- > Sociaux : renforcement des compétences en matière de santé.

www.bame-fr.ch

Coûts

- > La Croix-Rouge fribourgeoise intervient gratuitement dans les crèches et les AES. Elle est soutenue par la DSAS.

Possibilités de soutien

- > Accompagnement par la Croix-Rouge fribourgeoise du projet dans la crèche ou l'AES, en collaboration avec le personnel selon les besoins.

Démarche

Une commune qui souhaite promouvoir le mouvement et l'alimentation équilibrée auprès des enfants placés en crèche ou en AES et de leurs parents peut inciter la structure à prendre contact avec la Croix-Rouge fribourgeoise. L'institution peut ensuite choisir dans l'offre de la Croix-Rouge fribourgeoise la ou les action-s qu'elle souhaite mettre en place, selon ses besoins.

Échéance

Durée

Projet ponctuel, sur demande et selon les disponibilités de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Suivi

Exemples de réalisation

Crèches: Roséchoux à Vaulruz, Les petits Lions à Attalens, A petits pas à Broc, Le chat Botté à Bossonens, Cap Canaille et Les Dauphins à Villars-sur-Glâne, La Chrysalide à Farvagny, Gribouille et le Bosquet à Givisiez, Schildli à Morat, Les Galopins à Marsens, Les Poucetofs à Marly et Les Chemins de l'enfance à La Tour de Trême, L'Arche des enfants à Fribourg, Barbotine à Belfaux, Les Pitchounes à Châtel-St-Denis, Konfetti à Muntelier, Tartine et chocolat à Bulle.

AES : AES le P'tit Bonheur de Neyruz, AES de Cottens

Contacts

- > Croix-Rouge fribourgeoise
- > Murielle Gander & Marielle Jonin-Borcard
marielle.borcard@croix-rouge-fr.ch
murielle.gander@croix-rouge-fr.ch
026 347 39 65
026 347 39 56

Liens utiles

- > Site internet de la Croix-Rouge fribourgeoise sur l'alimentation et le mouvement :
www.bame-fr.ch (onglet « nos projets »)
- > Site internet de la Croix-Rouge fribourgeoise :
www.croix-rouge-fr.ch

4.3.1 Préven'sport

Domaines : santé, enfance et jeunesse, sport, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Ce projet vise à sensibiliser les milieux sportifs et scolaires à la promotion de la santé, à la prévention des dépendances et aux conduites à risques.

Préven'sport est une démarche commune et responsable, qui implique jeunes et encadrement en vue de stimuler une vie de club et d'école allant dans le sens de la promotion de la santé. Ce programme souhaite également répondre aux besoins spécifiques des clubs et des écoles (responsabilité des adultes, positionnement éducatif, consommation et comportements à risques, violence, etc.).



Public-cible

Entraîneurs et entraîneuses, moniteurs et monitrices, responsables de camps, professeur-e-s d'éducation physique, autres enseignant-e-s, parents, jeunes sportifs ou sportives, organisateur-trice-s de manifestations sportives.

Avantages

- > Écologiques : réduction des micropolluants dans les eaux usées.
- > Économiques : une baisse des consommations à risque induit une diminution des accidents et donc des coûts qui y sont liés.
- > Sociaux : renforcement des compétences en matière de santé, diminution des risques, cohésion sociale dans les milieux sportifs.

www.laliberte.ch/sport/football/tr-eize-equipes-des-la-reprise

Coûts

- > Une participation est demandée aux partenaires.
- > Pour ce projet, REPER et la Suchtpräventionsstelle reçoivent le soutien de différents partenaires : canton, Cool and Clean, Loterie romande, ce qui permet de diminuer le coût pour les partenaires.

Possibilités de soutien

- > Soutien pour la réalisation dans la commune par REPER.ou la Suchtpräventionsstelle

Démarche

La commune peut inciter ses associations et clubs sportifs à mettre en œuvre cette démarche en collaboration avec REPER ou la Suchtpräventionsstelle. Le projet Préven'sport se base en premier lieu sur les besoins concrets des milieux sportifs impliqués. Il contient plusieurs prestations, dont la formation des personnes engagées dans le sport, des interventions et animations lors de manifestations spécifiques ou encore l'accompagnement de projets. La démarche se fait en co-construction avec les partenaires impliqué-e-s.

Échéance

Durée

Suivi

Oui

Exemples de réalisation

Formation pour les entraîneurs de football ([Association fribourgeoise de football](#)) et module interdisciplinaire Jeunesse + Sport, qui traitent des jeunes et des conduites à risque ; animation d'ateliers dans six tournois inter-CO ainsi qu'aux Collégiades sur la thématique du fair-play et de la prévention des addictions, conduites à risques ; accompagnement de clubs sportifs sur mesure, généralement en cas de situation de crise ; promotion du programme «[cool&clean](#)» qui milite pour un sport loyal et sain.

Contacts

- > REPER
Information & projets
projets@reper-fr.ch
026 322 40 00
- > Suchtpräventionsstelle
info@prevention-fr.ch
026 321 22 00

Liens utiles

- > Site internet REPER :
www.reper-fr.ch
- > Site internet de la Suchtpräventionsstelle :
www.prevention-fr.ch/
- > Site internet de Cool and Clean :
www.coolandclean.ch

4.3.2 Blue Cocktail Bar

Domaines : santé, enfance et jeunesse, économie

Mise en œuvre : **facile** moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas **moyens** élevés indéterminés

Descriptif

Blue Cocktail Bar a pour objectif de proposer une alternative aux boissons alcoolisées lors d'évènements festifs en mettant à disposition une offre attractive de cocktails sans alcool à des prix raisonnables.



www.bluecocktailbar.ch

Public-cible

Jeunes et adultes participant à des manifestations.

Avantages

- > Écologiques : Cette dimension peut être prise en compte lors de la mise sur pied du projet (verres recyclables, tri des déchets, etc.).
- > Économiques : diminution des risques et comportements liés à la consommation excessive d'alcool, diminution des accidents de la route, diminution des coûts liés à des incivilités.
- > Sociaux : responsabilisation et sensibilisation des jeunes par rapport aux risques liés à la consommation excessive d'alcool, renforcement des compétences en matière de santé.

Coûts

- > Forfait ½ jour: Fr. 200.-
- > Forfait journalier: Fr. 250.-
- > En plus, prix par boisson: Fr. 2.-

Possibilités de soutien

Soutien pour la réalisation et la mise en œuvre de l'action Blue Cocktail Bar lors d'une manifestation par la Fondation deStarts et son équipe.

Démarche

Lors de la mise sur pied d'une manifestation dans la commune, cette dernière peut inciter les organisateurs ou organisatrices à engager l'équipe de Blue Cocktail Bar, afin de proposer une alternative aux boissons alcoolisées qui sorte de l'ordinaire ainsi que des messages de prévention destinés aux jeunes durant la soirée. Les organisateurs ou organisatrices définissent ensuite le processus avec la Fondation deStarts qui met à disposition son matériel et son personnel durant la manifestation.

Échéance

Durée

Ponctuel, lors de manifestations.

Suivi

Exemples de réalisation

Blue Cockail Bar a déjà été présent lors de différentes manifestations dans le canton de Fribourg, par exemple : fête de fin d'année du Cycle d'Orientation de Planfayon, soirée d'information pour les nouveaux élèves des collèges de Fribourg, Nuit des musées, centres de jeunesse de Cormonde et de Morat, divers apéritifs d'entreprises.

Contacts

> Stiftung deStarts
Pia Bächler
freiburg@bluecocktailbar.ch
026 418 93 93

Liens utiles

> Site internet Blue Cocktail Bar :
<http://www.bluecocktailbar.ch>

> [Blue Cocktail Bar Fribourg](#)

4.3.3 Be my angel tonight

Domaines : santé, enfance et jeunesse, cohésion sociale, aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Be my angel tonight est un projet de prévention routière destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. L'objectif est de promouvoir le concept du « conducteur ou conductrice sobre » qui se charge de raccompagner ses ami-e-s lors de manifestations festives. L'objectif est de responsabiliser les jeunes face à la conduite d'un véhicule sans être sous l'influence d'alcool ou d'autres substances. Il s'agit de soutenir et d'encourager les organisateurs ou organisatrices de fêtes et tenanciers ou tenancières de bars à offrir à leur clientèle une alternative à l'alcool, de sensibiliser les jeunes conducteurs ou conductrices aux messages de prévention ainsi que de renforcer et mettre en valeur les comportements positifs afin que la fête soit réussie.



www.bemyangel.ch

Public-cible

Toute personne organisant ou participant à des soirées festives. La priorité est donnée aux jeunes de 18 à 25 ans.

Avantages

- > Écologiques : réduction des micropolluants dans les eaux usées , promotion du covoiturage pour se rendre à une manifestation, utilisation rationalisée des places de parc par l'encouragement du covoiturage.
- > Économiques : diminution des coûts liés aux accidents, diminution des risques liés à la consommation excessive d'alcool.
- > Sociaux : responsabilisation et sensibilisation des jeunes par rapport à des comportements à risques, renforcement des compétences en matière de santé, diminution des risques, encadrement de l'espace public, soutien aux autorités dans leurs efforts pour la protection de la jeunesse.

Coûts

- > Participation des organisateurs ou organisatrices: mise à disposition de bons pour des boissons non-alcoolisées.
- > Présence de l'équipe « Be my angel » : gratuit.

Possibilités de soutien

- > REPER met à disposition son équipe « Be my angel » gratuitement.
- > Soutien de REPER pour le projet par : Direction de la santé et des affaires sociales, Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, Office de la circulation et de la navigation, Touring club suisse, section Fribourg.

Démarche

Lors de l'organisation d'une manifestation, une commune qui souhaite effectuer une action de prévention et de sensibilisation peut contacter l'association REPER afin que l'équipe de « Be my angel » soit présente. Elle peut également sensibiliser et inciter ses clubs et organisations lorsqu'ils organisent eux-mêmes des manifestations.

Concrètement, sur place, une équipe de prévention effectue des actions de sensibilisation envers les participant-e-s en début de soirée pour faire réfléchir à la question du retour. En collaboration avec les organisateurs ou les organisatrices et les établissements partenaires de l'opération, ceux et celles qui acceptent de rester sobres et de reconduire leurs ami-e-s recevront gratuitement des bons pour des boissons non alcoolisées.

Échéance

Durée

Ponctuel, lors de manifestations.

Suivi

Ceux et celles qui acceptent de rester sobres et de reconduire leurs ami-e-s ont la possibilité de s'inscrire dans la « Communauté des anges » du site web et peuvent communiquer avec les autres conducteurs ou conductrices.

Relié aux réseaux sociaux, le site web offre également la possibilité de calculer on-line son alcoolémie ou avec l'aide d'application iOS et Android disponibles en téléchargement gratuit. Des alco-réglettes distribuées dans les différentes manifestations complètent le programme.

Exemples de réalisation

De nombreuses manifestations dans le canton de Fribourg font appel à ce projet : Festival des Guggen Semsâles, Célébration White Fribourg, Fête du 1^{er} mai Avry-dvt-Pont, Globull-collège du Sud, Corbifest Corbières, Marly Folies, Campus Fever Fribourg, Free4style Estavayer-le-lac, Open bike Grandvillars, Open Air Schwarzsee, Pride Fribourg, Giron de Jeunesse Glânoises Chapelle-Gillarens, Giron de Jeunesse Veveysannes Châtel-St-Denis, Course automobile Romont, Fête de Jeunesse Sorens.

Contacts

> Information & projets
projets@reper-fr.ch
026 322 40 00

Liens utiles

> Site internet REPER :
www.reper-fr.ch
> Site internet Be My Angel :
www.bemyangel.ch

4.3.4 Préven'scène

Domaines : santé, enfance et jeunesse

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Ce programme de prévention universelle destiné au milieu scolaire vise à prévenir les dépendances et les conduites à risques des jeunes. Construit autour du théâtre forum, technique de théâtre interactif et participatif, il permet aux élèves (de même qu'aux parents et aux enseignants), de développer des compétences et des attitudes de vie en lien avec une problématique de santé publique. Devenant des « spect'acteurs », ils prennent ainsi une part active dans la prévention en amenant leur point de vue et leurs solutions.



Public-cible

Les cycles d'orientation et les écoles primaires (en fonction du thème), à savoir les enfants, les jeunes et toutes les personnes qui les entourent : soit les parents, les enseignant-e-s, les directeurs ou directrices d'école et les médiateurs ou médiatrices, etc.

Avantages

- > Écologiques : -
- > Économiques : diminution des coûts liés à des conduites à risques.
- > Sociaux : aide à la réflexion et à la manière d'agir et de communiquer lors de conduites à risques, prévention des conduites à risques, promotion de la santé.

www.lecamleon.ch

Coûts

- > Séances scolaires à charge de l'école.
- > Séances parents et accompagnement de l'école à charge de REPER ou la Suchtpräventionsstelle.

Ce projet est soutenu par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Possibilités de soutien

- > REPER ou la Suchtpräventionsstelle coordonnent, organisent et suivent la mise en œuvre du projet et soutiennent les enseignant-e-s pour le travail en classe.

Démarche

Une commune qui souhaite mettre en place ce projet dans une école primaire ou un CO peut contacter REPER afin de définir les modalités d'une collaboration.

Le programme est structuré en quatre étapes. Pour chaque thème :

- > Un dossier pédagogique à l'attention des enseignant-e-s est élaboré. Après une partie théorique, des moyens concrets pour l'exploitation en classe sont proposés sous forme de fiches.
- > Une formation à l'utilisation du dossier pédagogique peut être proposée aux enseignant-e-s
- > Un spectacle de type théâtre forum est proposé aux jeunes
- > Une soirée parents peut être organisée à la suite des représentations pour les jeunes

Thèmes :

- > Violence : « Basta Baston / Racket « Partie de racket » / Exclusion « Violence sur Ben » (F)
- > Tabac : « Cig'arrête » (F)
- > Alcool et fêtes : « Bien cuit ou à point » (F) / « Wenn Sie blau ist, sieht er rot » (D)
- > Canabis : « Un père en pétard » (F)

Échéance

-

Durée

Ce programme s'inscrit dans la durée et dans une démarche globale (projet d'établissement par ex.). A la suite d'une représentation théâtrale sur un thème choisi par l'école, le travail se poursuit en classe à l'aide du dossier pédagogique, voire auprès des parents lors d'une représentation leur étant destinée et de la présence des professionnels de la prévention.

Suivi

Une évaluation entre l'école et REPER est prévue à la fin du projet.

Exemples de réalisation

Les CO des communes de Fribourg, de Domdidier, d'Estavayer-le-lac, de Bulle et de la Veveyse ont fait appel à Préven'scène dans le courant de l'année 2014

Contacts

- > REPER
Information & Projets
projets@reper-fr.ch
026 322 40 00
- > Suchtpräventionsstelle
info@prevention-fr.ch
026 321 22 00

Liens utiles

- > Site internet REPER :
www.reper-fr.ch
- > Page internet de la Suchtpräventionsstelle :
www.prevention-fr.ch/
- > Site internet Suchtpräventionsstelle :
www.prevention-fr.ch

4.3.5 Préven'fête

Domaines: santé, enfance et jeunesse, économie

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Préven'fête est un programme d'accompagnement des organisateurs et organisatrices de fête dans une démarche de prévention. Le but est de limiter les dérapages liés aux abus de consommation d'alcool et d'autres produits psychotropes en proposant diverses mesures faciles à mettre en place.

Les objectifs de ce projet sont de faire en sorte que la fête soit réussie, de réduire les risques liés à la consommation d'alcool et d'autres produits lors de fêtes, de responsabiliser les organisateurs ou organisatrices de fêtes face aux risques liés aux abus de consommation, de soutenir les autorités dans leurs efforts pour la protection de la jeunesse et de montrer que la prévention est compatible avec l'idée de fête.

Public-cible



Toute personne organisant ou participant à des fêtes, mais en priorité les jeunes.

Avantages

- > Écologiques : cette dimension peut être encouragée lors de la mise sur pied de la manifestation (voir action 2.4.2).
- > Économiques : diminution des risques d'accidents de la route et des coûts y relatifs, diminution des coûts liés à des dépréciations.
- > Sociaux : encadrement de l'espace public, soutien aux autorités dans leurs efforts pour la protection de la jeunesse, diminution des risques liés à la consommation d'alcool et d'autres produits, promotion de la santé.

www.prevenfete.ch

Coûts

- > Toutes les prestations sont offertes. Les bracelets d'identification des âges sont gratuits jusqu'à concurrence de 500 pièces par couleur.
- > REPER est soutenu par la Direction de la santé et des affaires sociales, l'Office de la circulation et de la navigation et la Loterie romande.

Possibilités de soutien

- > REPER soutient les organisateurs ou organisatrices d'évènements dans la mise en place du projet et fournit les informations et outils nécessaires.

Démarche

Dans le cadre de l'organisation d'une manifestation, une commune peut prendre contact avec REPER – ou inciter les organisateurs ou organisatrices à le faire. Ensuite REPER peut proposer les prestations suivantes :

- > Rencontre avec les organisateur-trice-s : enjeux de la prévention, exigences légales et éthiques, organisation du partenariat de la prévention ;
- > Accompagnement des organisateurs ou organisatrices: diverses mesures favorisant la prévention à mettre en place durant la fête ;
- > Principe du conducteur sobre : Be my angel ;
- > Bracelets permettant de distinguer l'âge des consommateur-trice-s ;
- > Information et sensibilisation du personnel de bar ;
- > Propositions d'animations sur place relayées et gérées par les initiateur-trice-s de la fête ;
- > Mise à disposition de matériel: affiches, documents divers.

Échéance

Durée

Suivi

Exemples de réalisation

Ce projet a déjà été mis en œuvre à plusieurs reprises. Par exemple : Giron de la Gruyère, Giron des musiques de la Glâne, Fête cantonale des jeunes musiciens, Girons de la Sarine, Festival du Gibloux, Giron des jeunesse de la Broye fribourgeoise, Giron des jeunesse de la Veveyse, Globull- Collège du Sud, Rencontres folkloriques internationales, Open Bike, Course charettes Charmey, Carnaval de Romont, Free4style, etc.

Contacts

- > REPER
- Information & Projets
- projets@reper-fr.ch
- 026 322 40 00

Liens utiles

- > Site internet REPER : www.reper-fr.ch
- > [Flyer « Une fête réussie »](#)
- > Site internet Préven'fête : www.prevenfete.ch

4.3.6 CIPRET - Centre de prévention du tabagisme

Domaines: santé, enfance et jeunesse, économie, aménagement et environnement

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le CIPRET Fribourg met en œuvre le programme cantonal tabac qui vise à informer et à sensibiliser la population sur le thème du tabac, à promouvoir une vie sans tabac auprès des jeunes, à protéger la population contre le tabagisme passif et à soutenir les personnes qui souhaitent arrêter de fumer.

Concrètement, le CIPRET propose:

- *des informations spécialisées sur le tabac, sa consommation et sur les aspects juridiques ainsi que des conseils et des interventions dans les écoles, associations sportives et culturelles, centres de loisirs et entreprises ;*
- *des stands de sensibilisation lors de manifestations publiques et des offres de soutien pour arrêter de fumer.*

Public-cible

Les communes et l'ensemble de la population fribourgeoise.

Certaines mesures s'adressent à des groupes cibles spécifiques (voir sous démarche).

Avantages

- > Écologique: moins de mégots de cigarettes sur la voie publique permet de diminuer la pollution des sols et des eaux superficielles et souterraines.
- > Économiques: sur le plan social, prévenir la dépendance et promouvoir l'arrêt du tabac permettent de diminuer les coûts de santé. Sur le plan personnel, l'arrêt du tabagisme augmente le budget disponible.
- > Sociaux: amélioration de la santé et de la qualité de vie, réduction des risques, meilleure information de la population sur les méfaits du tabagisme, protection contre le tabagisme passif.



www.cipretfribourg.ch

Coûts

- > Une participation est demandée aux communes qui souhaitent organiser des mesures de prévention du tabagisme.

Possibilités de soutien

- > Le CIPRET soutient (informations, conseils) la mise en œuvre des mesures de prévention du tabagisme entreprises dans les communes.

Démarche

- > Les groupes cible spécifiques : les jeunes, les pouvoirs publics, les adultes actifs auprès des jeunes (enseignant-e-s, éducateur-trice-s, animateur-trice-s, moniteur-trice-s), les responsables du personnel d'entreprises, les professionnel-le-s de la santé, les groupes vulnérables (enfants, migrant-e-s, adolescent-e-s en difficultés) et les fumeur-euse-s.
- > Une commune qui souhaite mettre en œuvre des mesures de prévention du tabagisme peut prendre contact avec le CIPRET. Les activités et mesures seront développées ensemble afin de répondre aux besoins spécifiques de la commune.

Exemples de thèmes qui peuvent être abordés :

- > Protection de la jeunesse: activités et ateliers pour les jeunes dans les écoles en 6e et 9e année ; modules de sensibilisation pour les adultes actifs auprès des jeunes (travailleurs sociaux ou travailleuses sociales, animateurs ou animatrices, etc.) ; intervention dans le cadre des associations sportives, culturelles et des activités de loisir, application de l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans et soutien aux points de vente dans les communes.
- > Arrêt du tabagisme : conseils et soutien individuel ou en groupe.
- > Fumée passive : informations et conseils sur le thème, le cadre légal et son application (espace public, entreprises et voisinage) ; réglementation de la fumée passive pour les locaux communs (stands de tir, cabanes de foot, locaux associatifs, cabanes forestières, locaux pour la jeunesse).

Échéance

Dépend des mesures et des ressources à disposition au CIPRET.

Durée

Selon les besoins et mesures prises.

Suivi

Avec les partenaires de la commune impliqués dans le projet.

Exemples de réalisation

Corminboeuf : organisation d'une soirée thématique avec un théâtre interactif sur le thème du tabac pour toute la population du village. Concours créatif pour une campagne d'affichage dans les rues.

Tavel : Le club de foot local a décrété le périmètre autour du terrain de foot sans fumée durant les matchs des équipes juniors. Campagne d'affichage sur les avantages d'une vie sans tabac dans le village (arrêt de bus, place communale, chemin de l'école, etc.).

Contacts

- > CIPRET Fribourg
info@cipretfribourg.ch
026 425 54 10

Liens utiles

- > Site internet CIPRET Fribourg :
www.cipretfribourg.ch

5.1.1 Carte Avantages Jeunes

Domaines: enfance et jeunesse, sport

Mise en œuvre:	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts:	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Le but de la Carte Avantages Jeunes est d'offrir des avantages dans le canton ou la région. Demandant une mise en place conséquente (démarchage des entreprises, communication, coordination, etc.), elle correspond à une action cantonale, voir régionale. Une commune unique aurait beaucoup de difficultés à proposer un tel service. Dans le Jura, une chargée de projet travaille à 50% pour ce projet. Il s'agit d'offres d'activités à coûts réduits qui concernent aussi bien le domaine du sport, des loisirs, de la culture que les sorties et les commerces.

La carte Avantages Jeunes, individuelle avec photo, est remise avec un livret qui comprend :

- > *Des avantages permanents, valables à chaque présentation de la carte auprès du partenaire;*
- > *Des offres valables une seule fois sous forme de coupons détachables, sur présentation de la carte et sur remise du coupon.*



www.oxyjeunes.ch

Public-cible

La carte Avantages Jeunes s'adresse à tous et à toutes les jeunes de moins de 30 ans, tout statut confondu. Il n'y a pas de minimum d'âge. Les enfants peuvent en bénéficier mais les avantages doivent concerner les enfants et non les parents.

Avantages

- > Écologiques: il est conseillé de prendre les transports publics lors de l'accès à ces activités.
- > Économiques: pour les usagers-ères, cette carte permet de réaliser des économies dans un secteur (les loisirs) qui tend à occuper une place de plus en plus importante dans leur budget.
- > Sociaux: cette carte permet aux enfants et jeunes adultes d'accéder à des activités auxquelles ils et elles n'auraient pas forcément pensé ou eu accès.

Coûts

- > La carte est valable une année et coûte Fr. 10.- pour les usager-ère-s.
- > Les coûts pour une commune consistent en la mise en place du projet et des outils d'information (flyers, affiches, etc.).

Possibilités de soutien

- > Loterie romande.

Démarche

- > Dresser une liste des partenaires qui pourraient intéresser les jeunes, pour chaque rubrique (culture, sport et loisirs, commerce, vie pratique).
- > Contacter et rencontrer chaque partenaire pour lui présenter la carte Avantages Jeunes et lui demander de participer. Le dispositif de la carte Avantages Jeunes fonctionne selon le principe gagnant-gagnant : le partenaire ou la partenaire ne paye rien pour apparaître pendant un an dans le livret accompagnant la carte, et en échange il ou elle propose un avantage valable pendant toute cette durée.
- > Signer une convention de partenariat, regrouper et mettre en page les avantages dans le livret et imprimer les livrets et les cartes ainsi que les outils de communication à fournir aux partenaires pour que les jeunes sachent qui participe au dispositif (affiches, autocollants, flyers, etc.).
- > Parallèlement, développer un réseau de points de vente, signer les conventions avec ces derniers, les former à la carte Avantages Jeunes, leur fournir des outils de communication (affiches, etc.) et, le cas échéant, créer une base de données dans laquelle enregistrer les informations concernant les titulaires afin de gérer le suivi.
- > Peu avant le lancement, livrer toutes les cartes aux différents points de vente et livrer les outils de communication aux partenaires.

Échéance

-

Durée

La carte Avantages Jeunes est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année. Certains avantages peuvent être limités à une période donnée (selon conditions au verso des coupons).

Suivi

Chaque année, il faut relancer les partenaires pour savoir s'ils et elles souhaitent participer à nouveau, garder le même avantage ou le modifier. Il faut démarcher à nouveau pour étoffer l'ensemble de l'offre. Il est aussi nécessaire d'assurer un suivi régulier de la gestion des stocks, afin de livrer les points de vente qui n'ont plus de cartes ou récupérer des cartes dans ceux qui en vendent moins. Et finalement, il faut facturer les points de vente en fonction du nombre de cartes vendues par chacun.

Exemples de réalisation

-

Contacts

- > Délégué interjurassien à la jeunesse
Alain Berberat
Alain.berberat@jura.ch
carteavantagesjeuens@oxyjeunes.ch
032 450 52 73

Liens utiles

- > [Carte Avantages Jeunes](#) du Jura et du Jura bernois

5.2.1 Bons de respiration de la Croix-Rouge

Domaines: enfance et jeunesse, santé

Mise en œuvre:	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts:	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

De plus en plus de mères et pères issu-e-s de toutes les couches sociales souffrent de stress, à tel point que le bien-être de leurs enfants est parfois menacé. Ces familles ont urgemment besoin de soutien pour parvenir à concilier durablement et sereinement les nombreuses tâches du quotidien. Une mesure de soutien imaginée par la Croix-Rouge consiste à leur offrir des bons de respiration.

Les bons de respiration permettent ainsi aux parents de confier leurs enfants durant 4 heures à une collaboratrice expérimentée du service de garde d'enfants à domicile de la Croix-Rouge, à un prix de Fr. 2.- de l'heure. Ces quelques heures suffisent aux parents à souffler et à se ressourcer lorsqu'ils se sentent dépassés par les évènements.

Public-cible



Les communes et les jeunes parents épisés habitant les communes du canton de Fribourg.

Avantages

- > Écologiques: -
- > Économiques: le prix demandé aux parents est symbolique.
- > Sociaux: permet d'éviter des situations qui pourraient se dégrader et joue un rôle de prévention de la maltraitance.

www.croix-rouge-fr.ch

Coûts

- > Compter environ Fr. 50.- pour une heure de garde, ce qui équivaut à Fr. 200.- pour un bon de respiration

Possibilités de soutien

-

Démarche

Dans un premier temps, les communes peuvent relayer cette information et en faire la promotion auprès de leurs habitant-e-s. En effet, trop peu de personnes savent aujourd’hui qu’une telle offre existe.

Les communes peuvent contacter la Croix-Rouge fribourgeoise afin de se renseigner sur cette offre à l’attention des parents. Il leur est ainsi possible de commander une certaine quantité de bons, correspondant au besoin de la commune, auprès de la Croix-Rouge pour ensuite en faire profiter les parents en situation de stress.

Le nombre de bons à commander (1 bon = 4 heures de garde) doit être évalué en fonction du nombre de familles de la commune.

Échéance

Réalisable en tout temps.

Durée

L’offre est à renouveler chaque année auprès de la Croix-Rouge.

Suivi

-

Exemples de réalisation

Les communes du Bas-Vully et de Villars-sur-Glâne ont déjà commandé des Bons. Le principe des Bons de respiration pour soulager et soutenir les familles est utilisé depuis de nombreuses années par les médecins, sages-femmes et puéricultrices comme mesure de prévention.

Contacts

> Valérie Ugolini
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch
026 347 39 49

Liens utiles

> Croix-Rouge fribourgeoise
www.croix-rouge-fr.ch

5.2.2 Messages aux parents de Pro Juventute

Domaines: enfance et jeunesse, santé, cohésion sociale

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Les brochures «Messages aux parents» de Pro Juventute transmettent des informations sur de multiples thèmes et sur toutes les phases de développement de l'enfant, de la naissance à 6 ans. Elles sont élaborées par une équipe pluridisciplinaire de professionnel-le-s avec le but de renforcer les compétences des parents, surtout à la naissance du premier enfant.

Des brochures bilingues «Notre enfant» s'adressent aux familles issues d'un contexte migratoire et complètent la collection des «Messages aux parents». En 2012, la distribution des brochures «Notre enfant» a été financée par le Service de la Santé publique SSP du canton de Fribourg, via les services de puériculture.



www.projuventute.ch

Public-cible

Parents avec enfants jusqu'à 6 ans sur territoire communal.

Avantages

- > Écologiques: distribution efficace et ciblée des brochures par Pro Juventute (concept de l'abonnement, chaque brochure étant envoyée selon l'âge de l'enfant).
- > Économiques: le coût unique est modeste pour un soutien dans la durée (les parents relisent les messages aux prochaines naissances).
- > Sociaux: instaurer une politique familiale attractive, accueillir les familles à la naissance du premier enfant et soutenir les nouveaux parents dans leur responsabilité parentale, contribuer à la prévention de la santé des enfants et des parents et donner les mêmes chances de départ à tous.

Coûts

- > Coûts uniques par famille à la naissance du premier enfant, mais coûts variables selon la variante choisie par la commune:
 - Messages 1ère année (13 brochures) Fr. 58.-
 - Messages 2e/3e année (10 brochures) Fr. 53.-
 - Messages 4e/5e/6e année (12 brochures) Fr. 85.-
- > Set bilingue «Notre enfant – 1ère à 6ème année» (6 brochures) Fr. 36.-

Possibilités de soutien

-

Démarche

Dans un premier temps, la commune regarde le nombre de familles que cette action de distribution de messages concerne dans sa localité.

Puis elle contacte Pro Juventute afin d'obtenir une documentation complète, incluant la convention à remplir pour la distribution des Messages aux parents. Pro Juventute est à disposition pour tout renseignement complémentaire, également par téléphone.

Échéance

Début de la collaboration possible à tout moment, selon le souhait de la commune.

Durée

De 1 à 6 ans, selon la variante choisie par la commune et renouvelable chaque année.

Suivi

Soit le contrôle des habitant-e-s transmet l'avis de naissance du premier enfant d'un couple à Pro Juventute, soit la commune demande à la puéricultrice de distribuer un bon-cadeau aux parents. Dans les deux cas, Pro Juventute s'occupe de l'envoi régulier de chaque brochure « Messages aux parents », selon l'âge de l'enfant - un concept apprécié par les parents.

Exemples de réalisation

Partout en Suisse. Les Messages aux parents de Pro Juventute ont déjà séduit plusieurs communes du canton de Fribourg. Ainsi, Attalens, Châtel-St-Denis, Courtepin, Cressier, Domdidier, Murist, Semsales ou encore Bösingen ont adhéré à ce concept.

Contacts

> Fondation Pro Juventute
Messages aux parents
Sigrid Raetzo
messages-aux-parents@projuventute.ch
021 622 08 10

Liens utiles

> Le site Internet de Pro Juventute:
www.projuventute.ch/Offres
> Site d'information et d'échange sur les thèmes de l'alimentation et du mouvement des enfants de 0 à 6 ans:
www.bame-fr.ch - Croix-Rouge fribourgeoise

5.2.3 Bals d'oxygène

Domaines: enfance et jeunesse, cohésion sociale

Mise en œuvre: facile moyenne **complexe** indéterminée

Coûts: bas moyens **élevés** indéterminés

Descriptif

Il s'agit de soirées destinées aux adultes, qui leur permettent de se retrouver, se découvrir et, petit à petit, de former et de renforcer un réseau de parents, afin de se sentir un peu moins seuls dans cette difficile tâche d'éducateurs ou d'éducatrices au quotidien.

Le but de ce projet est, comme son nom l'indique, de respirer un grand bol d'oxygène. C'est pour cette raison que l'endroit est un lieu chaleureux et accueillant, que cela soit par son aménagement, mais également par l'ambiance qui y règne. C'est ainsi que les participant-e-s se retrouvent dans un cadre très proche de celui que peut proposer un bar dancing traditionnel. Un cours de danse gratuit sert également d'outil, afin de favoriser l'échange et le contact.



Public-cible

La commune et toute personne concernée par l'éducation d'enfants et de jeunes ainsi que les citoyens-ne-s désireux-ses de participer à l'organisation.

Avantages

- > Écologiques: en organisant un bal à proximité des lieux d'habitation du public-cible, le recours à la voiture n'est pas nécessaire pour s'y rendre.
- > Économiques: la garderie ainsi que la présence de professionnel-le-s de l'éducation sont gratuites pour les parents.
- > Sociaux: Renforcement du réseau social des parents, accompagnement et soutien des parents dans leur rôle.

www.marly.ch

Coûts

- > Dépend de l'importance du projet et des infrastructures déjà à disposition.
- > Fonctionnement annuel, à raison d'une soirée par mois : au maximum Fr. 13'000.-
- > Peut être adapté à des budgets moins élevés.

Possibilités de soutien

- > Soutien financier de la [Loterie romande si la demande provient d'une association](#).

Démarche

- > Les démarches à entreprendre étant complexes, il est possible de prendre contact avec l'équipe du service d'animation socioculturelle de Marly, qui répondra à vos questions.
- > Durant ces soirées, une garderie est proposée, afin de permettre à tous et toutes de participer. Sont également à disposition, tout au long de la soirée, un-e intervenant-e professionnel-le de l'éducation, à qui les participant-e-s peuvent s'adresser.
- > L'expérience démontre que, dans l'idéal, ce genre de soirée doit être organisé au sein même des quartiers où réside le public cible. La participation s'en voit tout naturellement améliorée.
- > Toute une série de documentations, références et livres au sujet de l'éducation et de ses différentes problématiques, sont à disposition de tout un chacun, dans un coin de la salle.

Échéance

La mise en place du projet peut démarrer en tout temps.

Durée

Il s'agit d'une soirée par mois sur l'année, à renouveler.

Suivi

Exemples de réalisation

Bal d'oxygène de Marly.

Contacts

- > Service d'animation socioculturelle
contact@anjm.ch
- 079/ 634 32 84

Liens utiles

- > Le site de l'animation de la commune de Marly:
www.anjm.ch

5.3.1 Open Sunday

Domaines: enfance et jeunesse, sport, cohésion sociale, santé, aménagement et environnement

Mise en œuvre: facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés **indéterminés**

Descriptif

Le but du projet «Open Sunday» est de proposer une salle de sport ouverte, où les enfants peuvent se dépenser physiquement le dimanche après-midi pendant les mois hivernaux. Les enfants y ont accès gratuitement et trouvent une large palette d'activités pour se défouler. Cela va des sports d'équipe (football, badminton, basket, uni hockey) à d'autres activités et exercices (jonglage, équilibre, danse). L'Open Sunday englobe différentes thématiques: il encourage tout d'abord les enfants à faire du sport, les sensibilise à une alimentation plus saine, facilite leur intégration sociale et leur offre avant tout la possibilité de s'amuser ensemble les dimanches après-midi. En outre, ils sont encadrés par une équipe locale, composée de deux adultes et d'une dizaine d'adolescent-e-s âgé-e-s entre 14 et 17 ans («juniorcoaches»). Toute l'équipe suit une formation dispensée par la fondation idée:sport.



Public-cible

Les filles et les garçons âgé-e-s de 7 à 12 ans et les membres de l'équipe locale (adolescent-e-s de 14 à 17 ans).

Avantages

- > Écologiques: en proposant une activité aux enfants sur sol communal, les parents ne sont pas obligés de se déplacer en voiture ailleurs.
- > Économiques: l'accès est gratuit pour les enfants de la commune, utilisation de la salle de gymnastique le dimanche.
- > Sociaux: lieu de rencontre social et sportif pour les enfants, acquisition d'expérience professionnelle pour les adolescent-e-s, renforce la cohésion et la mixité sociale, favorise la convivialité et l'esprit d'équipe, bienfaits physiques et psychiques.

www.ideesport.ch

Coûts

- > Les budgets varient selon les communes.

Possibilités de soutien

- > Soutien logistique par la fondation [idée:sport](#)

Démarche

Les communes intéressées peuvent prendre contact avec la fondation idée:sport. Un coordinateur ou une coordinatrice est à disposition pour présenter le projet de manière plus détaillée dans votre commune.

Si les discussions aboutissent, la commune mandate ensuite la fondation idée:sport pour la réalisation d'un «Open Sunday». La fondation se charge de la gestion de l'ensemble des tâches liées à la préparation et la conduite du projet. Enfin, la fondation idée:sport travaille avec un groupe de travail local pour piloter la mise en place du projet.

Le projet Open Sunday apporte une réponse concrète au manque d'espaces praticables pendant les mois hivernaux.

Échéance

Durée

La phase pilote du projet «Open Sunday» s'étale sur 4 mois (14 à 16 événements). Si la commune décide par la suite de poursuivre le projet, la fondation réalise environ 20 événements pendant une année scolaire (période hivernale).

Suivi

Exemples de réalisation

Partout en Suisse (environ 40 communes): Cham, Kriens, Losone, etc.
Dans le canton de Fribourg : Open Sunday à Villars-sur-Glâne.

Contacts

> Karolina Dürer
Fondation idée: sport
karolina.durrer@ideesport.ch
024 425 50 80

Liens utiles

> Le site de la fondation: idée:sport
Page facebook:
<https://www.facebook.com/fondationideesport>

5.3.2 Commune amie des enfants

Domaines: enfance et jeunesse, communication, aménagement et environnement

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

L'initiative de l'UNICEF «Commune amie des enfants» (CAE) soutient l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau communal. Elle encourage de manière ciblée des processus visant à améliorer l'environnement des enfants et offre la possibilité aux communes suisses, dans un premier temps, de dresser à ce propos un bilan de la situation puis de poser leur candidature pour l'obtention du label «Commune amie des enfants».

Concrètement, le but est d'améliorer le degré d'adaptation de la commune aux enfants. Cela apparaît notamment dans la manière dont les droits des enfants sont appliqués au niveau de l'administration et en politique, de l'école, des structures d'accueil extra-familiales, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, de la santé, des loisirs et de l'environnement de l'habitat.



www.unicef.ch/fr

Public-cible

Autorités communales (membres de l'administration communale, maires et syndics, directions d'écoles et spécialistes de tous les départements), autres professionnel-le-s et intéressé-e-s qui souhaitent obtenir le label de l'UNICEF «Commune amie des enfants».

Avantages

- > Écologiques: les aspects écologiques peuvent être intégrés dans les réflexions portant sur les infrastructures et tout particulièrement sur l'environnement de l'habitat.
- > Économiques: investissements là où l'état des lieux indique qu'il est nécessaire de le faire, concilier vie de famille et vie professionnelle, valorisation de l'offre communale déjà existante.
- > Sociaux: intégration des enfants dans le processus ; ils ont le droit de s'exprimer et d'être entendus, amélioration de l'image et de la qualité de vie de la commune, renforce les liens et les échanges d'informations entre les autres « Communes amies des enfants ».

Coûts

- > Questionnaire d'auto-évaluation : Fr. 0.-
- > Dépouillement auto-évaluation de la commune : Fr. 2000.-
- > Coût de l'évaluation externe et du label par communes :

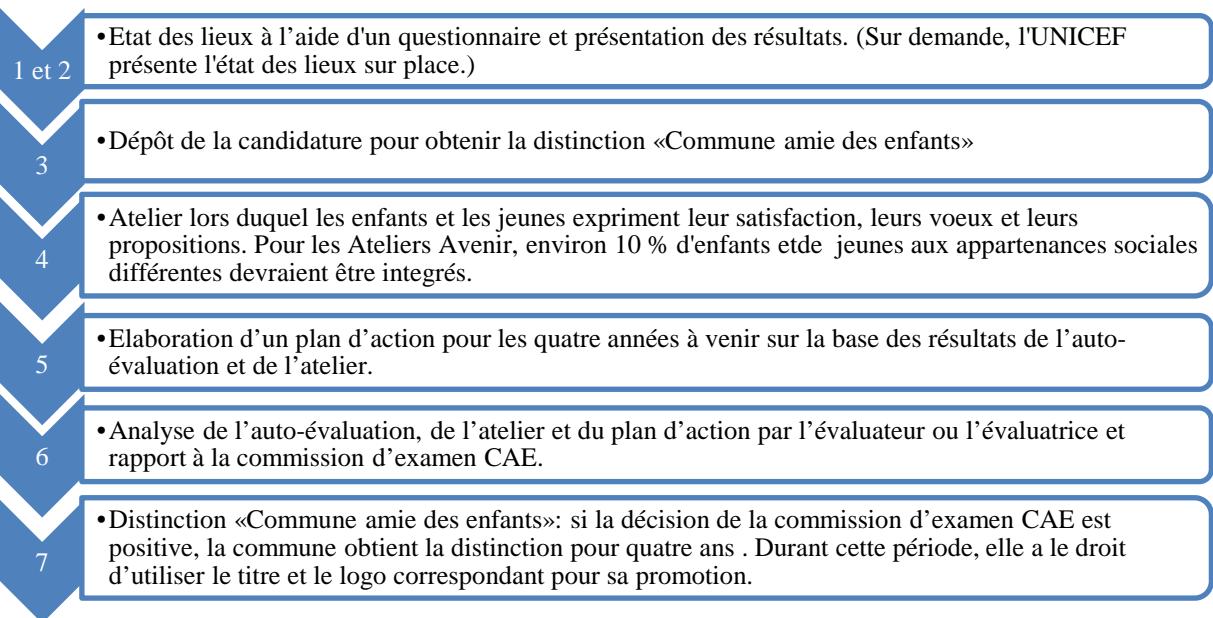
 - > 40 000 hab. : Fr. 20 000.-
 - de 10 000 à 40 000 hab.: Fr. 15 000.-
 - < 10 000 hab. : Fr. 10 000.-

Possibilités de soutien

- > UNICEF
- > Le bureau de promotion des enfants et des jeunes

Démarche

Les communes fribourgeoises intéressées à obtenir le label « Commune amie des enfants » doivent passer par sept étapes, identifiées dans la brochure « [Commune amie des enfants](#) » (CAE) :

- 
- 1 et 2 •Etat des lieux à l'aide d'un questionnaire et présentation des résultats. (Sur demande, l'UNICEF présente l'état des lieux sur place.)
 - 3 •Dépôt de la candidature pour obtenir la distinction «Commune amie des enfants»
 - 4 •Atelier lors duquel les enfants et les jeunes expriment leur satisfaction, leurs voeux et leurs propositions. Pour les Ateliers Avenir, environ 10 % d'enfants et de jeunes aux appartenances sociales différentes devraient être intégrés.
 - 5 •Elaboration d'un plan d'action pour les quatre années à venir sur la base des résultats de l'auto-évaluation et de l'atelier.
 - 6 •Analyse de l'auto-évaluation, de l'atelier et du plan d'action par l'évaluateur ou l'évaluateuse et rapport à la commission d'examen CAE.
 - 7 •Distinction «Commune amie des enfants»: si la décision de la commission d'examen CAE est positive, la commune obtient la distinction pour quatre ans. Durant cette période, elle a le droit d'utiliser le titre et le logo correspondant pour sa promotion.

Échéance

La démarche peut être entreprise à tout moment.

Durée

La durée du processus varie selon la commune et dépend du temps que prendront les étapes 1, 2 et 3.

Suivi

La commune rédige un rapport intermédiaire concernant l'état d'application de son plan d'action après deux ans à l'attention de l'UNICEF.

Pour que la mention soit prolongée au bout de quatre ans, il est nécessaire que les mesures et le plan d'action aient été appliqués avec succès. Mais la commune devra aussi procéder une nouvelle fois à un état des lieux, réaliser un atelier et formuler un plan d'action.

Exemples de réalisation

Actuellement, environ 50 communes et villes attendent le label « Commune amie des enfants » de l'UNICEF, 13 l'ont déjà obtenu et sont en train de réaliser le plan d'action: Arlesheim, Bâle-Ville, Fehrlitorf, Frauenfeld, Hitzkirch, Laupersdorf, Lausanne, Lyss, Reinach, Riehen, Teufel, Uznach et Wauwil. La ville de Sion est également en attente du label; elle devrait l'obtenir en été 2014.

Contacts

- > UNICEF Suisse
Wettstein Wörnhard Angela
Hülya Coban-Karatay
kfg@unicef.ch
Tel: 044 317 22 73
Fax: 044 317 22 77

Liens utiles

- > Le site de l'[UNICEF](#) pour le label «Commune amie des enfants».

5.4.1 jaiunprojet.ch

Domaines: enfance et jeunesse, économie, cohésion sociale

Mise en œuvre: facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts: bas **moyens** élevés indéterminés

Descriptif

L'objectif de cette action est de créer sur sol fribourgeois une structure similaire à celle de jaiunprojet.ch du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Depuis 2000, il propose gratuitement une aide méthodologique aux jeunes vaudois-es de 13 à 25 ans ayant un projet collectif et à but non lucratif dans le domaine extrascolaire. Il conseille aussi les communes qui le désirent dans le développement de leur politique de la jeunesse. Il a par ailleurs développé toute une série de guides pratiques à l'usage des jeunes ayant un projet.

jaiunprojet.ch travaille de concert avec le répondant cantonal jeunesse, notamment quant à l'octroi des soutiens financiers aux projets portés par les jeunes vaudois.

Public-cible

Les autorités des communes et les jeunes de 13 à 25 ans.



Avantages

- > Écologiques: peut sensibiliser les jeunes à la dimension écologique de leur projet.
- > Économiques: efficacité des moyens, car la bonne connaissance du réseau permet de mettre en lien des jeunes ayant le même type de projet.
- > Sociaux: affinement de la politique de la jeunesse, favorise l'émergence de projets de jeunes et la cohésion sociale, création d'une interface entre les jeunes et les adultes.

jaiunprojet.ch

Coûts

- > Exemple vaudois :
jaiunprojet.ch a une force de travail de 0.9 EPT pour un budget annuel de Fr. 130 000.-, montant pris en charge par le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) de l'Etat de Vaud.

Possibilités de soutien

- > Conseils et informations par le Bureau de promotion des enfants et des jeunes

Démarche

Dans le canton de Fribourg, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) via sa Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) peut apporter une aide financière aux projets des enfants et des jeunes. Cependant, mis à part la délégation à l'enfance et à la jeunesse, il n'existe pour l'heure aucun organe chargé de conseiller et d'aider les enfants et les jeunes qui désirent monter un projet.

Il est envisageable pour une commune ou un regroupement de communes de mettre sur pied un organe du type jaiunprojet.ch de manière à centraliser les demandes provenant des enfants et des jeunes. Avec une aide méthodologique et ciblée, les conseils de cet organe profiteraient également aux communes qui souhaitent développer une politique de l'enfance et de la jeunesse.

Échéance

Réalisable en tout temps.

Durée

Cette action existe depuis 2000 dans le canton de Vaud et n'a pas de durée limitée. Le but est de pérenniser un tel organe.

Suivi

-

Exemples de réalisation

Depuis 2000, jaiunprojet.ch a suivi plus de 600 projets sur le sol vaudois. Les projets soutenus sont d'une grande variété (skatepark, festival, pièce de théâtre, musique, etc.). Retrouvez la liste complète des projets soutenus dans les rapports d'activités, téléchargeables gratuitement sur [le site](#).

Contacts

> jaiunprojet.ch
Pierre Corajoud
info@jaiunprojet.ch
021 624 30 43
079 411 27 13

Liens utiles

-

5.4.2 Jeunes pour la non-violence

Domaines: enfance et jeunesse, cohésion sociale, santé, aménagement et environnement, communication

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le Village de la Paix à Broc organise des journées d'animation pour les enfants et les jeunes et apporte des outils pour mieux gérer les situations de conflit et de violence, s'entraîner à mieux communiquer et à se sentir à l'aise dans leur environnement social.

Pour les 9-12 ans, la thématique « Se quereller – mais comment? » est abordée. Plus ou moins chaque enfant se dispute avec d'autres enfants. Certains d'entre eux se défendent par la force ou la parole tandis que d'autres cachent leurs besoins et leurs émotions ou se replient. Il est important que les enfants apprennent à prendre au sérieux leurs sentiments et leurs désirs pour qu'ils puissent oser le conflit et renforcer leur estime d'eux-mêmes.

Pour les 13-16 ans, différents thèmes sont discutés tels que « sortir de la violence », « non-violence, force des visions », « gestion des conflits » et « racisme et préjugés ».



www.friedensdorf.ch

Public-cible

Pour les classes et groupes d'enfants (de 9 à 12 ans) et d'adolescent-e-s (de 13 à 16 ans).

Avantages

- > Écologiques: une sensibilisation aux questions environnementales peut être intégrée à ces journées.
- > Économiques: adéquation des besoins aux finances publiques, car investir en amont coûte moins cher que les frais occasionnés en aval (déprédatations, incivilités, ...).
- > Sociaux: plate-forme d'apprentissage pour les jeunes et les enfants de la gestion de situations de conflit et de violence, meilleure cohésion sociale, améliore la santé physique et psychique, renforce la communication.

Coûts

- > Le prix pour 10 participant-e-s recouvrant tous les frais s'élève à Fr. 500.- par jour et Fr. 30.- pour chaque participant-e supplémentaire. Une réduction peut être accordée sur demande. Il existe aussi des fonds octroyant un soutien financier.

Possibilités de soutien

Soutien financier :

- > [Service de lutte contre le racisme](#) de la Confédération
- > [éducation21](#)

Démarche

Les communes intéressées à proposer cette animation pour des classes ou les enfants et jeunes de la commune doivent prendre contact avec le [Village de la paix](#) par courriel, par courrier ou par téléphone en indiquant la date souhaitée. L'association répondra au plus vite afin de confirmer la date choisie ou pour chercher des alternatives.

Les modules sont animés en principe sur place à Broc par des personnes formées du Village de la Paix. Sur demande, les modules peuvent être aussi animés ailleurs.

Échéance

L'offre est valable toute l'année. Cependant, la demande doit être adressée au moins deux mois avant la date souhaitée.

Durée

Une ou deux journées par module (env. 6 heures par module). Des projets d'école sur plusieurs jours sont aussi possibles sur demande.

Suivi

-

Exemples de réalisation

-

Contacts

- > Programme «Jeunes pour la non-violence» de l'Association Village de la Paix à Broc :
Rona Liechti, Pascal Fleury, Lucienne Devaud
info@friedensdorf.ch
026 921 96 42

Liens utiles

- > Le site du [Village de la Paix](#)

5.4.3 Midnight Sports

Domaines: enfance et jeunesse, sport, santé, cohésion sociale

Mise en œuvre: facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés **indéterminés**

Descriptif

Le projet «Midnight Sports» s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans et se déroule dans des salles de sport le week-end. Le «Midnight Sports» est un lieu où les filles et les garçons du niveau secondaire peuvent passer leurs samedis soirs de manière active et ludique, sans alcool ni tabac. Cette offre gratuite permet aux adolescent-e-s de se retrouver chaque semaine dans un environnement sain, de faire du sport et d'écouter de la musique.

Une palette d'activités est proposée à chaque soirée et ne concerne pas seulement les jeunes intéressé-e-s par le sport. L'idée est de créer un espace ludique et social ouvert à tous et à toutes. Ce projet de salles de sport ouvertes inclut la participation des jeunes au sein de la préparation et la gestion des soirées. Une équipe de jeunes coaches, formée par la fondation idée: sport, s'investit pour organiser ces soirées en fonction des attentes des adolescent-e-s. Ainsi, le projet contribue à renforcer les ressources et l'encouragement des compétences des jeunes.



Public-cible

Les jeunes âgé-e-s entre 13 et 17 ans.

Avantages

- > Écologiques: en proposant une activité aux jeunes sur sol communal, les parents ne sont pas obligés de se déplacer en voiture ailleurs.
- > Économiques: réduction des coûts liés au vandalisme et aux dérives de jeunes livrés à eux-mêmes.
- > Sociaux: favorise la mixité et la cohésion sociale, bienfaits physiques et psychiques, encourage la convivialité.

www.ideesport.ch

Coûts

- > Les budgets varient selon les communes.

Possibilités de soutien

- > Soutien logistique par la fondation [idée:sport](#).

Démarche

Les communes intéressées peuvent prendre contact avec la fondation idée:sport. La coordinatrice du canton de Fribourg est à disposition pour présenter le projet de manière plus détaillée dans votre commune (par ex. auprès de la commission de culture et de loisirs, de la jeunesse, du sport, de l'intégration, de la prévention, etc.).

Si les discussions aboutissent, la commune mandate ensuite la fondation idée:sport pour la réalisation d'un « Midnight Sports ». La fondation se charge de la gestion de l'ensemble des tâches liées à la préparation et la conduite du projet. Enfin, la fondation idée:sport travaille avec un groupe de travail local pour piloter la mise en place du projet.

Échéance

Durée

La phase pilote du projet «Midnight Sports» s'étale sur 4 mois (14 à 16 événements). Si la commune décide par la suite de poursuivre le projet, la fondation idée:sport réalise une trentaine d'événements sur l'ensemble de l'année scolaire.

Suivi

Exemples de réalisation

Partout en Suisse (environ 130 communes dans toutes les régions linguistiques).

Dans le canton de Fribourg : Midnight Games [Attalens](#), Midnight Sport et Culture [Fribourg](#), Midnight Games [Courtepin](#) et Midnight Kerzers.

Contacts

> Office Karolina Dürer
Fondation idée:sport
karolina.durrer@ideesport.ch
024 425 50 80

Liens utiles

> Le site de la fondation [idée:sport](#)
> Facebook « Fondation [idée:sport](#) Romandie »

5.5.1 Congé jeunesse

Domaines: enfance et jeunesse, sport

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui s'engagent bénévolement en faveur de la jeunesse ont droit au congé jeunesse. En effet, comme le prévoit le Code des obligations à l'article 329e, « [...] l'employeur accorde au travailleur jusqu'à l'âge de 30 ans révolus un congé-jeunesse représentant au plus et en tout une semaine de travail, lorsque ce dernier se livre bénévolement à des activités de jeunesse extrascolaires pour le compte d'une organisation du domaine culturel, sportif ou social, en y exerçant des fonctions de direction, d'encadrement ou de conseil, ou qu'il suit la formation et les cours de perfectionnement nécessaires à l'exercice de ces activités. »

Durant le congé jeunesse, le travailleur ou la travailleuse n'a pas droit à un salaire versé de son employeur ou de son employeuse. Néanmoins, des accords peuvent déroger à cette règle.



www.sajv.ch

Public-cible

La commune, les employeurs et employeuses et les jeunes âgé-e-s entre 16 et 30 ans.

Avantages

- > Écologiques: -
- > Économiques: les jeunes acquièrent des compétences pendant leur travail bénévole, qui pourront leur servir dans leur avenir professionnel.
- > Sociaux: les jeunes acquièrent des compétences sociales qui peuvent les motiver davantage, dans leurs loisirs comme au travail. De plus, l'octroi du congé jeunesse témoigne de l'engagement social de la commune ou de l'entreprise.

Coûts

- > Aucun pour la commune.
- > Pendant le congé jeunesse, le salaire n'est pas payé par l'employeur ou l'employeuse.

Possibilités de soutien

-

Démarche

La commune peut faire la promotion de ce congé jeunesse auprès de ses habitant-e-s, en collaboration avec les entreprises implantées sur son sol. Elle peut les en informer au travers de son bulletin communal et de son site Internet. Elle peut également appliquer ce congé jeunesse à ses jeunes employé-e-s.

Le ou la jeune intéressé-e par le congé jeunesse doit se rendre sur le site du CSAJ et télécharger le formulaire [formulaire de demande](#) jeunesse puis déposer sa demande auprès de son employeur.

Échéance

Les jeunes doivent annoncer à leur employeur ou employeuse le congé jeunesse deux mois à l'avance.

Durée

Cinq jours de congé non payés par année civile.

Suivi

Exemples de réalisation

Conditions juridiques à l'Etat de Fribourg: en règle générale, les congés octroyés pour des activités bénévoles sont des congés non payés. Le SPO préavise favorablement l'octroi de congés non payés pour des activités entant dans le champ d'application de l'article 329e CO. L'autorité d'engagement garde quoiqu'il en soit la compétence d'octroyer des congés payés.

Les [directives J&S](#) permettent d'octroyer au personnel de l'Etat des congés payés allant jusqu'à 10 jours pour se former à la fonction de moniteur ou formateur J+S et maintenir ses compétences dans ce domaine.

Contacts

> [Conseil suisse des activités de jeunesse](#) (CSAJ)
info@sajv.ch
031 326 29 29

Liens utiles

- > Site internet Congé jeunesse:
www.conge-jeunesse.ch
- > Site internet du [Service du personnel](#) de l'Etat de Fribourg (directives jeunesse et sport)

5.5.2 Dîner Quizz

Domaines: enfance et jeunesse, cohésion sociale, aménagement et environnement

Mise en œuvre: facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés **indéterminés**

Descriptif

L'idée du dîner Quizz est d'organiser un repas au restaurant de la commune (ou de la région) et de convier autour de la table des adolescent-e-s ou jeunes adultes ainsi que des professionnels et professionnelles en fonction du thème de la soirée : les votations, l'insertion professionnelle, les dépendances, l'écologie, etc. En toute convivialité, les jeunes participants-e-s répondent à des questions ayant trait à un thème choisi et disposent des professionnels et professionnelles comme joker lorsqu'ils ne savent pas répondre. Des prix sont offerts aux meilleurs à la fin du jeu.

Il s'agit surtout de discuter du thème choisi avec les professionnels et professionnelles et de créer des liens entre jeunes et acteurs de la prévention. Cette soirée est encadrée par quelques spécialistes en la matière et par des représentants-e-s de la commune.

Public-cible

Commune, professionnels et professionnelles, adolescent-e-s ou jeunes adultes.



www.renens.ch

Avantages

- > Écologiques : peu de déplacements motorisés, car activité sur sol communal. En fonction du thème choisi, l'écologie pourra être abordée.
- > Économiques : selon les thématiques choisies, il est possible de créer une rencontre entre les jeunes et des acteurs ou actrices du milieu professionnel (employeurs ou employeuses potentiels). Ces contacts peuvent déboucher sur l'engagement de jeunes par la suite.
- > Sociaux : intégration des jeunes, création de liens entre jeunes et adultes autour de questions intéressant la commune et les jeunes, éducation non formelle des jeunes sur des thèmes clefs, prévention.

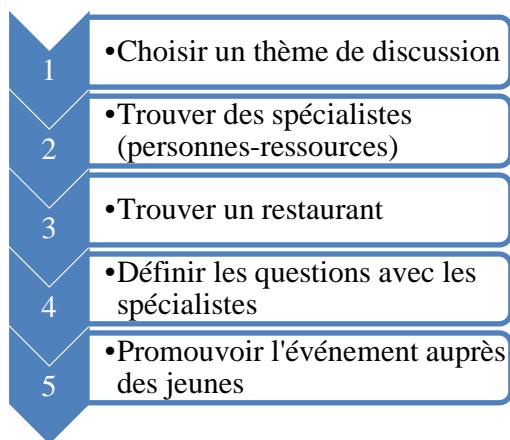
Coûts

- > Une participation symbolique, par ex. Fr. 5.-, est demandée aux jeunes et le reste est pris en charge par la commune.
- > Les prix offerts peuvent être demandés auprès des commerçants de la région.

Possibilités de soutien

-

Démarche



Les jeunes sont invité-es à un repas au restaurant et durant la soirée un quizz est proposé. Les participant-e-s doivent répondre à des questions en lien avec la thématique de la soirée avec, pour les aider, des jokers ou des personnes-ressources issues du milieu. Ce cadre informel favorise les contacts et facilite la rencontre des jeunes avec les professionnel-le-s.

Un contact avec la commune de [Renens](#) est nécessaire pour obtenir des informations sur l'utilisation du concept.

Échéance

Durée

Le quizz dure l'espace d'une soirée au restaurant. Le but est de réitérer l'action en changeant de thème de discussion.

Suivi

Exemples de réalisation

La commune de [Renens](#), le projet «Transition» du paysage éducatif de la Glâne.

Contacts

- > Rachel Descloux, travailleuse sociale scolaire au CO de la Glâne: tss2@co-glane.ch
026/651 99 65
- > Délégué à la jeunesse de Renens:
jeunesse@renens.ch
021 632 75 09

Liens utiles

- > www.dinerquizz.fr

5.5.3 Demain je vote

Domaines: enfance et jeunesse, communication, aménagement et environnement

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Les jeunes entre 18 et 30 ans votent statistiquement moins que les personnes plus âgées. A l'occasion des élections fédérales et cantonales de l'automne 2011, les Délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse du canton de Fribourg souhaitaient motiver les jeunes à aller voter. Le slogan « Demain je vote ! » a ainsi été tamponné sur les mains des jeunes à l'entrée des différentes soirées payantes organisées par les clubs, discothèques et centres culturels du canton et de Suisse romande. Le projet a été mené en collaboration avec la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ et les délégué-e-s à la jeunesse des villes et des cantons romands.



www.crdej.ch

Public-cible

Les jeunes entre 18 et 30 ans.

Avantages

- > Écologiques: empreinte écologique faible, car seulement quelques flyers, affiches et tampons, le tout étant réutilisable.
- > Économiques: campagne de promotion à coûts réduits pour inciter les jeunes à voter.
- > Sociaux: renforce les liens entre les acteurs et actrices de la nuit et les autorités communales ainsi que l'engagement des jeunes pour la société, favorise le débat.

Coûts

- > Quelques tampons.
- > Prix des affiches et des flyers pour les clubs.

Possibilités de soutien

Conseils et logistique:

- > Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) ;
- > Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

Démarche

- > Prendre contact avec le Bureau de promotion des enfants et des jeunes du canton de Fribourg pour obtenir des informations sur l'opération « Demain je vote » réalisée en 2011.
- > Contacter les clubs ou boîtes de nuit de la commune ou de la région afin d'obtenir leur accord.

Échéance

La dernière soirée où les tampons seront utilisés se déroule le soir avant les votations ou les élections.

Durée

Environ un mois, avant les votations ou les élections.

Suivi

-

Exemples de réalisation

Canton de Fribourg en 2011.

Contacts

- > Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Christel Berset
enfance-jeunesse@fr.ch
026 305 15 57

Liens utiles

- > Fédération suisse des Parlements de jeunes
fspj.ch

5.5.4 Nuit des promotions civiques

Domaines: enfance et jeunesse, communication, cohésion sociale

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

La nuit des promotions civiques sert à marquer, de manière originale et rituelle, le passage au statut de citoyen-ne disposant des droits civiques au sein d'une commune. Avec cette formule, la commune de Marly a voulu proposer autre chose que les traditionnelles distributions d'attestations.

La formule adoptée consiste en une activité se déroulant durant une nuit de week-end sur le territoire communal. Dès 20h, les nouveaux citoyens-nes entament un parcours qui alterne activités ludiques (grimpe en plein air, tyrolienne en forêt,...) et étapes de réflexions sur des thèmes de la vie d'adultes et de citoyen-ne-s (famille, profession, histoire de la commune,...). Ces postes sont animés par des « anciens » du village ainsi que des conseillers communaux ou conseillères communales, autour d'un feu de bois. Au terme de ce parcours, toutes et tous partagent ensemble un déjeuner consistant et ont pour mot d'ordre de retenir de cette nuit une valeur qu'ils ou elles désirent promouvoir à l'avenir. Ils ou elles peuvent ensuite retourner chez eux ou chez elles pour se reposer, avant de se retrouver le lendemain, en présence des autorités, pour une partie plus officielle. Lors de celle-ci, ils ou elles inscrivent cette valeur sur un drapeau, lequel flottera pendant un mois à un des mâts de l'administration communale, entre les drapeaux communaux et cantonaux. Ceci se fait dans le cadre de la manifestation qui a lieu et donc en présence des citoyens qui y participent. C'est une façon de marquer symboliquement leur accueil comme citoyen adulte au sein de la communauté marlinoise.



www.google.com/images

Public-cible

La commune, les jeunes habitant-e-s de la commune qui atteignent leur majorité, les personnes-ressources plus âgées ainsi que les personnes ayant acquis le droit de cité communal.

Avantages

- > Écologiques: peu de déplacements motorisés, car activité sur sol communal. Favorise un comportement citoyen, par ex. pour le littering. La valeur que les jeunes vont promouvoir peut porter sur un sujet écologique.
- > Économiques: demande peu d'investissements financiers.
- > Sociaux: favorise l'intégration à la communauté et à la citoyenneté. Cette nuit permet aussi de nourrir les liens sociaux, ainsi que les liens entre politiques et citoyens et citoyennes.

Coûts

- > Réalisable et adaptable en fonction du budget à disposition.

Possibilités de soutien

-

Démarche

Les autorités communales doivent en premier lieu choisir une date pour l'organisation de cette nuit des promotions civiques. Ensuite, en fonction du nombre de réponses des nouveaux citoyens ou nouvelles citoyennes, il faut réserver une activité ludique pour la première partie de soirée.

Pour les ateliers du reste de la nuit, la commune doit prendre contact avec des personnes ressources plus âgées, les « anciens » de la commune, afin de leur demander d'animer un stand.

Échéance

Choisir une date dans l'année pour organiser cette nuit des promotions civiques.

Durée

Une nuit complète ainsi que la matinée suivante pour la partie officielle.

Suivi

-

Exemples de réalisation

La commune de Marly.

Contacts

> Service d'animation socioculturelle
079/ 634 32 84
contact@anjm.ch

Liens utiles

> Site de la commune de Marly :
www.marly.ch

6.1.1 Inventaire de l'encadrement social pour les seniors

Domaines: senior, santé, cohésion sociale, économie, communication

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le risque d'isolement social augmente avec l'âge, surtout pour les personnes vivant seules et/ou dont la santé est fragile. Cet isolement, combiné avec d'autres facteurs liés à l'âge (deuil, diminution des facultés physiques, visuelles ou auditives) sont les causes principales de la dépression des personnes âgées. Dans la majorité des communes fribourgeoises, il existe des organisations qui prévoient des activités spécifiques pour les personnes âgées (sorties, rencontres, visites).

Le but de cet inventaire est, d'une part, d'inclure les organisations dans l'élaboration de stratégies communales en faveur des personnes âgées. Il s'agit d'autre part de favoriser la participation des seniors et de prévenir leur isolement par une plus large diffusion des informations sur la vie associative et les possibilités d'encadrement social..



Public-cible

Les communes, les organismes actifs dans l'encadrement social des seniors et les seniors.

Avantages

- > Écologiques : -
- > Économiques : l'inventaire répond efficacement aux besoins du public-cible. L'action préventive de l'encadrement social des seniors peut avoir un effet positif sur les coûts de la santé.
- > Sociaux : meilleure coordination, effet positif sur la santé psychique et physique des seniors, meilleure cohésion sociale dans la commune, échanges intergénérationnels.

<http://reflexions.ulg.ac>

Coûts

- > Pour l'élaboration de l'inventaire : entre Fr. 5000.- et 10 000.-, selon la taille de la commune.

Possibilités de soutien

- > Possibilité de soutien financier du [Service de la prévoyance sociale](#) (SPS) pour le premier projet pilote. Conseils et informations du SPS pour les projets suivants.

Démarche

- > La commune ou les organismes élaborent un inventaire de l'offre qui existe pour l'encadrement social des seniors. Une personne s'occupe de répertorier les organismes et leurs activités. Elle prend contact avec eux et réalise l'inventaire.
- > La commune ou les organismes publient ensuite un guide d'information ou un site internet à l'intention de la population.
- > La commune en fait la promotion sur son site internet et/ou dans la publication communale.

Les premières communes fribourgeoises pourraient avoir une fonction de projet pilote et recevoir un accompagnement plus conséquent du Service de la prévoyance sociale. Un soutien financier est proposé par le Service de la prévoyance sociale pour le premier projet pilote.

Échéance

-

Durée

1 mois.

Suivi

Le Service de la prévoyance sociale se tient à disposition pour encadrer un tel projet. Autrement, conseils pour la mise en œuvre des projets et informations.

Exemples de réalisation

L'[Association développement régional du site du lac de Morat](#) (SEM) a réuni les informations importantes et les coordonnées de tous les organismes de la région qui proposent des services aux seniors. Sur cette base, elle a élaboré une liste des adresses utiles sur internet. Les organismes listés incluent aussi les organisations qui offrent des services d'accompagnement et de visites.

Contacts

- > Service de la prévoyance sociale (DSAS)
Judith Camenzind Barbieri
sps@fr.ch
026 305 29 68

Liens utiles

- > Site des adresses utiles pour les seniors de la région de Morat (en allemand) :
www.senioren-murtenseeregion.ch

6.1.2 Table d'hôtes pour les seniors

Domaines: senior, santé, cohésion sociale, économie, communication

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

En Suisse, de très nombreux seniors vivent seuls. Plusieurs études le prouvent: quand un-e retraité-e vit seul-e, il ou elle néglige parfois de bien manger. Les "tables d'hôtes seniors" sont une alternative à la solitude : elles réunissent neuf seniors au maximum autour d'un repas fait maison au domicile d'un-e bénévole. Le repas est composé d'une entrée, d'un plat (féculents, protéines et légumes), d'un dessert, des boissons et du café. Ces dîners offrent une alimentation équilibrée et un moment d'échange convivial. Mise en place par Pro Senectute dans de nombreuses localités du canton de Vaud ainsi que par différents acteurs dans de multiples communes de Suisse alémanique, cette action n'est pas encore répandue à Fribourg.



Public-cible

Personnes âgées de 60 ans ou plus, bénévoles, communes.

Avantages

- > Écologiques : activité de proximité, avec peu de déplacements motorisés.
- > Économiques : solution souple et bon marché, car elle a lieu dans un cadre privé et s'appuie sur du bénévolat. Participe au maintien des seniors à domicile. Baisse à terme des coûts de la santé pour les seniors et des frais de location de lieux de rencontre pour les communes.
- > Sociaux : effet très positif sur la santé physique et psychique des seniors, renforcement de la cohésion sociale et de la convivialité.

<http://shapov.free.fr>

Coûts

Dans le canton de Vaud par exemple :

- > Les participant-e-s paient Fr. 15.- par repas ;
- > Le canton de Vaud subventionne chaque repas à hauteur de Fr. 6.25 ;
- > Pro Senectute Vaud redistribue Fr. 5.- par repas aux bénévoles;
- > Le temps de travail pour élaborer les repas est offert par les bénévoles.

Possibilités de soutien

-

Démarche

Dans le canton de Vaud, la démarche a débuté sur une initiative individuelle. Au vu de son succès, Pro Senectute Vaud a conclu une convention de prestation avec le canton. La mise en place et le financement sont organisés comme suit :

- > Pro Senectute Vaud recherche des bénévoles ;
- > Lorsqu'un-e bénévole ouvre une table d'hôtes seniors, Pro Senectute Vaud en fait la promotion dans le journal local et met des Flyers à disposition ;
- > Le canton de Vaud subventionne chaque repas à hauteur de Fr. 6.25, dont Fr. 5.- sont reversés aux bénévoles ;
- > Les bénévoles reçoivent donc Fr. 20.- par senior et par repas. Le nombre de participant-e-s est limité à neuf pour garder un aspect convivial.

Le canton de Fribourg n'offre actuellement pas de soutien à ce type de démarche. Mais des réflexions seront menées à ce sujet dans le cadre du projet « Senior + ». La mise en place de tables d'hôtes pour les seniors repose pour l'instant sur l'initiative des bénévoles et des communes.

Échéance

Les tables d'hôtes sont ouvertes une fois par semaine ou une à deux fois par mois, selon la disponibilité des bénévoles. Les participant-e-s s'inscrivent en général 24 à 48 heures à l'avance.

Durée

Le temps d'un repas.

Suivi

-

Exemples de réalisation

[Pro Senectute Vaud](#) propose sur son site internet plus de soixante tables d'hôtes pour les seniors. Celles-ci sont réparties dans toutes les régions du canton. Le village de [Lavey-les-Bains](#) a été parmi les pionniers. En Suisse alémanique, où ce principe est très répandu, on peut citer les tables d'hôtes de [Walkringen](#), d'Unterengstringen, d'[Aristau](#) ou de [Sigriswil](#). Ce sont souvent Pro Senectute ou les paroisses réformées qui les organisent.

Contacts

-

Liens utiles

- > Pro Senectute Vaud :
[Liste des tables d'hôtes seniors](#)
- > Table d'hôtes de Lavey-les-Bains :
[Article de 24heures du 14.11.09](#)

7.1.1 Histoire du lien intergénérationnel

Domaines : enfance et jeunesse, senior, cohésion sociale, communication

Mise en œuvre : facile moyenne **complexe** indéterminée

Coûts : bas moyens élevés **indéterminés**

Descriptif

Le but est de proposer aux habitant-e-s de la communes la création d'un projet culturel (film, livre, exposition, etc..) en réunissant plusieurs générations autour de la table. Explorer et redécouvrir l'histoire des relations entre les générations dans la commune constitue un moyen idéal afin de resserrer le lien social. Comment ces relations s'articulaient-elles dans le passé et comment se présentent-elles aujourd'hui ? Quelles sont actuellement les possibilités dans la commune de favoriser la continuité de ce lien ? Autant de questions auxquelles un projet de ce type permettra de répondre.



Public-cible

Tous et toutes les habitant-e-s de la commune.

Avantages

- > Écologiques : des sujets écologiques pourront être abordés en fonction de la thématique générale retenue (histoire de la mobilité, des transports, des constructions).
- > Économiques : -
- > Sociaux : favoriser la cohésion sociale dans la commune, encourager à la tolérance mutuelle entre les générations.

ville-geneve.ch

Coûts

- > Les coûts dépendent du type de projet mis en place.

Possibilités de soutien

- > Service de la prévoyance sociale [SPS](#).

Démarche

Pour mettre en place un tel projet au niveau communal, il est important d'en informer au préalable la population. Puis il faut créer un groupe de travail au sein de la commune avec des habitant-e-s de différentes générations.

Ce groupe de travail réfléchira à la thématique qu'il souhaite développer et choisira ensuite le moyen le plus approprié de le présenter : une exposition, un livre, un film, etc.

Échéance

Le projet peut être réalisé en tout temps.

Durée

La durée dépend du type de projet retenu.

Suivi

Le Service de la prévoyance sociale ainsi que le Bureau de promotion des enfants et des jeunes peuvent suivre et documenter le projet et organiser également l'information autour du projet.

Exemples de réalisation

Livre de recettes à Renens produit de manière intergénérationnelle.

Contacts

- > Service de la prévoyance sociale
Judith Camenzind Barbieri
Judith.Camenzind@fr.ch
026 305 29 54
- > Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Christel Berset
Christel.erset@fr.ch
026 305 15 49

Liens utiles

- > Site de la commune de Renens :
www.renens.ch

7.1.2 Fête des voisins

Domaines : cohésion sociale, senior, enfance et jeunesse, santé

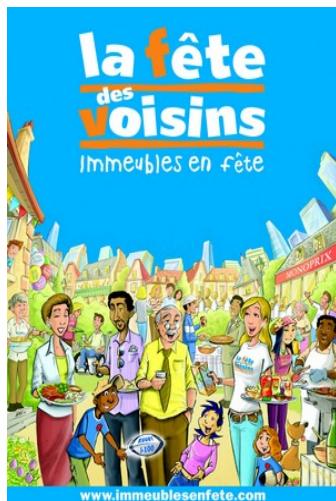
Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Cette action donne l'occasion de la rencontre aux personnes se côtoyant toute l'année sans prendre le temps de se connaître. Toutes les générations sont concernées : enfants, adolescent-e-s, parents et seniors. Cet événement se déroule une fois par année, habituellement à la fin du mois de mai.

En créant le rendez-vous dans une allée, au pied d'un immeuble, dans une cour, un jardin ou sur un trottoir, chaque habitant-e a l'occasion de proposer à ses voisin-e-s de se retrouver ensemble le temps d'un verre ou d'un repas. L'objectif est de renforcer les relations de proximité et les liens sociaux entre habitant-e-s d'un même immeuble.



Public-cible

Les citoyen-ne-s sur territoire communal, plus particulièrement les habitant-e-s d'un même immeuble ou d'un même quartier.

Avantages

- > Écologiques : activité de proximité, qui favorise la mobilité douce.
- > Économiques : diminue les problèmes juridiques de voisinage.
- > Sociaux : favorise la cohésion sociale, la proximité, la mixité et les liens sociaux, encourage la convivialité, renforce les liens communautaires et la santé psychique.

www.jacquelinepeker.com/blog

Coûts

- > Une cotisation d'inscription est due à l'organisation European Neighbours' Day. Les montants sont communiqués par la Ville de Genève aux communes intéressées. La cotisation des plus petites communes s'élève à Fr. 0.-
- > Les communes financent l'adaptation graphique du matériel fourni ainsi que l'impression.

Possibilités de soutien

- > Les affiches et le matériel promotionnel, développés par la Ville de Genève ainsi que par Wohnbaugenossenschaften Zürich et le Förderverein Nachbarschaftshilfe Zürich, sont mis à disposition des communes inscrites.
- > L'ensemble du matériel est fourni sous forme informatique.

Démarche

Certaines communes proposent une aide aux citoyen-ne-s. Elles relaient les informations concernant le lieu et l'heure de rendez-vous et mettent à disposition des tables et des bancs.

Toutes les communes désirant participer à cette manifestation devraient s'inscrire par le biais de la [Ville de Genève](#).

Pratiquement, les habitant-e-s de la commune décident du lieu et de l'heure de la fête. Ils et elles le font savoir auprès de leurs voisin-e-s de leur propre chef ou par l'entremise du site internet de la commune. Le principe est simple : chacun apporte quelque chose à manger, à boire et sa bonne humeur. Les organisateurs et organisatrices gèrent la fête et sont responsables de son bon déroulement.

Quelques [conseils pratiques](#) :

- > Impliquer ses voisin-e-s dans la préparation de l'événement ;
- > Trouver l'endroit idéal ;
- > Soigner la publicité distribuée par la commune (dépliants, affiches, ballons, t-shirts) ;
- > Réfléchir aux installations nécessaires à tous ;
- > Prévoir de la nourriture et de la boisson en conséquence ;
- > Concevoir des animations pour les enfants ;
- > Soigner l'ambiance ;
- > Eviter les déchets en prenant de la vaisselle réutilisable, trier les déchets.

Échéance

Une fois par année, habituellement à la fin du mois de mai.

Durée

Suivi

Exemples de réalisation

Cet événement est répandu dans diverses communes suisses. Dans le canton de Fribourg, c'est [l'Association Glâne Ouverte](#) qui est pionnière et qui a organisé le 30 mai 2012 une Fête des voisins. Pour sa première édition, l'association a cueilli un beau succès, puisque près de sept lieux étaient officiellement inscrits pour accueillir des voisin-e-s. La Ville de Fribourg s'est lancée en 2013. En 2014, plus d'un millier de personnes réunies sur 40 sites ont fait la fête. La Ville de Fribourg a participé à la coordination des préparatifs en mettant des kits d'organisation ou des tables à disposition des habitants.

Contacts

- > Ville de Genève
Service Social
lafetedesvoisins@ville-ge.ch
022 418 52 67
- > Kontakt Tag der Nachbarn
Förderverein Nachbarschaftshilfe Zürich
Riedenhaldenstrasse 1
8046 Zürich
info@tagdernachbarn.ch
043 960 14 48

Liens utiles

- > Site internet suisse romand :
www.lafetedesvoisins.ch
- > Site internet suisse alémanique
www.tagdernachbarn.ch
- > Site internet européen Immeubles en fête :
www.immeublesenfete.com

7.1.3 Fenêtres de l'Avent

Domaines : cohésion sociale, aménagement et environnement, économie

Mise en œuvre : **facile** moyenne complexe indéterminée

Coûts : **bas** moyens élevés indéterminés

Descriptif

Des fenêtres sont décorées pour chaque jour de la période de l'Avent. Les personnes ou groupes de personnes qui se sont inscrites dévoilent leur fenêtre décorée (comprenant notamment le jour concerné) le soir du jour pour lequel ils ou elles se sont inscrit-e-s. Les voisins et voisines sont invité-e-s à venir boire un thé et éventuellement à manger des biscuits dans un horaire défini (18h00 à 19h30). Chacun-e vient avec sa tasse. L'activité a lieu à l'extérieur, par tous les temps. L'objectif principal de cette action est de favoriser le contact social et la mixité sociale. Il permet de donner temporairement une image colorée à une rue et de l'embellir pendant la période de l'Avent.



www.google.com/images

Public-cible

Les habitant-e-s des quartiers résidentiels, commerciaux ou industriels sur territoire communal. Ne peut s'appliquer à des grands quartiers, doit alors être démultiplié.

Avantages

- > Écologiques : activité de proximité qui privilégie la mobilité douce, pas de déchets car les gens apportent leur propre tasse.
- > Économiques : attrait touristique grâce à une amélioration visuelle d'un territoire sur une période donnée.
- > Sociaux : encourage la convivialité, favorise le contact et la mixité sociale et accroît le sentiment de sécurité.

Coûts

- > Pas de coûts pour la commune.

Possibilités de soutien

-

Démarche

Cette action débute par la délimitation du périmètre dans lequel seront organisées les fenêtres. Il faut ensuite trouver un-e volontaire pour coordonner les inscriptions (animateur-trice socioculturel, école, organisation de quartier ou autre organisation regroupant les habitant-e-s d'un même quartier, club de foot, gym). L'organisation est simplifiée si les inscriptions peuvent être réalisées dans une fête de rue déjà existante. Cet événement nécessite la participation des habitant-e-s concerné-e-s du périmètre, éventuellement des associations de quartier. Chaque personne ou groupe de personnes s'engage à réaliser sa fenêtre de l'Avent, à organiser un thé et à laisser sa fenêtre décorée et visible jusqu'à Noël au moins.

Échéance

Planifier en septembre les différentes fenêtres. Envoyer fin novembre un flyer avec la liste des fenêtres et les adresses ainsi que les conditions de participation (horaire et prendre sa tasse).

Durée

Période de l'Avent.

Suivi

Exemples de réalisation

De nombreuses communes fribourgeoises mettent cette action en œuvre.

Contacts

Liens utiles

8.1.1 Journées sportives

Domaines : sport, santé, enfance et jeunesse, senior, aménagement et environnement

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts : bas **moyens** élevés indéterminés

Descriptif

Les écoles, en collaboration avec les commissions scolaires, ont la possibilité d'organiser chaque année des journées sportives. Il peut s'agir de différents sports « à découvrir » proposés aux élèves durant plusieurs jours, d'un camp de ski ou d'un camp polysportif. Ces journées sportives peuvent également être organisées sous forme de joutes sportives. Le service du sport du canton de Fribourg soutient les communes dans l'organisation et la coordination de telles journées.



OFSCO Macolin

Public-cible

Les communes, les enfants et les adolescent-e-s des écoles sur territoire communal.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores si les enfants et les jeunes se rendent en mobilité douce aux activités organisées à proximité de leur lieu d'habitation ou de leur école.
- > Économiques : attrait pour la population et diminution des coûts de la santé.
- > Sociaux : bienfaits en termes de santé physique et psychique des enfants et des jeunes, intégration et sociabilisation des jeunes, découverte de nouveaux sports.

Coûts

- > Les coûts sont variables selon le type de journées sportives organisées.

Possibilités de soutien

- > Le service du sport du canton de Fribourg soutient les communes dans l'organisation et la coordination de telles journées.

Démarche

Les commissions scolaires ou les communes qui souhaitent organiser des journées sportives pour la première fois peuvent prendre contact avec le Service du sport du canton de Fribourg, qui pourra les informer et les aiguiller sur la façon de mettre en place de telles journées.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- > Faciliter l'accès à de nouveaux sports ;
- > Amener plus de jeunes à une pratique sportive.

Échéance

Pour les camps ou les semaines vertes, un formulaire est à retourner au Service du sport par courrier ou par mail trois semaines avant le début de l'activité.

Durée

Les journées sportives peuvent être planifiées selon les moyens, les disponibilités et les envies. Par exemple, une semaine complète peut être organisée : dix demi-journées avec dix sports ou activités différentes. Une autre possibilité est d'organiser trois jours de ski en hiver et trois jours de camp vert au printemps, par exemple.

Suivi

-

Exemples de réalisation

De nombreuses écoles du Canton de Fribourg organisent de telles journées (La Ville de Fribourg, le CO de Pérrolles, etc.).

Contacts

- > Service cantonal du sport
sport@fr.ch
- 026 305 12 62

Liens utiles

- > Site cantonal du sport :
www.fr.ch/sspo

8.1.2 Zurich Parcoursvita

Domaines : sport, santé, aménagement et environnement, enfance et jeunesse, senior

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts : bas moyens **élevés** indéterminés

Descriptif

Les Parcoursvita permettent à tous, débutant-e-s comme avancé-e-s, de pratiquer de l'exercice physique, de la marche ou de la course en plein air, dans des parcours spécialement aménagés. Ils offrent à chacun une activité physique libre et gratuite.



Public-cible

Toute la population, de tous âges et tous niveaux.

Avantages

- > Écologiques : activités non-polluantes et sans nuisances sonores pour la petite faune, valorisation des espaces verts.
- > Économiques : optimisation des espaces peu utilisés, amélioration de la qualité fonctionnelle d'un territoire, attrait pour la population et pour les touristes.
- > Sociaux : bienfaits en matière de santé publique, lieu d'apprentissage et d'éducation à l'écologie.

www.fr.ch/sff

Coûts

- > Gratuit pour les participant-e-s «Coûts 1»
- > Les coûts pour la commune sont relativement élevés, particulièrement en ce qui concerne l'aménagement et l'entretien. Il faut prendre en compte le matériel (anneaux, rondins, etc...) ainsi que le travail de construction et d'entretien.

Possibilités de soutien

- > [Fondation Parcours Vita](#).
- > [Radix](#), Fondation de promotion de la santé dans les communes.
- > Des entreprises ou sponsors locaux peuvent être démarchés pour un soutien financier.

Démarche

- > La commune intéressée à mettre sur pied un Parcoursvita peut prendre contact avec la Fondation Parcours Vita, qui lui transmettra le dossier « Nouveau Zürich Parcoursvita » avec les critères demandés pour la construction d'un nouveau parcours. Après examen de la demande officielle, la Fondation décide si celui-ci peut être construit et aide la commune dans sa démarche. Le soutien technique est garanti et tous les panneaux nécessaires sont livrés.
- > L'entretien du parcours est à la charge de la commune. Cela peut entrer dans le cahier des charges de l'employé-e communal-e, par exemple. Les frais de rénovation ou de réparation incombent également à la commune.
- > Un parcours normal est long de 2,347 km en moyenne, comporte une dénivellation de 59 mètres pour une pente moyenne de 5,0% et équivaut à 2,934 km effort. La durée pour effectuer un tel parcours diffère selon le niveau de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.

Échéance

-

Durée

Action sur le long terme.

Suivi

Entretien annuel du parcours.

Exemples de réalisation

Il existe une quarantaine de Parcoursvita dans le Canton de Fribourg et plus de 500 en Suisse. Ils sont tous répertoriés sur le site de Zurich parcoursvita.

Contacts

- > Fondation Parcours Vita
info@zurichvitaparcours.ch
026 430 06 06

Liens utiles

- > Site Parcours Vita Zürich :
www.zurichparcoursvita.ch
- > Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg :
<http://admin.fr.ch/sff>

8.1.3 La Suisse bouge – Défi intercommunal

Domaines : sport, santé, cohésion sociale, aménagement et environnement, enfance et jeunesse, senior

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Deux ou plusieurs communes se défient mutuellement et se lancent un duel amical, le but étant d'obtenir un maximum de minutes d'activité. Les résultats des participant-e-s ne sont pas pris en compte individuellement. Afin de cumuler un maximum de minutes, différentes activités physiques sont proposées durant une semaine. Toute activité sportive est permise : course à pied, vélo, natation, roller, danse, etc. Cela permet à la population de participer à une manifestation ludique et saine, basée sur l'activité physique.



Service des sports, Bulle

Public-cible

La commune et la population.

Avantages

- > Écologiques: activités sportives d'extérieurs non-polluantes à condition de s'y rendre en mobilité douce ou en transports publics.
- > Économiques: attrait pour la population et diminution des coûts de la santé.
- > Sociaux : encourage la convivialité, la solidarité, l'intégration, la mixité et la cohésion sociale, bienfaits en termes physiques et psychiques pour les participant-e-s.

Coûts

- > Formation gratuite pour les responsables de la commune.
- > Matériel gratuit (arc de portail, tentes, T-shirts, banderoles, drapeaux, etc.).
- > Peu de coûts pour la commune.

Possibilités de soutien

- > Cette manifestation est soutenue par de nombreux sponsors reconnus, voir sous : www.lasuissebouge.ch

Démarche

L’inscription est gratuite et se fait par internet, sur le site de « [La Suisse bouge](#) ».

Pour l’inscription, [le formulaire](#) est à remplir en général jusqu’au début novembre pour le printemps suivant.

Le point de départ de toute activité est le portail. Les dossards sont également distribués à cet endroit.

Voici quelques idées organisées lors des dernières éditions :

- > Marche ou jogging : baliser un parcours à l’aide de petits drapeaux ;
- > Organiser un circuit VTT avec un club local ;
- > Parcours pédestre ou course d’orientation avec les enfants ;
- > Les clubs peuvent aussi participer et faire gagner des minutes d’activité à leur commune en organisant des journées portes ouvertes ou des entraînements d’initiation ;
- > Organisation de tournois dans les halles de sports (tournois enfants-parents, inter-sociétés, etc.).

La promotion d’une alimentation saine et équilibrée fait également partie du Défi intercommunal. Différentes activités en lien avec ce sujet peuvent, par exemple, être organisées dans l’aire de départ et d’arrivée.

Échéance

Les défis intercommunaux ont lieu une fois par année au mois de mai.

Durée

Les différentes activités sont planifiées sur une semaine.

Suivi

-

Exemples de réalisation

Sur les 186 communes suisses qui ont participé à l’édition 2012, 15 provenaient du Canton de Fribourg. Pour l’édition 2013, 16 sont déjà inscrites, dont Giffers, Tentlingen, Autigny, Chénens, Massonnens, Villars-sur-Glâne, Bulle, Cugy, Les Montets, Estavayer-le-Lac, Lully, Châtillon, Cheyres, Murist, Châbles et Vernay.

Contacts

- > « La Suisse bouge »
info@schweizbewegt.ch
- > Service cantonal du sport (DICS)
Benoît Gisler
sport@fr.ch
026 305 12 62

Liens utiles

- > Le « Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge »:
www.schweizbewegt.ch
- > Site cantonal du sport :
www.fr.ch/sspo

8.1.4 Activité physique urbaine

Domaines : sport, santé, aménagement et environnement, enfance et jeunesse, senior, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Cette forme d'activité physique urbaine permet de faire du sport en groupe et en plein air, sous la direction de coachs sportifs reconnus qui conseillent, corrigent et motivent les participant-e-s. Cette façon de faire du sport permet de garder la forme de façon ludique et conviviale, tout en redécouvrant sa ville ou sa commune. En principe, marche, course et petite gymnastique sont au programme. Des parcours urbains sont créés en utilisant les parcs, les rues ou encore les esplanades. L'objectif principal est d'entretenir sa forme physique tout en se réappropriant la commune par le sport..



Public-cible

Les personnes de tout âge.

Avantages

- > Écologiques : activités physiques non-polluantes et de proximité, sensibilisation à la petite faune et flore en milieu urbain ou rural.
 - > Économiques : découverte de la ville ou de la commune à moindres coûts.
 - > Sociaux : bienfaits en matière de santé publique, favorise l'esprit de groupe, la convivialité, l'intégration et le bien-être des utilisateurs et des utilisatrices.

Service des sports, Bulle

Coûts

- > Gratuit pour les participant-e-s.
 - > Les coûts pour la commune se situent dans une fourchette de Fr. 1000.- à Fr. 3000.-.

Possibilités de soutien

- > Les parcours peuvent être sponsorisés par des donateurs ou des entreprises régionales ou locales.

Démarche

- > Dans le programme « Urban Training », 25 participant-e-s au maximum sont admis-e-s pour chaque cours. Les inscriptions aux différentes séances se font par internet.
- > La mise en place d'une telle action est rendue possible via Urban Training. Toutefois, ces cours peuvent aussi avoir lieu en collaboration avec un fitness ou spécialiste de la région par exemple.
- > Dès que les dates et les horaires sont fixés, la commune peut les publier sur son site internet ou dans son journal local afin d'attirer un maximum de participant-e-s.
- > Les coachs adaptent les différents exercices selon les participant-e-s.

Échéance

Automne pour la mise en place au printemps suivant.

Durée

60 minutes d'activité physique organisées plusieurs fois par mois durant l'été et l'automne (mai à octobre).

Suivi

-

Exemples de réalisation

Fribourg (p. 14), Bulle, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Genève, Zürich, Berne etc. La liste complète des communes ayant participé se trouve sur le site www.urban-training.ch.

Contacts

- > Service cantonal du sport (DICS)
Benoît Gisler
sport@fr.ch
026 305 12 62
- > Responsable Suisse et suisse romande
administration@urban-training.ch
078 6738503
- > Responsable Suisse allemande
dave@urban-training.ch
076 4122885

Liens utiles

- > Site Urban training :
www.urban-training.ch

8.1.5 Communes en mouvement

Domaines : santé, enfance et jeunesse, senior, sport, mobilité, cohésion sociale

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts : bas **moyens** **élevés** indéterminés

Descriptif

Ce projet a pour but d'inciter la population d'une commune ou d'une région à se mettre en mouvement. Le projet a ainsi pour objectifs principaux de développer la pratique du sport, des activités physiques et la mobilité douce, de faire connaître et promouvoir les infrastructures, ainsi que les activités et manifestations existantes, de développer de nouvelles idées pour la promotion de l'activité physique, d'encourager les contacts humains et l'intégration sociale et d'offrir un cadre de vie agréable aux habitant-e-s en créant des conditions attrayantes dans les communes et en donnant une image dynamique d'une région.



www.communes-en-mouvement.ch

Public-cible

La commune et sa population.

Avantages

- > Écologiques : La promotion de la mobilité douce peut être incluse dans le projet et dès lors conduire à une diminution des polluants atmosphériques et des nuisances sonores (chemin de l'école par ex.).
- > Économiques : Attractivité de la commune et/ou de la région qui met en avant ses infrastructures.
- > Sociaux : Promotion de l'activité physique régulière, bienfaits en termes de santé publique et de cohésion sociale.

Coûts

- > Les coûts sont dépendants de l'ampleur du projet mené.

Possibilités de soutien

-

Démarche

Une commune/région intéressée à favoriser des rencontres citoyennes ainsi qu'à promouvoir l'activité physique et ses infrastructures peut le faire en plusieurs étapes, selon ses besoins et ses possibilités :

- > Détermination des besoins de la commune, de la région ;
- > Création d'un groupe de travail avec des représentant-e-s de la commune, de l'intersociété, des clubs sportifs, des porteurs de projets de la commune, de la région ;
- > Création d'un inventaire puis d'un répertoire des activités et infrastructures de la région (site internet) ;
- > Mesures pour le développement du sport et de la mobilité (Pass'Sport) ;
- > Développement d'une communication autour du projet ;
- > Promotion de la mobilité douce (Pédibus).

Échéance

Durée

Indéterminée.

Suivi

Exemples de réalisation

[Région Glâne-Veveyse](#) – Communes en mouvement. Réseau sportif de la [Ville de Bulle](#).

Contacts

- > Office fédéral du sport (OFSPO)
manu.praz@baspo.admin.ch
- > Service cantonal du sport
sport@fr.ch
026 305 12 62

Liens utiles

- > [Office fédéral du sport](#)
- > [Brochure « Réseau d'activité physique et de sport »](#)
- > [Service cantonal du sport](#)
- > www.communes-en-mouvement.ch

8.2.1 FriTime

Domaines : sport, santé, enfance et jeunesse

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

FriTime vise à mettre à disposition des communes un set d'outils pour encourager les clubs sportifs, les associations et sociétés locales, les groupes bénévoles et autres à organiser des activités extrascolaires variées à l'intention des enfants et des jeunes de la commune. L'objectif général du projet est d'offrir à la jeunesse des activités de loisirs, en semaine, le week-end ou en soirée, proches de chez eux. FriTime donne l'occasion aux enfants et aux jeunes de se retrouver tout en faisant du sport ou en participant à une activité culturelle ou artistique.



OFSCO Macolin

Public-cible

Enfants, adolescents-e-s, bénévoles, clubs sportifs et associations.

Avantages

- > Écologiques: diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores si les enfants et les jeunes se rendent en mobilité douce aux activités organisées à proximité de leur lieu d'habitation ou de leur école.
- > Économiques: optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes, réduction des dépenses liées aux dépréciations, mise à disposition d'une offre de loisirs peu coûteuse, valorisation des offres locales existantes, mise en réseau des acteurs au plan communal, renforcement de l'attractivité de la commune.
- > Sociaux: amélioration de l'accès des jeunes migrant-e-s à l'éducation non formelle, renforcement du bénévolat, bienfaits en matière de santé physique et psychique, favorise la convivialité, l'intégration, la socialisation des jeunes, la mixité social et les liens intergénérationnels.

Coûts

- > Gratuit pour les participant-e-s (sauf exception). «Coûts 1»
- > Coûts modiques pour la commune.

Possibilités de soutien

- > L'Association FriTime octroie un soutien financier grâce à la participation de l'Etat de Fribourg et de la Loterie Romande. Les demandes sont à adresser à l'Association FriTime.

Démarche

La commune prend contact avec le Bureau de promotion des enfants et des jeunes afin de recevoir la version intégrale du projet FriTime. Le document est conçu comme un guide de projet qui comprend différentes fiches directement utilisables par la commune. Grâce à ce guide pratique, la commune peut mettre en place facilement un programme annuel d'activités de loisirs pour les enfants et les jeunes, en collaboration avec les différents partenaires locaux (clubs sportifs, associations de jeunesse, culturelles ou artistiques, centres de loisirs, organisations de prévention). L'offre de loisirs est ainsi adaptée aux caractéristiques de la commune. En outre, la commune peut bénéficier d'une formation sur mesure pour la bonne réalisation du projet.

Échéance

Les demandes de participation au projet doivent être adressées à l'Association FriTime avant le 1er juillet.

Durée

Les communes qui mettent en place le projet définissent elles-mêmes un calendrier et planifient les activités en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités. La durée des activités peut varier selon la commune et les organisateurs ou organisatrices. Généralement, une activité dure environ 3 heures.

Suivi

-

Exemples de réalisation

Aucun exemple pour l'instant puisque le projet sous cette forme se met en place. Par contre, les communes de Fribourg, Marly, Attalens, Bulle, Romont et Courtepin proposent déjà ce genre d'activités.

Contacts

- > Service cantonal du sport (DICS)
Benoît Gisler
sport@fr.ch
026 305 12 62
- > Bureau de promotion des enfants et des jeunes (DSAS)
enfance-jeunesse@fr.ch,
026 305 15 49
- > Service de la santé publique (DSAS)
Carine.Vuitel@fr.ch,
026 305 29 33

Liens utiles

- > Site internet de l'Office Fédéral du sport OFSPO :
www.baspo.ch
- > Bureau de promotion des enfants et des jeunes :
Promotion des enfants et des jeunes

8.3.1 Formation de coordinateur ou de coordinatrice du sport

Domaines : sport, économie, communication

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Le coordinateur ou la coordinatrice du sport est en quelque sorte la plaque tournante permettant à tous les acteurs, à toutes les actrices et professionnel-le-s du sport de mettre en place au sein d'une commune un réseau d'activités physiques. Le coordinateur ou la coordinatrice du sport fait le lien entre les clubs, les institutions et les responsables politiques.

Il ou elle:

- est l'interlocuteur ou l'interlocutrice avec le centre de compétences pour la population, les clubs, les écoles et les partenaires commerciaux dans le paysage sportif de la commune/région;
- coordonne la collaboration des partenaires actifs avec leurs offres dans le domaine de l'activité physique et du sport et met sur pied, le cas échéant, des offres d'activités physiques et sportives pour toute la population;
- en assure la communication de manière ciblée dans toute la commune/région;
- administre les offres d'activités physiques et sportives dans la commune (par exemple : J+S, les infrastructures, etc.) et veille à leur qualité et à leur mise en œuvre.

Public-cible



Toutes les personnes qui veulent s'investir au sein de leur commune.

Avantages

- > Écologiques: moins de matériel à double, moins de déchets, moins de transports, plus d'activités en commun.
- > Économiques: une seule personne gère le tout ; optimisation des dépenses, meilleure gestion de l'organisation.
- > Sociaux : meilleure communication entre les différentes personnes.

www.google.com/images

Coûts

- > Pour les participant-e-s : Fr. 1'200.- pour toute la durée du cours; ce montant inclut trois modules (exclus: repas, hébergement, frais de transport). Tout module supplémentaire coûte Fr. 120.-.«Coûts1»
- > Coûts modiques pour la commune (salaire du coordinateur, infrastructures).

Possibilités de soutien

- > Commission cantonale [LoRo-Sport](#).

Démarche

Créé en 2009, le cours de formation est dispensé chaque année en allemand et en français. Il est dirigé par l'Office fédéral du sport OFSPO à Macolin, en étroite collaboration avec les services cantonaux en charge du sport.

Les conditions d'admission à la formation sont les suivantes :

- > Formation: certificat fédéral de capacité, maturité ou formation équivalente ;
Âge minimal: 25 ans ;
- > Formation sportive: au minimum une reconnaissance [J+S enfants](#), [J+S jeunes](#), [ESA](#) ou une formation équivalente.

Les qualités requises sont les suivantes : être communicatif, intégré à la commune et agir en réseau, disposer d'une forte personnalité et avoir de l'aplomb, jouer le rôle de modèle, être constructif-ve et performant-e, savoir négocier et aimer les contacts.

Échéance

Le délai d'inscription est en général à la fin de l'année. Par exemple, pour l'année 2013, elle est fixée au 31 décembre 2012. Les formulaires d'inscription sont à disposition sur le site de [l'OFSPO](#).

Durée

La formation de coordinateur ou coordinatrice de sport se compose de trois modules, d'un stage pratique et d'un travail de projet. Les horaires de cours sont en principe de 8h00 à 18h00. Des séquences obligatoires et facultatives ont parfois lieu le soir.

Suivi

Les candidat-e-s ayant suivi la formation de coordinateur ou de coordinatrice de sport ont la possibilité de participer tous les deux ans à un cours de perfectionnement d'un jour axé essentiellement sur un échange d'expérience (entretien des réseaux) et sur la formation continue.

Exemples de réalisation

[Bulle](#), [Marly](#), [Région Glâne-Veveyse](#), [Fribourg](#), [Lancy](#), [Nendaz](#), [Montreux](#), [Thurgovie](#), [Hofstetten-Flüh](#), etc.

Contacts

- > Service cantonal du sport (DICS)
Benoît Gisler
sport@fr.ch
026 305 12 62
- > Conseil aux cantons et communes
Manu Praz
manu.praz@baspo.admin.ch
027 603 24 80
- > Formation francophone
Pascale Grossenbacher
032 327 62 80
pascale.grossenbacher@baspo.admin.ch

Liens utiles

- > Site de l'Office Fédérale du Sport :
www.ofspo.ch/reseaudesport
- > Site Cantonal du Sport :
www.sportfr.ch
- > Informations management de club :
[Formation SOA de manager de club](#)

8.4.1 Sport scolaire facultatif

Domaines : **sport, enfance et jeunesse, cohésion sociale, santé, aménagement et environnement**

Mise en œuvre : facile **moyenne** complexe indéterminée

Coûts : bas **moyens** élevés indéterminés

Descriptif

Le sport scolaire facultatif permet aux enfants de pratiquer une activité sportive supplémentaire en dehors des heures obligatoires, par exemple avant les cours, entre 12h00 et 13h00 ou dès la fin de l'après-midi. La participation à plusieurs activités est en principe possible.



Public-cible

Les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire (école primaire et cycle d'orientation). Des cours sont également organisés dans les écoles du secondaire II (collèges).

Avantages

- > Écologiques : moins de circulation motorisée, l'activité étant en général à proximité de l'école.
- > Économiques : bien-être des enfants à moindre coûts.
- > Sociaux : favorise la convivialité, l'intégration, la mixité sociale, les liens entre les élèves, l'esprit d'équipe, la découverte de nouvelles activités, améliore le bien-être des participant-e-s.

Service du sport, Bulle

Coûts

- > Gratuit pour les participant-e-s. «Coûts1»
- > Le financement des frais des intervenant-e-s est assuré sur la base de tarifs unifiés au niveau cantonal, à savoir le 35% aux communes pour les degrés enfantines et primaires, le 70% aux cycles d'orientation et le 100% aux établissements cantonaux du secondaire II.

Possibilités de soutien

- > Soutien financier du [service cantonal du sport](#)
- > Subventions fédérales par [Jeunesse+Sport](#) si les moniteurs ou monitrices sont reconnu-e-s J+S.

Démarche

Les établissements scolaires ou les communes qui n'ont jamais organisé de sport scolaire facultatif et qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves de ces activités peuvent s'annoncer au Service du sport du canton de Fribourg.

Objectifs:

- > Offrir une possibilité de moments de mouvements hebdomadaires ou journaliers supplémentaires;
- > Faciliter l'accès à de nouveaux sports;
- > Créer un pont entre l'école et les clubs sportifs;
- > Amener plus de jeunes à une pratique régulière du sport ;
- > Les enfants et les jeunes peuvent bénéficier de quelques heures supplémentaires d'encadrement lorsque leurs parents travaillent et ne sont pas présents à la maison dès leur retour de l'école ;
- > Augmenter à long terme la part de la population active sur le plan physique.

Échéance

- > L'annonce de l'activité doit être établie sur le formulaire spécifique et adressée au Service cantonal du sport, Collaborateur pédagogique, Route-Neuve 9, Case postale, 1701 Fribourg au minimum 10 jours avant le début de l'activité (date du timbre postal). Les activités qui n'ont pas été annoncées ne peuvent pas être soutenues.
- > Le décompte devra impérativement parvenir au Service du sport au plus tard 60 jours après la fin de l'activité (date du timbre postal). Le non respect des délais annulera le traitement du dossier et l'aide.
- > Si l'activité peut être annoncée à J+S, elle doit l'être de manière séparée et faite par le coach J+S selon les règles, au minimum 30 jours avant le début.

Durée

La durée d'une activité doit être d'au moins 10 heures réparties dans le délai maximum d'une année scolaire et la durée d'un cours doit être de 45 minutes au minimum. Pour bénéficier en plus du soutien de Jeunesse et Sport, l'activité doit être d'au moins 15 cours dans les 15 premières semaines.

Suivi

Le Service du sport du canton de Fribourg et son collaborateur pédagogique suivent l'évolution des cours de sport scolaire facultatif.

Exemples de réalisation

Cette action est assez répandue dans le canton mais a encore un grand potentiel de développement.

Contacts

- > Service du Sport (DICS)
Jean-Marc Aebischer
sport@fr.ch
026 305 12 62 «Contact»

Liens utiles

- > Site internet Cantonal du sport :
www.fr.ch/sspo
- > Site internet fédéral du sport :
www.jeunesseetsport.ch

8.4.2 L'école bouge

Domaines : sport, santé, enfance et jeunesse

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Bouger, c'est agréable. Bouger, c'est important – notamment pour le développement physique, cognitif et psychosocial des enfants et des adolescent-e-s. Depuis 2005, « l'école bouge » motive et aide les enseignant-e-s à promouvoir simplement, gratuitement et durablement l'activité physique à l'école. Chaque année, quelque 3000 classes s'engagent pour plus de mouvement quotidien. La participation à « L'école bouge » est maintenant aussi ouverte aux structures d'accueil de jour.

Le programme « L'école bouge » est dirigé par l'Office fédéral du sport et les classes participantes ont la possibilité de gagner une journée sportive à Macolin, en compagnie des différents sportifs suisses parrains et marraines, comme Sarah Meier, Sergei Aschwanden ou encore Nicola Spirig..



Brochure : OFSPO Macolin

Public-cible

Toutes les classes de tous les degrés scolaires (école enfantine, primaire, secondaire I et secondaire II). Cette offre est aussi valable pour les structures d'accueil de jour ainsi que les écoles de pédagogie curative.

Avantages

- > Écologiques : diminution de la pollution et des nuisances sonores si les participant-e-s se rendent à l'école en mobilité douce.
- > Économiques : ce programme ne coûte rien à la commune.
- > Sociaux : davantage de sport permet aux enfants d'améliorer leur bien-être ; des élèves en forme sont plus concentrés et performants lorsqu'ils doivent travailler en classe.

Coûts

- > Gratuit pour les classes participantes

Possibilités de soutien

- > L'Office fédéral du sport met à disposition sur son site des documents utiles aux classes participantes.

Démarche

- > Les classes intéressées peuvent se rendre sur www.ecolebouge.ch pour s'inscrire. Toute classe s'inscrivant s'engage à pratiquer 20 minutes d'activité physique journalière en dehors des heures d'éducation physique obligatoires, le plus souvent sous forme de petites pauses en mouvement. Suite à son inscription, la classe recevra gratuitement du matériel permettant de s'essayer aux différents exercices.
- > L'équipe de l'école bouge conçoit régulièrement de nouveaux modules. [Neuf modules](#) d'activités physiques ainsi que deux modules complémentaires sont disponibles pour l'année scolaire 2012/2013. Chaque module comprend un jeu de cartes décrivant des exercices faciles à réaliser.
- > [Différentes brochures](#) sont disponibles, ainsi que divers exemples d'exercices.

Échéance

Il est possible de s'inscrire au programme durant toute l'année scolaire. Les modules proposés sont différents selon les années.

Durée

Les classes planifient elles-mêmes les séquences d'activité physique. Les idées d'exercice sont présentées sous forme de modules et les classes choisissent un module par trimestre.

Suivi

Chaque année, vingt « classes qui bougent » ont la chance d'être tirées au sort pour recevoir la visite d'une marraine ou d'un parrain de « L'école bouge ». Ces visites sont de véritables événements pour les élèves et l'occasion pour eux de faire la connaissance de grand-e-s champion-ne-s.

« L'école bouge » est régulièrement évaluée et adaptée grâce aux informations récoltées par les questionnaires d'évaluation.

Exemples de réalisation

Environ 120 classes du canton de Fribourg étaient inscrites à « L'école bouge » en 2011/2012 et 9,2% des classes primaires suisses y participent.

Contacts

- > Office fédéral du sport OFSPO
« L'école bouge »
info@ecolebouge.ch
032 327 64 90
- > Service cantonal du sport (DICS)
Benoît Gisler
sport@fr.ch
026 305 12 62

Liens utiles

- > Site internet « L'école bouge » :
www.schulebewegt.ch
- > [Matériel pour la pratique](#) et [matériel d'information](#)

9.1.1 Achats publics durables

Domaines : économie, aménagement et environnement, santé, enfance et jeunesse, cohésion sociale

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

En Suisse, tous les pouvoirs publics confondus procèdent chaque année à des transactions de produits et de services pour un montant estimé à 36 milliards de francs.¹ Les communes, qui en adjugent environ 43%, ont la compétence d'y intégrer des critères de durabilité. En effet, le règlement cantonal fribourgeois sur les marchés publics (art. 30 RMP) prévoit que le développement durable peut être pris en considération en tant que critère d'adjudication.

Un achat durable respecte l'être humain, tient compte de l'environnement et favorise le développement économique. Divers critères peuvent ainsi être pris en compte : exclusion du travail des enfants, réduction des effets d'un produit sur l'environnement durant tout son cycle de vie ou solidité de ce produit à long terme. Des guides et formations offrent une aide concrète aux communes lors de la rédaction de leurs appels d'offres.



www.achats-responsables.ch

Public-cible

Les communes qui font des appels d'offres et les entreprises qui soumissionnent, les employé-e-s.

Avantages

- > Écologiques : réduction des émissions de polluants, diminution des quantités de déchets et de leur toxicité, utilisation plus efficiente des ressources naturelles.
- > Économiques : durée de vie et qualité des produits supérieures, diminution du volume des achats, mais augmentation occasionnelle des coûts d'achat. Amélioration du revenu des employé-e-s dans les pays en développement grâce à des salaires équitables.
- > Sociaux : diminution de la toxicité des produits et donc meilleure santé au travail, respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, renforcement de l'égalité salariale H-F, meilleure image.

Coûts

- > Formation des personnes concernées et temps consacré à ces changements.
- > Coûts des produits, services et constructions plus élevés à court terme selon les choix effectués.
- > Mais baisse des coûts à long terme grâce à une durée de vie et une qualité supérieures.

Possibilités de soutien

- > L'ARE soutient avec son [programme d'encouragement pour le développement durable](#) les communes qui font la promotion des achats durables de manière exemplaire.

Démarche

Les communes peuvent intégrer la durabilité dans divers domaines : par exemple les achats pour les cafétérias et réceptions, les achats d'informatique, de vêtements de travail, de matériel de bureau, de véhicules, de nettoyants ou de peinture.

Divers documents et sites internet sont disponibles en français (f) ou en deux langues (f et d), dont :

- > Le [Guide romand pour les marchés publics](#) (f et d) : de la Conférence romande des marchés publics ;
- > Le [Guide des achats professionnels responsables](#) (f) : des cantons de Vaud et de Genève avec des fiches portant sur la durabilité des produits et prestations (par ex. mobilier, vêtements, entretien des bâtiments) ainsi que des matériaux (par ex. plastique, métaux, substances chimiques) ;
- > Les [Achats durables](#) (f et d) : de la Commission des achats de la Confédération ;
- > La [Boussole de durabilité](#) (f et d) : de la Confédération, avec des exemples concrets de mise en œuvre dans des collectivités publiques et avec des explications sur les labels.

Des formations sont proposées aux acheteurs ou acheteuses publics : la SANU, en collaboration avec la HEG Fribourg, ainsi qu'EcoLive, le WWF ou des bureaux privés, selon leur programme annuel ou sur demande.

Échéance

-

Durée

Processus s'inscrivant dans le long terme.

Suivi

Il est utile de relever annuellement la proportion d'offres intégrant des critères de développement durable, le nombre personnes formées, ainsi que le nombre de produits durables achetés.

Exemples de réalisation

Le canton de Fribourg s'est engagé dans sa [stratégie Développement durable](#) à intégrer les critères de durabilité dans ses achats de fournitures (action 2.1, p. 33-35). Les travaux ont débuté en 2013. La Ville de Nyon a élaboré en 2010 des [Directives pour des achats responsables](#), qui concernent entre autres les achats de papier, de mobilier, d'aliments ou de véhicules communaux. Depuis 2010 également, la [commune d'Arlesheim](#) tient compte dans ses achats de directives internes.

Contacts

- > Bundesamt für Raumentwicklung (ARE)
Stefanie Pfändler
infone-dd@are.admin.ch
058 462 40 60
- > Pour les aspects de durabilité :
Développement durable (DAEC)
Manon Delisle
daec-dd@fr.ch
026 305 36 04

Liens utiles

- > Voir sous Démarches.
- > Site d'information Labelinfo de PUSCH
www.umweltschutz.ch.

9.2.1 Système d'échange local

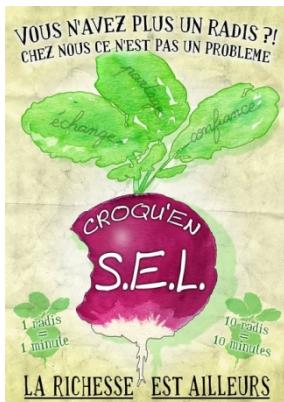
Domaines : économie, aménagement et environnement, cohésion sociale

Mise en œuvre :	facile	moyenne	complexe	indéterminée
Coûts :	bas	moyens	élevés	indéterminés

Descriptif

Le système d'échange local (SEL) permet l'échange de services, de compétences et de biens. Il coordonne les offres et les demandes des participant-e-s et offre la possibilité aux gens de se rencontrer dans un réseau local. Le principe du SEL est basé sur le constat que tout individu possède des moyens, du temps et des compétences qu'il peut échanger avec d'autres. Ainsi, les échanges sont effectués au sein de l'Association SEL avec une monnaie locale créée à cet effet.

Le but de cette action est de promouvoir ce système économique alternatif auprès des citoyen-ne-s et de leur mettre à disposition des locaux.



www.scoop.it

Public-cible

Les citoyen-ne-s sur territoire communal, la commune.

Avantages

- > Écologiques : préservation des ressources naturelles, diminution de la consommation énergétique, baisse des transports de biens, encouragement à la production locale et au recyclage, réduction du gaspillage.
- > Économiques : mise en valeur de compétences, services ou biens sans utiliser d'argent traditionnel, possibilité pour les faibles revenus d'accéder à des produits qui ne sont pas compris dans leurs budgets.
- > Sociaux : encourage la convivialité, les rencontres, la solidarité, la cohésion et la proximité sociale, ainsi que des activités sans valeur marchande.

Coûts

- > Les coûts sont déterminés par la mise à disposition d'un local par la commune.

Possibilités de soutien

-

Démarche

Afin de créer un SEL, il convient entre autres de :

- > Constituer une équipe pour le lancement ;
- > Créer une association ;
- > Ouvrir un compte bancaire ;
- > Editer un catalogue des ressources ou un bulletin d'information ;
- > Ouvrir un forum.

Le rôle de la commune est de :

- > Mettre un local à disposition pour les rencontres ;
- > Faire la promotion du SEL auprès des citoyen-ne-s au moyen de dépliants, de bulletins d'informations dans le journal local ou par le site internet de la commune.

Échéance

Durée

Suivi

Par exemple comptabiliser les échanges entre les membres et le nombre d'échanges réalisés.

Exemples de réalisation

Si la communauté romande du canton de Fribourg comprend déjà de nombreux SEL ([Bulle et Alentours](#), [Glânois & Alentours](#), [Sarine \(ville & campagne\)](#), [de la Molière](#) dans la Broye, [vallée de la Jigne](#)), la communauté alémanique a également le sien : [Tauschnetz Freiburg](#).

Une liste des [SEL romands](#) est disponible. Actuellement, environ 600 citoyen-ne-s du canton de Fribourg participent à un système d'échange local.

Contacts

Liens utiles

- > Site internet SEL Suisse :
www.sel-suisse.ch

9.2.2 Lieu d'échange pour objets usagés

Domaines : économie, aménagement et environnement, cohésion sociale

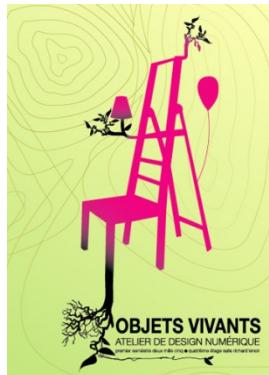
Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Échanger des objets usagés au lieu d'en acheter des nouveaux permet de préserver les ressources de la terre, mais également de se procurer des objets utiles facilement. Un lieu d'échange pour objets usagés offre la possibilité aux citoyen-ne-s de la commune de revaloriser des produits en fin de vie ou qu'ils n'utilisent plus et, selon les variantes, d'aider à la réinsertion socio-professionnelle.

Les communes mettent à disposition des locaux où les échanges s'effectueront et communiquent l'existence d'une telle mesure.



www.ensci.com

Public-cible

La commune, les associations et les citoyen-ne-s.

Avantages

- > Écologiques : encouragement au recyclage, réduction du gaspillage, diminution de la consommation énergétique, baisse des transports de biens.
- > Économiques : mise en valeur de biens en fin de vie, possibilité pour les faibles revenus d'accéder à des produits que ne sont pas compris dans leurs budgets.
- > Sociaux : encouragement aux rencontres et à la solidarité, moyen de retrouver une place de travail.

Coûts

- > Les coûts dépendent de la mise à disposition d'un local et de la promotion de l'action.

Possibilités de soutien

-

Démarche

L'idée de base de cette action est la création d'un lieu au sein de la commune où des échanges d'objets usagés puissent s'effectuer. Il existe plusieurs variantes à ce projet :

- > Ouverture d'un lieu d'échange au sein d'un local disponible dans une déchetterie proche. Facilite la prise en charge des objets usagés et la surveillance de l'arrivée des nouveaux objets grâce à la présence d'un-e employé – e de la déchetterie.
- > Ouverture d'un lieu de dépôt et de vente qui lie la revalorisation d'objets usagés à un objectif de réinsertion socio-professionnelle.

Échéance

-

Durée

-

Suivi

Il est possible de tenir des statistiques telles que le nombre d'échanges ou de ventes effectués, la fréquentation moyenne, etc.

Exemples de réalisation

- > Revalorisation - vente d'objets usagés : [Le Galetas](#) du Centre Social Protestant et [Emmaüs](#) proposent des articles de seconde main à des petits prix.
- > Revalorisation - vente d'objets usagés et réinsertion socio-professionnelle : La [Fondation Coup d'pouce](#), la [Fondation Bartimée](#) et l'[Association ritec](#) revalorisent et vendent des objets usagés pour les budgets modestes. Elles ont également pour objectif la réinsertion socio-professionnelle par l'activité économique.
- > Lieux d'échange sans réparation ni vente : -

Contacts

-

Liens utiles

- > Voir sous Exemples de réalisation.

9.2.3 Vélos pour l'Afrique

Domaines : économie, mobilité, aménagement et environnement, santé

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Le but de cette action est de valoriser les vieux vélos dans un esprit de solidarité Nord-Sud tout en créant des emplois. Pour éviter que les vieux vélos n'atterrisse dans les déchetteries communales, on peut les revendre dans une bourse aux vélos ou les offrir à une entreprise qui les valorisera. Une des plus connues, «Vélos pour l'Afrique», récolte 15 000 bicyclettes usagées par an en Suisse. Elle en remet plus de 12 000 en état et les transborde par bateau en Afrique. Cette mesure permet à des chômeurs et chômeuses suisses d'acquérir des compétences professionnelles. Elle crée également des places de travail en Afrique, où ces vélos sont montés, réparés et vendus. Pour les acheteurs et acheteuses africain-e-s, c'est l'occasion d'acquérir un vélo solide à un prix acceptable, qui servira souvent à exercer une activité professionnelle ou familiale.



www.biquets.net/Biquets16.htm

Public-cible

Habitant-e-s de la commune, administration communale, Suisses en réinsertion professionnelle et Africain-e-s qui réparent ou achètent les vélos.

Avantages

- > Écologiques : gestion économe des ressources grâce à la prolongation de la durée de vie des vélos, réduction des déchets en Suisse, diminution de la pollution en Afrique grâce à l'utilisation des vélos.
- > Économiques : acquisition de compétences professionnelles en vue d'une réinsertion socio-professionnelle pour les chômeurs et chômeuses suisses, création d'emplois et aide au désenclavement de la population rurale en Afrique, diminution des charges liées au recyclage.
- > Sociaux : renforcement de la solidarité Nord-Sud, effet positif sur la santé des cyclistes, réinsertion socio-professionnelle.

Coûts

-

Possibilités de soutien

- > Le coût du transport des vélos jusqu'à la centrale de « Vélos pour l'Afrique » est pris en charge par l'Union des transports publics.

Démarche

Les communes informent les habitant-e-s par leur site internet ou leur bulletin d'information. Elles ont également la possibilité d'intégrer des prestations de réparation de vélos dans les programmes d'occupation pour chômeurs et chômeuses situés sur leur territoire.

Les propriétaires de bicyclettes déposent les vieux vélos à l'[Association pour les mesures actives sur le marché du travail \(VAM\)](#) à Guin ou les envoyent gratuitement à « Vélos pour l'Afrique » via une [gare avec dépôt de bagages](#) à proximité de leur domicile. Pour l'envoi, il faut auparavant demander des étiquettes auprès de [Gump- & Drahtesel](#), en indiquant son adresse et le nombre de vélos à donner. Tous les vélos sont acceptés, même ceux qui ne sont plus en état de rouler. L'atelier Projekt-Werkstatt de St-Gall, programme d'occupation pour chômeurs et chômeuses, prépare les vélos récoltés par « Vélos pour l'Afrique » pour leur transport en container.

Échéance

Durée

Suivi

Exemples de réalisation

A côté de « Vélos pour l'Afrique », diverses associations pratiquent également le recyclage des vélos :

- > La Police cantonale fribourgeoise confie chaque année près d'un demi-millier de cycles à l'organisation d'entraide [HIOB-International](#), qui se charge de les recycler en Afrique. Les vélos ne sont pas remis en état avant la traversée.
- > [ORS Service AG](#), active dans l'encadrement des requérant-e-s d'asile et des réfugié-e-s, leur propose un stage de trois mois dans son atelier de réparation de vélos. Les vélos sont remis en état et revendus en Suisse.

Contacts

- > Dépôt de vélos au VAM
Mostereiweg 6
3186 Düdingen
info@vam.ch
026 492 04 40
- > Commande des étiquettes de transport
info@gump-drahtesel.ch
031 979 70 70

Liens utiles

- > Site internet vélos pour l'Afrique :
www.velospourlafrique.ch
- > Envoi de vélos par train :
[Adresses des gares](#)
- > Dépôt direct des vélos :
www.vam.ch

9.3.1 Ados Job

Domaines: enfance et jeunesse, économie

Mise en œuvre: facile moyenne complexe indéterminée

Coûts: bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

Vous êtes une entreprise, un particulier ou une particulière? Vous cherchez un-e jeune pour un petit job, un stage, une place d'apprentissage ou une mission bénévole? L'idée à la base d'Ados Job est de mettre en contact sur une plateforme Internet les jeunes qui recherchent un petit boulot ou un stage avec les employeurs ou employeuses à la recherche d'une telle personne.

Pour les communes, il s'agit de faciliter cette mise en contact par le biais d'indications dans le bulletin communal et sur le site Internet ainsi que de proposer de telles places pour les jeunes au sein de l'administration communale.



www.adosjob.ch/fr

Public-cible

Les adolescent-e-s et jeunes adultes entre 15 et 22 ans à la recherche d'un petit job, d'un stage ou d'une mission bénévole.

Les communes, employeur-euse-s et particulier-ère-s à la recherche de jeunes pour des petits jobs, stages ou du bénévolat.

Avantages

- > Écologiques: en relayant l'information sur le site Internet de la commune et dans le bulletin, on évite une utilisation de flyers et de nouvelles affiches.
- > Économiques: les jeunes de la commune peuvent trouver un petit job ou une mission bénévole.
- > Sociaux: la mise en relation des jeunes et des employeur-euse-s renforce le lien social.

Coûts

- > Quasi aucun.

Possibilités de soutien

- > Sur des projets spécifiques (voir exemples de réalisations ci-dessous), mais également de dons afin de soutenir l'association dans sa mission.

Démarche

La commune prend contact avec Ados Job afin de lui indiquer qu'elle souhaite faire partie du réseau. Elle s'inscrit sur le site d'[Ados Job](#) et peut ainsi formuler des demandes de recherche.

En parallèle, la commune fait connaître la plateforme aux jeunes et à leurs parents, aux particulier-ère-s et aux entreprises. Les canaux d'information utilisés sont le site internet de la commune ainsi que le bulletin communal.

Échéance

-

Durée

Peut se faire en tout temps et toute l'année.

Suivi

-

Exemples de réalisation

2012: Projet «Chasse aux jobs»

Cette campagne de récolte de promesses de jobs auprès des entreprises a été menée dans toute la Suisse romande avec le soutien des délégations à la jeunesse des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, du Jura et du Valais. La promotion du site Adosjob.ch a été faite dans les collèges et les centres professionnels de tous les cantons romands.

2013: Brochure «Droit du travail et petits jobs: résumé et simplifié par Ados Job»

Ce projet a vu la publication et la distribution d'une brochure gratuite destinée aux jeunes et aux employeurs dans des écoles et centres de formation en Suisse romande, avec le soutien des délégations à la jeunesse romandes.

Contacts

> Pour prendre contact avec [Ados Job](#), il faut se rendre sur le site internet et remplir le formulaire.

Liens utiles

> Site internet d'Ados Job:
www.adosjob.ch/fr

10.1.1 CarteCulture

Domaines : communication, cohésion sociale, sport, enfance et jeunesse, senior

Mise en œuvre : facile moyenne complexe indéterminée

Coûts : bas moyens élevés indéterminés

Descriptif

La CarteCulture permet aux personnes à revenu modeste de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives et de formation telles que cinémas, piscines, théâtres, concerts, abonnement de journaux, cours de langue, etc. La CarteCulture est un passeport nominatif avec photo valable une année. Elle est gratuite pour les adultes et les enfants à partir de 5 ans.

Public-cible

Peuvent bénéficier de la CarteCulture les personnes domiciliées dans les communes ayant adhéré au projet et qui :

- > bénéficient de la réduction des primes d'assurance maladie ;
- > bénéficient des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI ;
- > reçoivent l'aide sociale publique ;
- > ont une saisie de salaire depuis plus de 9 mois ;
- > ont une bourse d'études.



www.caritas-fribourg.ch

Avantages

- > Écologiques : -
- > Économiques : la CarteCulture permet aux personnes à revenu modeste de profiter d'offres diverses et variées.
- > Sociaux : en tant que partenaire de la CarteCulture, une commune contribue à ce que ses habitant-e-s ne soient pas isolé-e-s socialement et culturellement pour cause de moyens financiers restreints. La carte permet à des enfants et à leurs parents de participer à la vie sociale. Il s'agit d'une action concrète pour renforcer la cohésion sociale.

Coûts

- > La commune participe financièrement à raison de Fr. 0.40/habitant-e. La participation financière des communes est annuelle et sera ajustée selon le nombre de communes participantes.

Possibilités de soutien

- > Caritas Fribourg assume l'ensemble des tâches opérationnelles (gestion et émissions des cartes, communication, gestion des partenaires) et collabore avec les communes pour la diffusion du projet et l'information aux habitant-e-s.

Démarche

Une commune qui souhaite la CarteCulture pour ses habitant-e-s peut se renseigner auprès de Caritas Fribourg.

Échéance

L'adhésion au projet peut se faire rapidement et à n'importe quel moment de l'année. Dès l'instant où les conventions sont signées par les deux parties, les habitant-e-s de la commune concernée qui répondent aux critères d'octroi peuvent obtenir la CarteCulture.

Durée

La convention de collaboration est signée pour une année et renouvelable d'année en année.

Suivi

Caritas Fribourg informe régulièrement ses partenaires des nouveautés concernant la CarteCulture. Les communes partenaires peuvent contacter Caritas Fribourg à tout moment en cas de questions.

Exemples de réalisation

Plusieurs communes ont déjà adhéré au projet CarteCulture, à savoir : [Avry](#), [Belfaux](#), [Bulle](#), [Chésopelloz](#), [Corminboeuf](#), Courlevon, [Courtepin](#), [Fribourg](#), [Givisiez](#), Granges-Paccot, [Guin](#), [Marly](#), [Matran](#), Meyriez, Morat, [Rossens](#), et [Villars-sur-Glâne](#).

La CarteCulture offre des rabais auprès de nombreux partenaires fribourgeois, p.ex. rabais de 30% sur les entrées à la piscine, rabais de 30% à l'abonnement du journal La Liberté, rabais de 50% à l'Ecole-club Migros, rabais de 30% à la bibliothèque, rabais de 30% à la ludothèque, rabais de 30% au cours de danse, rabais de 50% à l'Equilibre-Nuithonie, rabais de 4.- à CinEmotion, remise de 50% à l'Ecole de cirque, remise de 50% à CO2, etc. Plus de 100 partenaires ont accepté d'octroyer des rabais sur leurs prix.

Contacts

- > Caritas Fribourg
info@caritas-fr.ch
026 321 18 54

Liens utiles

- > Guide Site internet CarteCulture :
www.carteculture.ch/fribourg
- > Site internet Caritas Fribourg :
www.caritas-fribourg.ch

